



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# BILAN SPE 2021

## DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES





<b>Editorial du Haut fonctionnaire au développement durable.....</b>	<b>4</b>
<b>L'écoresponsabilité au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères .....</b>	<b>5</b>
<b>L'écoresponsabilité dans le réseau diplomatique, consulaire et culturel.....</b>	<b>8</b>
<b>L'implication de nos opérateurs.....</b>	<b>9</b>
<b>Feuille de route SPE .....</b>	<b>11</b>
<b>L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents....</b>	<b>15</b>
Mesure 1 .....	16
Mesure 2.....	17
Mesure 3.....	17
Mesure 4.....	18
Mesure 5.....	19
Mesure 6.....	21
Mesure 7.....	23
Mesure 8.....	25
<b>L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables .....</b>	<b>26</b>
Mesure 9.....	27
Mesure 10 .....	29
Mesure 11.....	31
<b>L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement.....</b>	<b>32</b>
Mesure 12 .....	33
<b>L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics.....</b>	<b>34</b>
Mesure 13 .....	35
Mesure 14 .....	37
Mesure 15 .....	37
Mesure 16 .....	38
Mesure 17 .....	40
<b>L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques .....</b>	<b>42</b>
Mesure 18 .....	43
<b>L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable .....</b>	<b>45</b>
Mesure 19 .....	46
Mesure 20.....	47
<b>Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.....</b>	<b>50</b>

# Editorial du Haut fonctionnaire au développement durable

En France comme à l'étranger, le ministère s'est engagé à devenir un service public écoresponsable en application du plan « services publics écoresponsables » - SPE, lancé en février 2020. J'ai le plaisir d'introduire le troisième bilan, qui revient à la fois sur les avancées du ministère dans cette démarche en 2021, tout en prenant conscience des efforts restant à poursuivre dans les prochaines années, afin d'atteindre les objectifs de la France en matière de neutralité carbone.

Bien que marquée par la gestion de la crise COVID, l'année 2021 a tout de même permis de progresser dans plusieurs domaines, notamment la mobilité durable (augmentation des emplacements pour vélos, augmentation de la part des véhicules hybrides et rechargeables, développement complet de la visioconférence), ou encore l'alimentation durable (augmentation de la part des produits durables et issus de l'agriculture biologique). L'année 2021 a aussi été l'occasion d'élaborer des stratégies pluriannuelles, telles que le plan ministériel d'achats durables et le plan ministériel du numérique responsable, afin de se fixer des objectifs, des échéances et des moyens pour les atteindre.

A l'étranger, la démarche repose sur le projet Ambassades vertes, rejoint par plus de 80 ambassades. Le fonds permettant de financer des actions en faveur du développement durable sera d'ailleurs porté en 2023 de 200 000 à 1 million d'euros. De plus, les 15 grands projets immobiliers de construction et d'extension actuellement en cours intègrent systématiquement le critère de qualité environnementale.

Ce bilan intervient à l'heure où la démarche est à nouveau impulsée par la publication le 6 octobre 2022, du plan gouvernemental de sobriété énergétique, que notre ministère a décliné puis présenté en dialogue social. Largement inspiré de notre feuille de route « services publics écoresponsables », il a été transmis à notre Première ministre.

La démarche écoresponsable est aujourd'hui largement partagée : les directions d'administration centrale, le réseau diplomatique, consulaire et culturel de la France à l'étranger, nos opérateurs. Tous sont engagés.

La démarche écoresponsable est une priorité du ministère mais également une grande cause citoyenne qui nous engage toutes et tous. Soyez ici, toutes et tous remerciés pour votre mobilisation.

Olivier Plançon  
Directeur des immeubles et de la logistique

# L'écoresponsabilité au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

A l'heure où la responsabilité écologique est au cœur des politiques publiques et des préoccupations citoyennes, le ministère présente ses avancées dans le cadre de la démarche « services publics écoresponsables » (SPE) pour l'année 2021. Le bilan de la démarche a été réalisé concomitamment à l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Ministère pour l'année 2022, sur la base des données de 2021. Il accompagne ainsi l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique ministériel, requis par la Première Ministre dans la circulaire n°6363 en date du 25 juillet 2022, et validé par un comité ministériel de l'énergie (réuni le 4 octobre 2022) et présenté en dialogue social.

Notre **réseau diplomatique, consulaire et culturel**, bien qu'exclu du champ d'application de la circulaire, est encouragé à appliquer ces mesures, dans un devoir d'exemplarité. Ainsi, le programme « Ambassades vertes », lancé en 2015, a été réorienté dès 2020 vers les mesures SPE. Notre réseau est encouragé à rejoindre ce programme. Des exemples sont présentés dans ce bilan.

Les **opérateurs** ont également été sollicités pour ce nouvel exercice. Leurs réponses sont compilées en annexe et un résumé est présenté en introduction.

## Les principales avancées pour 2021



L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

- 94 agents ont opté pour le forfait mobilité durable en 2021.
- 25 points de recharge pour véhicules électriques sont installés dans les emprises en administration centrale.
- 1/3 des véhicules en administration centrale sont électriques ou hybrides rechargeables.
- Réduction de 38% de la flotte de véhicules en administration centrale depuis 2010.
- 375 emplacements pour vélos à disposition sur tous les sites en administration centrale (+20 depuis 2020).
- Réduction de 57% des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements internationaux depuis Paris entre 2017 et 2021.
- 79 000 heures de visioconférence ont été réalisées en 2021, soit +200% par rapport à 2020.



### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Rédaction d'un plan ministériel d'achats durables pour 2021-2025.
- 20% des marchés notifiés en 2021 comportent des clauses environnementales.
- Baisse de 36% de consommation de papier entre 2020 et 2021 en administration centrale.



### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- 51% d'achats alimentaires durables dont 21% de produits issus de l'agriculture biologique en Ile-de-France.



### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Ministère en cours.
- Ralliement des 22 points de livraison des fluides dans l'outil de suivi des fluides avec une remontée de données active.
- Consommation en électricité presque égale (+1%) et baisse de 11 % de la consommation en gaz, entre 2020 et 2021, sur les sites en Ile-de-France, et Nantes.
- Raccordement de la grande majorité des sites d'administration centrale aux réseaux de chaleur urbain, représentant 92% des agents. + de 50% de l'énergie fournie provient de sources renouvelables ou de récupération.
- 211 agents formés à l'écoresponsabilité au Ministère.



### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

- Aucun produit phytopharmaceutique utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts.



### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Adoption en 2021 d'un plan ministériel pour le numérique responsable.
- 228 biens informatiques donnés à des écoles, associations ou agents du Ministère.

## Les prochaines étapes à mettre en œuvre



### L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et des agents

- Etablir un plan de mobilité en lien avec le référent mobilité.
- Disposer d'un parc automobile comprenant 40% de véhicules électriques.
- Prévoir des emplacements pour vélos et des bornes de recharge dans les projets immobiliers.



### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Généraliser et mettre à disposition des gobelets réutilisables pour les agents en administration centrale.
- Poursuivre la suppression des imprimantes individuelles.



### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Atteindre 50% d'achats alimentaires durables et 20% de produits issus de l'agriculture biologique sur les sites nantais.



### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Remplacer les trois dernières chaudières au fioul des sites rattachés à l'administration centrale (Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Domaine ministériel de La Celle-Saint-Cloud et Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg).
- Créer un module de formations en ligne concernant le développement durable sur la nouvelle plateforme interne Diplomatica.
- Finaliser les audits énergétiques des sites en Ile-de-France (hors Quai d'Orsay déjà réalisé).



### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Intensifier la politique de sensibilisation des agents autour des enjeux du développement durable et des éco-gestes.
- Lancer une communication spécifique sur la plateforme d'échanges et de dons de matériel auprès des services concernés.
- Effectuer une revue des configurations de l'ensemble des équipements informatiques afin d'améliorer leur mise en veille électrique automatique.

## L'écoresponsabilité dans le réseau diplomatique, consulaire et culturel

Les textes de référence concernant la démarche SPE mais aussi l'amélioration des consommations énergétiques ne sont pas formellement applicables pour nos implantations à l'étranger. Pour autant, le ministère se veut exemplaire et les implique tout en prenant en compte les contraintes locales, dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation avec sa politique extérieure. Cela se traduit notamment dans la programmation des opérations retenues dans nos bâtiments diplomatiques, consulaires et culturels.

Des orientations sont ainsi développées chaque année pour la **qualité environnementale, majoritairement liées à l'énergie**, comme par exemple des audits énergétiques, des changements des systèmes de chauffage ou de climatisation (systèmes plus économes), des changements des systèmes de production d'énergie (panneaux solaires thermiques – pour les logements et panneaux photovoltaïques – en tertiaire) ou des mises en place d'isolations thermiques (parois, huisseries et toitures).

Les **démarches de certification environnementale** sont menées lors de la réalisation de projets de nouvelles ambassades avec des objectifs d'exemplarité sur la performance énergétique, le confort et la gestion des ressources, comme à **Nairobi (Leed gold), à Djakarta, Libreville et Doha (Cerway)**.

Enfin, depuis 2015 et la COP21, le ministère a lancé le **programme « Ambassade verte »** afin d'inciter les postes à s'inscrire dans une démarche exemplaire. Depuis, ce sont **plus de 80 ambassades** qui se sont engagées dans la démarche. Le programme repose sur un **appel à projets annuel « innovons pour une Ambassade verte »**, d'une enveloppe de 200 000 € qui permet d'attribuer aux postes une enveloppe maximum de 20 000 € par projet. **41 projets ont été retenus depuis 2017, dont la moitié concernait le domaine de l'énergie** (installation de chauffe-eau solaires, remplacement de lampes et éclairages par des LED, revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur les toits...). Par ailleurs, un **programme de stagiaires**, en partenariat principalement avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) existe depuis 2017. Il permet aux postes de recevoir un stagiaire Ambassade verte afin de lancer, suivre et mener la démarche dans notre réseau (20 stagiaires/an hors crise sanitaire). Ainsi, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire en 2021, des stagiaires étaient présents dans nos Ambassades à Bucarest, Genève, Londres et Madrid.

## L'implication de nos opérateurs

La sensibilisation des 12 opérateurs à l'exemplarité écologique a pu s'opérer grâce à la diffusion des textes réglementaires et les incitations du Département, d'autant plus que les thématiques concernées, de par leur lien avec les objectifs de développement durable (ODD), sont inhérentes aux activités de certains des opérateurs ministériels.

Ainsi, la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables leur a été diffusée avec un courrier d'accompagnement appelant à une redevabilité annuelle en la matière, à l'égard du Ministère. Par ailleurs, les opérateurs sont incités à un fonctionnement exemplaire dans le cadre des documents stratégiques tels que les contrats pluriannuels d'objectifs ou les lettres annuelles d'objectifs fixés aux dirigeants des organismes.

### 6 leviers d'action se démarquent dans les résultats des opérateurs.

1/ Lorsqu'ils sont propriétaires de leurs locaux, les opérateurs veillent à **mettre leurs locaux en conformité avec les normes énergétiques**. Quant aux opérateurs locataires, ils communiquent auprès de leur bailleur dans le même sens. Certains opérateurs se sont dotés d'un système de gestion technique du bâtiment et veillent à réduire leur consommation par le recours aux LED ou aux détecteurs de présence (AFD, Business France, Campus France). Business France et l'IRD ont par ailleurs bénéficié de crédits du plan de relance. Les résultats sont ainsi probants : -10% de consommation énergétique pour Business France entre 2018 et 2019 ; - 20% entre 2010 et 2019 pour le CIRAD, grâce à la mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE) avec son prestataire.

2/ S'agissant de la **mobilité** (trajet domicile/travail et déplacements professionnels), les opérateurs ont mis en place le forfait mobilité durable, réservent des emplacements vélos et limitent les déplacements aériens. A l'AFD, à partir de fin 2022, chaque direction pourra suivre le cumul des émissions liées aux voyages. L'IRD assure un suivi de l'empreinte carbone des déplacements, diversifie son parc de véhicules et publie des instructions sur les voyages.

3/ Les opérateurs veillent également à **encadrer le recours au numérique**. L'IRD cherche à repenser sa stratégie numérique en optimisant les outils (entretien, règles d'attribution, durée plancher de renouvellement, matériel reconditionné...), en revoyant sa politique d'impression et en sensibilisant au « zéro mail inutile ». France Volontaires a également signé un accord comportant un ensemble de recommandations pour éviter les envois excessifs de courriels et limiter le nombre de correspondants en copie des messages.

4/ La **gestion et le tri des déchets** est aussi un axe majeur des opérateurs qui ont mis en place des bacs de tri sélectif « 5 flux » et supprimé les poubelles individuelles (AFD, France Volontaires).

5/ L'ensemble des mesures s'accompagne également d'**actions de sensibilisation**, voire de formation. Business France et France Média Monde (FMM) communiquent à la fois sur les éco-gestes et le numérique responsable. CFI a organisé une matinale « environnement » en interne sur trois projets représentatifs des actions de l'agence sur cette thématique. Enfin Expertise France, lors de l'emménagement dans son nouveau siège social, a encouragé les agents à adopter des comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (tri des

déchets, baisse des impressions, affichage...).

6/ Enfin et plus généralement, la politique de sobriété énergétique s'inscrit dans le champ plus large de la **responsabilité sociétale et environnementale**. Ainsi, les bilans carbone, la diminution des émissions et les éventuelles compensations sont prioritaires pour bon nombre d'opérateurs (AFD, Expertise France). Plusieurs opérateurs ont rédigé une feuille de route environnementale (IRD, Business France) et participent au club développement durable des établissements publics (AFD, Business France).

## Feuille de route SPE

AXE 1 : MOBILITE DURABLE			
Mesures	Actions	Acteurs	Etat des lieux
<b>M1 : forfait mobilité durable de 200 euros</b>	• Communiquer sur le forfait mobilité durable auprès des agents notamment auprès des nouveaux agents.	DRH/CSRH	 Instauration du FMD. Attente de la nouvelle réglementation.
	• Recenser le nombre de bénéficiaires de ce dispositif.		
	• Etablir le coût de la mesure.		
<b>M2 : partenariats avec acteurs du covoiturage</b>	• Réaliser une enquête sur les moyens de transport utilisés par les agents en administration centrale pour se rendre sur leur lieu de travail.	DIL et DGM/DDD/CLEN	 Enquête réalisée dans le cadre du BEGES. Accès au logiciel de covoiturage à étudier.
<b>M3 : logiciel de gestion de covoiturage</b>			
<b>M4 : bornes de recharge véhicules électriques</b>	• Faire un état des lieux des besoins et poursuivre l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.	DIL	 25 points de recharge installés. Prise en compte des besoins dans le cadre des travaux.
<b>M5 : véhicules hybrides et rechargeables</b>	• Nommer un référent « mobilité ».	DIL	 Référent mobilité nommé mais plan de mobilité à élaborer.
	• Définir et mettre en place un plan d'action « mobilité ».		
	• Respecter a minima 50% de véhicules à faible émission lors du renouvellement annuel.		
	• Etudier la possibilité de mutualiser un véhicule pour les agents présents sur le site des Invalides.		
<b>M6 : places de stationnement vélo</b>	• Etablir des lignes directrices quant à l'achat de vélos pour les postes.	DAF3/MPE en lien avec la DRH	 En cours.
	• Augmenter le nombre de places de stationnement pour vélo en administration centrale.	DIL	 +20 places en 2021. Prise en compte des besoins dans le cadre des travaux.
	• Développer la mise à disposition de vélo pour des déplacements inter-sites en lien avec l'association Diplomacycles.	DIL en lien avec Diplomacycles	 Actions à reprendre avec l'association Diplomacycles.
	• Lancer une campagne de marquage des vélos en lien avec Diplomacycles.		
	• Organiser une journée, appuyée par l'association Diplomacycles de marquage de vélos sur site du MEAE par une société spécialisée et d'atelier de réparation ou auto-réparation.		
• S'inscrire dans le référentiel « employeurs pro-vélo » (ADEME).			
<b>M7 : réduction des émissions à effet de serre</b>	• Identifier un projet de compensation carbone.	DAF/3/VEM et DDD/CLEN	 Projet qui a été sélectionné, est passé en comité de

			subventions mais qui a été suspendu. Attente d'une décision.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de nouvelles instructions aux agents pour voyager en train lorsque le temps de trajet est inférieur à 4h.</li> </ul>	DAF/3/VEM	 Communication à prévoir à la rentrée 2022.
<b>M8 : solutions de visioconférence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'équipement de salles en visioconférence, en administration centrale comme dans les postes.</li> </ul>	DNUM	 Equipement de tous les sites en administration centrale et au moins un équipement par ambassade.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la capacité et la possibilité de se connecter hors réseau.</li> </ul>	DNUM	 Mise à disposition de tablettes et autres systèmes de visioconférence.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les possibilités et l'utilisation de ces nouveaux outils auprès des agents.</li> </ul>	DNUM en lien avec DCP	 Publication régulière sur l'intranet du Ministère.
<b>AXE 2 : ACHATS PLUS RESPONSABLES</b>			
<b>M9 : abandon du plastique à usage unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'usage du plastique dans les espaces de restauration collective.</li> </ul>	DPS	 Possibilité d'apporter son contenant.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouveler l'achat d'écogobelets en administration centrale.</li> </ul>	DIL	 En cours.
<b>M10 : marchés publics et risque de déforestation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure dans les marchés les « clauses vertes » rédigées par l'Etat via la DAE.</li> </ul>	DAF	 20% de clauses environnementales dans les marchés. Contrôle à effectuer.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une procédure permettant de vérifier le respect des clauses environnementales dans les marchés par les services prescripteurs.</li> </ul>	DAF en lien avec les autres directions	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser le guide des achats publics 0 déforestation à l'ensemble des directions concernées.</li> </ul>	DIL	 Diffusion réalisée.
<b>M11 : achats responsables papier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les commandes de papier réalisées par le service reprographie et veiller à la provenance de ce papier qui doit être recyclé ou issu de forêts gérées durablement.</li> </ul>	DIL	 100% de papier recyclé.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier la possibilité de communiquer aux agents leur bilan d'impressions et communiquer sur les impressions globales du MEAE.</li> </ul>	DNUM en lien avec le prestataire des photocopieurs	 En cours.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les agents des dispositifs de recyclage mis en place MEAE.</li> </ul>	DIL en lien avec le MTMS et DCP	 Des efforts en matière de recyclage sont à fournir. Audit réalisé sur les sites d'IDF.
<b>AXE 3 : ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
<b>M12 : alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan d'action pour relever la part des produits issus de l'agriculture biologique sur les sites franciliens (mise à mal par la crise sanitaire).</li> </ul>	DPS	 Respect des parts d'achats durables et de produits issus de l'agriculture biologique en IDF. Augmentation des parts à Nantes, en cours de rattrapage.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facturer les produits dits durables au même prix que les produits conventionnels.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'association ADOS qui gère le restaurant nantais vers cette transition.</li> </ul>		

AXE 4 : REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS PUBLICS			
<b>M13 : outil de suivi des fluides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner un « Energy manager » pour le MEAE.</li> <li>Fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin.</li> <li>Adopter une stratégie de maintenance.</li> <li>Exploiter les audits énergétiques réalisés afin de définir une stratégie énergétique.</li> </ul>	DIL	 Energy manager désigné. Connexion à l'OSFI réalisée.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le nombre de postes ayant une connaissance fiable de leur consommation d'énergie.</li> </ul>	DIL en lien avec DAF3/MPE	 Comité ministériel de l'énergie à réunir à la rentrée 2022. Audits énergétiques en cours.
<b>M14 : chaudières au fioul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans la programmation pluriannuelle le remplacement des 3 chaudières à fioul restantes d'ici à 2029.</li> </ul>	DIL	 Changements de chaudière intégrés dans la programmation d'ici 2029.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les chaudières à fioul dans les postes et se poser la question de leur remplacement selon le contexte local.</li> </ul>		 Chaudières à fioul changées lorsque cela est pertinent et qu'un autre système peut être installé.
<b>M16 : Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les projets présentés dans le cadre du plan de relance dans la programmation immobilière.</li> </ul>	DIL	 Projets réalisés dans le cadre du schéma pluriannuel de programmation immobilière (SPSI)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les serveurs ne nécessitant pas d'être allumés en permanence.</li> </ul>	DNUM	 En cours.
<b>M17 : Sensibilisation des agents sur les comportements responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un onglet « développement durable » sur la nouvelle plateforme Diplomatica.</li> </ul>	DIL en lien avec la DRH	 Onglet « éco gestes » créé sur l'intranet du Ministère. Publication régulière d'articles sur l'écoresponsabilité.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un plan de formations en écoresponsabilité pour tous les agents du MEAE.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager un partenariat avec l'ADEME.</li> </ul>	DIL en lien avec DDD/CLEN et DRH	Interventions régulières auprès des agents. Développer davantage les formations.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une campagne de sensibilisation des agents via des outils externes tels que la fresque du climat (exemple : pendant la semaine du développement durable).</li> <li>Saisir l'opportunité des semaines européennes thématiques pour développer une campagne de communication sur le sujet (réduction des déchets, développement durable, mobilité...).</li> </ul>	DIL en lien avec DDD/CLEN et DCP	
AXE 5 : REDUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES			
<b>M18 : Abandon des produits phytopharmaceutiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer du respect par le prestataire titulaire du marché d'entretien et d'aménagement des espaces verts de cette obligation.</li> </ul>	DIL/OIFL/BAUAC/Jardins	 Mesure réalisée.
AXE 6 : ECONOMIE CIRCULAIRE ET NUMERIQUE RESPONSABLE			

<b>M19 : Echanges et dons</b>	• Quantifier les échanges et dons réalisés.	DNUM	 218 biens informatiques donnés en 2021.
	• Engager un dialogue avec les opérateurs sur les échanges qui pourraient être réalisés.	DPO	 A réaliser.
<b>M20 : Réduction de l’empreinte carbone du numérique public</b>	• Participer à l’échelle du ministère au « world cleaning day » (nettoyage numérique).	DNUM	 A réaliser.
	• Réaliser des actions de communication auprès des agents pour gérer leurs archives numériques.	DNUM / AR	
	• Créer une rubrique « empreinte numérique » sur Diplonet.	DNUM	 Rubrique créée.
	• Sensibiliser les nouveaux arrivants en intégrant des éléments sur le numérique responsable dans les livrets d’accueil.	DRH en lien avec les directions	 En cours.
	• Dématérialiser les procédures de prise de fonction.	DRH / DNUM	
	• Pointer les imprimantes individuelles et leur usage.	DNUM	
	• Continuer le retrait des imprimantes individuelles en administration centrale et à l’étranger.	DNUM	
<b>PROJET TRANSVERSAL : AMBASSADES VERTES</b>			
	• Orienter l’appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » vers les axes et mesures de la démarche SPE.	DIL et DAF3/MPE	 Les 2 derniers appels à projets reprenaient les axes et mesures SPE.
	• Poursuivre le recrutement de stagiaires Ambassade verte qui viendront appuyer la démarche des postes.	DIL et DRH	 20 stagiaires partis en 2022.
	• Encourager les postes à établir puis suivre un plan d’action « Ambassade verte ».	DIL et DAF3/MPE	 Plus de 80 postes engagés dans la démarche.
	• Communiquer sur les initiatives des postes dans ce domaine (Diplonet, rapport SPE...).	DIL et DCP	 Publication régulière d’articles.
	• Mettre en place un nouveau partenariat avec l’ADEME.	DIL	 A relancer.

L'État s'engage  
en faveur de la  
mobilité durable  
de ses agents



## **MESURE 1**

« L'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Respectant la réglementation, le MEAE a mis en place le remboursement des frais de transports - prévu par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 - instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

**94 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable en 2021.**

Le forfait mobilité durable - prévu par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 - s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage depuis le 11 mai 2020 pour les agents du ministère. Son montant est de 200 euros par an et n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement aux transports publics ou de service public de location de vélo.

94 agents bénéficient de ce forfait dont 75 en Ile-de-France et 19 à Nantes.

Le ministère ne manque pas d'informer ses agents de manière ponctuelle avec la diffusion :

- du « plan vélo » de la ville de Paris,
- des dispositifs d'aide de l'État pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- de l'initiative « Coup de pouce vélo »,
- des dispositifs d'aides mis en place par la région Ile-de-France pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- des dispositifs d'aides mis en place par Nantes Métropole pour l'acquisition de vélos cargo,
- des dispositifs d'aides mis en place par la Région Pays de la Loire pour l'achat de vélos pliants pour les titulaires d'un abonnement TER Pays de la Loire.

### **Actions complémentaires à mener**

La nouvelle réglementation annoncée par le ministère de la Transformation publique et de la fonction publique permettant notamment le cumul avec le remboursement partiel de l'abonnement des transports en commun sera appliquée et une communication spécifique sera réalisée en ce sens.

## **MESURE 2**

« L'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes ».

## **MESURE 3**

« L'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics) ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Compte tenu du déplacement principalement en transports en commun des agents sur les sites franciliens, le covoiturage serait peu utilisé.

**Enquête sur les déplacements domicile-travail des agents lancée en 2022.**

Le MEAE a lié un partenariat avec Nantes métropole et la TAN (réseau urbain nantais de tram et bus), qui propose un service de covoiturage « mon service de covoiturage », permettant également de relier les transports en commun.

Dans le cadre de l'actualisation du bilan carbone du ministère en 2022, une enquête auprès des agents sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail a été lancée. Les résultats seront disponibles pour le prochain bilan.

### **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE suivra le déploiement de ce logiciel de covoiturage proposé par l'État, et envisagera l'utilisation et la diffusion auprès de ses agents, tout en veillant aux principes de sécurité numérique.

Les postes sont incités à proposer aux agents de recourir au covoiturage, notamment dans des pays connaissant des problèmes importants d'embouteillages ou de pollution atmosphérique.

## **MESURE 4**

« L'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici fin 2021 ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

À Paris, 20 points de recharge pour véhicules électriques existent déjà :

- 4 sur le site de Convention,
- 7 au Quai d'Orsay,
- 4 sur le site Oudinot/Invalides (installés et gérés par le Ministère des Outre-mer),
- 4 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

**25 points de recharge pour véhicules électriques installés en administration centrale en 2021.**

À Nantes, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en place.

Au domaine de La Celle-Saint-Cloud, 1 borne de recharge est installée.

Cependant, ces bornes ne sont pas accessibles aux agents et aux visiteurs, compte tenu de la dimension du parc automobile du ministère.

Les postes diplomatiques et consulaires ayant des véhicules électriques ont procédé à l'installation de bornes sur les sites et bénéficient des installations sur la voie publique. C'est le cas des postes à Washington et à Rome notamment.

### **Actions complémentaires à mener**

Les capacités d'installation de bornes de recharge ont été atteintes. A l'issue des travaux en cours réalisés sur le site du Quai d'Orsay, le MEAE installera 3 bornes avec 2 prises chacune. Le MEAE poursuit par ailleurs son double objectif de réduction et de verdissement de sa flotte automobile (baisse de 38% de la flotte automobile depuis 2010).

Les véhicules thermiques des Directrices et Directeurs seront progressivement remplacés par des véhicules électriques.

## **MESURE 5**

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés).

Par ailleurs, au moins 50% des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE est engagé dans une politique volontariste de réduction et de verdissement de son parc automobile. Depuis 2010, le parc automobile a été réduit de 37,80%. Les véhicules diesel sont en baisse, passant de 28% du parc automobile en 2020 à 18% en 2021 alors que les véhicules hybrides et électriques sont en hausse.

**1/3 de véhicules hybrides ou électriques en 2021 en administration centrale.**

En 2021, sur 8 achats, 3 sont des véhicules électriques et 1 est hybride rechargeable (à destination des autorités ministérielles). La norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission est donc bien respectée ainsi que les règles d'achat de nouveaux véhicules pour Ministre et secrétaires d'Etat.

Plusieurs règles ont été établies : renouvellement des citadines par des véhicules électriques, la motorisation essence étant accessible sur dérogation ; exclusion de la motorisation diesel, sauf pour les segments où il n'existe pas d'alternative ; véhicules pouvant être achetés en propriété ou location longue durée.

Depuis la réforme du réseau de l'État à l'étranger, le ministère s'est engagé dans la rationalisation du parc automobile : toute demande de remplacement de véhicule est accompagnée, en plus des éléments habituels de présentation, des mesures de rationalisation de l'équipe de conducteurs et du parc automobile.

Malgré les contraintes locales, qu'elles soient climatiques ou politiques, ne permettant pas à toutes les ambassades de se doter de véhicules électriques, 25% de nouveaux véhicules sont hybrides.

Au-delà des gains liés à la mutualisation du parc automobile, les ambassades sont également incitées à s'interroger sur des formes alternatives de transport lorsque le contexte local le permet (taxi, location ponctuelle...).

## Actions complémentaires à mener

En 2022, 9 nouveaux véhicules électriques viendront garnir le parc en remplacement de voitures thermiques. Ainsi, 40% de véhicules seront électriques en 2022 sur la totalité du parc.

Seront installés sur les véhicules de plus de 2 ans un boîtier bioéthanol.

---

### Focus-pays

45 ambassades possèdent un véhicule électrique ou hybride rechargeable. En 2021, nos ambassades au Danemark, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Suède, à Taïwan et en Turquie se sont dotées de véhicules hybrides.

---

## **MESURE 6**

« L'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Au total, ce sont 260 emplacements qui ont été installés sur l'ensemble des sites franciliens et 115 sur les sites nantais.

**375 emplacements vélos  
installés en  
administration centrale.**

En complément et afin de relier les sites du Quai d'Orsay, de la Convention et des Invalides, des vélos libre-service « Diplolib' » ont été mis à la disposition des agents.

Le MEAE a également communiqué aux agents la liste des 1 400 places dont dispose la ville de Paris pour garer son vélo en toute sécurité ainsi que la charte de bonne conduite pour les trottinettes électriques de la ville de Paris et les conseils de la Ville de Nantes pour bien garer son vélo.

Excepté sur le site de la Courneuve ouvert pour la consultation des archives, les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les enceintes du MEAE avec leur vélo.

Lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2021, une communication active sur l'intranet du ministère a été réalisée pour promouvoir les mobilités douces et en particulier le vélo.

À titre informatif, 49 postes diplomatiques et consulaires ont installé des râteliers ou autres systèmes de rangement pour les vélos (+ 8 postes depuis 2020).

### **Actions complémentaires à mener**

L'enquête sur les déplacements domicile-travail en cours dans le cadre du bilan carbone permettra de recenser le nombre d'agents utilisant ce mode de transport. Les besoins seront identifiés et de nouveaux emplacements pourront être envisagés.

Le MEAE s'appuiera sur l'association Diplomacycles, qui apporte un appui aux agents du ministère souhaitant se rendre à vélo sur leur lieu de travail. A ce titre et en lien avec l'association, il est envisagé d'organiser une journée de marquage de vélo sur les sites du MEAE et des ateliers de réparation ou autoréparation. Il conviendrait enfin d'étudier la possibilité de s'inscrire dans le référentiel "employeurs pro-vélo" de l'ADEME.

---

## Focus pays : notre Ambassade à Berne (Suisse)

Dans le cadre de l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » de 2022, le projet de l'Ambassade de France à Berne a été retenu. Il consiste à installer un abri à vélos (composé de matériaux recyclables) sur le site et d'acheter 2



*Ambassade de France à Berne*

vélos électriques, afin d'encourager les agents à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels, en lieu et place de la voiture. Ce projet contribuera à l'image d'exemplarité de la France, notre ambassade ayant intégré le « réseau des ambassades vertes de Berne », composé de 16 autres ambassades de divers pays. Ce réseau en lien avec la ville de Berne organise chaque année la journée mondiale du vélo, moyen de transport très utilisé dans la ville.

---

## **MESURE 7**

« À compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents.

La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

L'adaptation de cette mesure aux impératifs de mobilité des agents du MEAE étant autorisée, seuls les vols des agents depuis l'administration centrale sont pris en compte.

Si la crise sanitaire a freiné les déplacements aériens, les missions à l'étranger depuis l'administration centrale ont repris, entraînant une hausse de 5 168 à 7 530 trajets en avion entre 2020 et 2021. Pour autant, le niveau reste inférieur à celui d'avant-crise, puisque 9 136 voyages ont été comptabilisés en 2019.

L'administration centrale - conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 - réalise tous les trois ans son bilan d'émission de gaz à effet de serre (actualisation en cours). Par ailleurs, en 2015, en marge de la COP21, un bilan carbone approximatif global, à l'échelle du ministère, avait été réalisé sur la base de 6 postes diplomatiques jugés représentatifs (Lisbonne, Phnom Penh, Prétoria, Vienne, Rome, Washington). Ce bilan révélait que les émissions du MEAE étaient dues principalement à la consommation d'énergie (41%). Les déplacements représentent quant à eux 29% des émissions dont 90% correspondent aux déplacements en avion.

### **Actions complémentaires à mener**

Un projet de 248 000 € de compensation d'émission de CO2 liés aux déplacements aériens en 2020 avait été identifié et passé en comité de subventions en juillet 2022. Ce comité l'a cependant rejeté par sa nature (hors périmètre du comité) et sa forme (marché à privilégier). La direction des affaires financières n'est pas en mesure de lancer un marché afin d'identifier des mécanismes de compensation comme d'autres ministères, par manque de temps et de moyens humains. Le MEAE réitère son souhait que la structuration et l'organisation de cette mesure puissent se réaliser au niveau

**Baisse de 57% d'émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements aériens depuis l'administration centrale entre 2017 et 2021.**

interministériel.

Une communication spécifique à l'égard des agents sera réalisée afin de rappeler les règles et de limiter le nombre d'agents en mission. Il sera également demandé à l'agence de voyage de ne pas proposer des itinéraires contraires à cette mesure.

## **MESURE 8**

« Afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visioconférence au cours de l'année 2020. »

### **Actions déjà mises en œuvre**

En 2021, l'ensemble des salles en administration centrale et des Ambassades sont dotées d'un système de visioconférence.

**79 000 heures de visioconférence ont été réalisées en 2021, soit +200% par rapport à 2020.**

Les 102 salles équipées en visioconférence se répartissent ainsi en administration centrale :

- 32 sur les sites de Nantes (Breil et Casterneau),
- 32 à Convention,
- 20 au Quai d'Orsay,
- 6 aux Invalides,
- 3 à l'Îlot-Saint-Germain,
- 8 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

A l'étranger, le système de visioconférence a été installé dans 188 salles, dans 127 pays.

Le MEAE a également poursuivi ses efforts pour doter les agents d'ordinateur portable professionnel (Itinéo) tant en administration centrale qu'à l'étranger. 1 200 itineo supplémentaires ont été distribués en 2021, portant à 60% d'agents dotés d'un outil de mobilité entre les agents en administration centrale et à l'étranger. Sur ces ordinateurs, l'application « Viseo » a été développée offrant ainsi une solution de visioconférence accessible au bureau et en télétravail.

La liste des solutions de visioconférence est mise à jour et communiquée régulièrement sur l'intranet du ministère. Les documents d'utilisation y sont également publiés.

Un réseau wifi unique a été finalisé sur tous les sites centraux en avril 2021.

Enfin, 180 tablettes reconditionnées ont été distribuées aux directions en administration centrale en 2020 et 2021 afin de permettre la tenue de visioconférences via des systèmes externes (Zoom, Teams, Ring central...).

### **Actions complémentaires à mener**

Une plus grande ouverture vers le monde extérieur et en interministériel est également recherchée.

# L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables



## **MESURE 9**

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'il organise ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Sur les sites franciliens, l'article 5.7 du contrat avec le prestataire multitechnique multiservice prévoit que « le titulaire veille à limiter la production de déchets à la source et notamment à la suppression ou réduction des emballages ou déchets plastiques. » La vente et la mise à disposition de certains produits en plastique ont progressivement été interdites au cours de l'année 2021 conformément au Décret n° 2020-1828 du 31 décembre 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique. Le Ministère n'achète désormais plus de gobelets en plastique. Les gobelets restants (désormais en carton, biodégradables) résultent d'achats pour le centre de santé (qui accueille beaucoup de public extérieur) à Convention, pour les prestataires et pour les services recevant beaucoup de visiteurs. Certaines directions ont aussi fait le choix d'acheter de vrais verres, carafes et thermos pour leurs visiteurs.

**35 ambassades ont indiqué avoir réduit voire complètement supprimé les gobelets en plastique.**

Des bouteilles plastiques (boissons, eau) sont encore autorisées à la vente ainsi que des plats à emporter (paniers repas). Il s'agit de barquettes, gobelets et sacs en papier/carton kraft recyclable avec couvercles en polyester. Pour les agents qui achèteraient des bouteilles en plastique à la cafétéria (eau, sodas, etc.), le Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve sont équipés de machines « Canibal », qui permettent la valorisation de ces plastiques.

Dans les restaurants administratifs de Nantes et d'Ile-de-France, il est désormais possible de consommer à l'extérieur les repas pris dans les selfs, en apportant ses propres contenants et couverts.

Enfin, les évènements et conférences sont également zéro plastique à usage unique suite à l'introduction de clauses dans la prestation de traiteur. À titre informatif, les postes sont évidemment incités à adopter les mêmes pratiques qu'en administration centrale.

Le MEAE a repéré plusieurs situations dans lesquelles il sera pour autant difficile de bannir les produits contenant du plastique :

- achats de produits de santé destinés aux interventions de l'équipe médicale sur les lieux de crise et aux envois humanitaires (seringues, poches à sérum, tests PCR...);
- fourniture de dispositifs de protection des populations pour des actions humanitaires (exemple : bâches) ;
- achat régulier par les ambassades de bouteilles d'eau en emballage plastique pour maintenir leur stock de sécurité à destination de la communauté française en cas de regroupement lors de catastrophes naturelles par exemple (achats réalisés hors marché français).

## **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE procédera à l'achat de nouveaux éco-gobelets pour ses agents en 2022.

## **MESURE 10**

« Dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée).

Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La politique ministérielle des achats se traduit dans les marchés publics par des dispositions visant à réduire l'impact des activités de l'administration et de ses opérateurs économiques sur l'environnement.

**Rédaction d'un plan d'action  
« achats durables » pour 2021-  
2025.**

Le plan d'action « achats durables » pour 2021-2025 ont confirmé les engagements du ministère dans la démarche autour de 4 axes : formation des acheteurs et des décideurs aux achats durables ; consulter les opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs économiques ; diffuser les valeurs du ministère auprès des candidats aux marchés publics ; évaluer les objectifs fixés.

Selon la Direction des achats de l'Etat (DAE), 20% des marchés du MEAE comportent des clauses environnementales et 20% des clauses sociales en 2021. Bien que ces résultats soient en baisse par rapport à 2020, le MEAE est le ministère intégrant le plus souvent des clauses sociales dans ses marchés en comparaison avec les autres ministères (6<sup>e</sup> position pour les marchés intégrant les clauses environnementales). Ces chiffres n'incluent ni les conventions UGAP comprenant des clauses sociales ou environnementales auxquelles le ministère est rattaché ni les accords-cadres interministériels pour lesquels il n'y a pas de marché subséquent.

Afin de répondre à l'axe 2 du plan d'action (consulter les opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs), environ 30% des marchés notifiés en 2021, ont fait l'objet de questionnaires sourcing, auprès d'entreprises ciblées dans le secteur, en amont de la publicité d'un marché. Ces sourcing intègrent des questions et des considérations environnementales.

Conformément à l'axe 3 du plan d'action, depuis le dernier trimestre 2021, un encart

sur l'engagement du ministère en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est systématiquement intégré dans tous les projets de marchés du ministère, comme cela est le cas pour la clause « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » depuis 2019. Une nouvelle version du questionnaire relative à l'égalité professionnelle a d'ailleurs été diffusée auprès des services en 2021. Les entreprises titulaires des marchés s'engagent à remplir le questionnaire sur le site e-attestations.

### **Actions complémentaires à mener**

Des efforts sont à réaliser pour atteindre d'ici 2022, 50% des marchés notifiés comportant au moins une clause d'exécution et d'ici 2025, 100% des marchés ministériels.

Il convient désormais de mener les autres axes d'actions définis par le plan :

- former les acheteurs et plus largement les décideurs aux achats durables et développer l'utilisation d'outils collaboratifs (échéance : 1<sup>er</sup> trimestre 2022) ;
- aller au-devant des opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs économiques et identifier les marchés porteurs dès la programmation ministérielle des achats (échéance : 2<sup>e</sup> trimestre 2021) ;
- Evaluer les objectifs fixés (échéance au 1<sup>er</sup> trimestre 2022) grâce au tableau de suivi des clauses mis en place.

## **MESURE 11**

« À partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement, dès lors qu'il est disponible, le papier bureautique recyclé. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La centralisation en interne des commandes de papier et le marché interministériel dédié aux commandes de papier a facilité une réduction de la consommation et un basculement facilité vers le papier recyclé. Chaque agent en administration centrale consommait 26,64 ramettes en 2009, contre 5,43 ramettes en 2022.

En 2021, la consommation totale de papiers s'est élevée à 18 780 ramettes. Depuis août 2020, le ministère n'a recours plus qu'à du papier 100% recyclé.

Les postes à l'étranger sont fortement incités à procéder à l'achat de papier recyclé lorsqu'il est disponible ou à défaut, du papier certifié. Les surcoûts éventuels (de moins en moins importants tant l'offre en papier recyclé s'est diversifiée) devront être compensés par une réduction de consommation permise par une meilleure sensibilisation. Le parc d'imprimantes individuelles est également en baisse à l'étranger, la location de photocopieurs étant privilégiée lorsque cela est possible.

**Baisse de 36% de consommation de papier entre 2020 et 2021 en administration centrale.**

### **Actions complémentaires à mener**

Des actions de communication et de sensibilisation des agents et l'affichage des éco-gestes à proximité des photocopieurs restent à mener. La direction du numérique étudiera en lien avec le prestataire des photocopieurs en réseau, la possibilité de communiquer à chaque agent son bilan personnel d'impressions et le bilan global du ministère. Enfin, un état des lieux des imprimantes individuelles restantes sera réalisé afin de supprimer celles n'ayant pas lieu d'être.

L'État s'engage  
**pour une  
alimentation plus  
respectueuse de  
l'environnement**



## **MESURE 12**

« Lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50% dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche.

Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le Ministère et le prestataire pour les restaurants administratifs franciliens, Convivio, ont initié un plan de progrès pour atteindre un seuil minimum de produits durables et de qualité. Ainsi, Convivio a atteint dès 2021 les objectifs fixés par la loi EGALIM (51% de produits issus des filières durables dont 21% issus de l'agriculture biologique). Une assistance à maîtrise d'ouvrage s'assure du respect des lois AGECE et EGALIM, notamment l'interdiction de l'usage de plastique à usage unique, le réemploi, le recyclage des déchets, les produits biologiques et issus de l'agriculture raisonnée, la lutte contre le gaspillage, l'approvisionnement en circuit court.

**En 2021, 51 % d'achats alimentaires durables dont 21 % de produits bio en Ile-de-France ;  
47 % d'achats alimentaires durables dont 12 % de produits bio à Nantes.**

Depuis février 2022, un partenariat avec Moulinot, entreprise sociale et solidaire figurant parmi les pionniers de la valorisation des déchets alimentaires dans la restauration parisienne, permet la collecte des biodéchets dans les restaurants administratifs et leur valorisation pour créer de l'énergie et des amendements organiques (par méthanisation et par compostage). L'entreprise récupère également les restes des repas quotidiennement pour les redistribuer.

Le restaurant nantais, qui s'améliore progressivement, a atteint son objectif de 12% de produits issus de l'agriculture biologique à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et 47% d'achats alimentaires durables.

L'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » 2022 a sélectionné 2 projets proposant un jardin potager bio, en Arménie et aux Fidji.

### **Actions complémentaires à mener**

Le restaurant nantais poursuit ses efforts pour atteindre les mêmes objectifs.

L'État s'engage  
**pour la  
réduction de la  
consommation  
d'énergie dans les  
bâtiments publics**



## **MESURE 13**

« L'État s'engage, au cours de l'année 2020, à déployer un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant la surface et le type d'énergie pour son chauffage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le ministère a engagé une campagne d'audits énergétiques ayant pour objectif de disposer d'éléments précis sur les consommations d'énergies et de mener une réflexion sur une stratégie énergétique. Réalisé et finalisé sur le site du Quai d'Orsay, ceux des autres sites franciliens sont en cours. L'audit du site nantais a été réalisé en 2020.

**Consommation en électricité presque égale (+1%) et baisse de 11 % de la consommation en gaz, entre 2020 et 2021, sur les sites en Ile-de-France, et Nantes.**

Dès le début de l'année 2021, des comités techniques par site, regroupant les prestataires multi techniques, les services gestionnaires de la DIL et les chefs de projets immobiliers ont été réunis afin notamment d'affiner les programmations de travaux visant à réduire les consommations d'énergie.

Un référent OSFI ministériel a été désigné, celui-ci s'appuie sur un réseau d'utilisateurs de l'outil afin de fiabiliser les données et la cartographie énergétique du Département.

Par ailleurs, le nouveau marché de maintenance multi technique multi services octroyé à l'entreprise ENGIE met l'accent sur la recherche d'économie d'énergies. L'équipe de pilotage intègre un expert en efficacité énergétique.

Enfin, le Département a nommé un « energy manager » selon les dispositions de la note 2020-10-6329 de la DIE du 8 décembre 2020. Cet « energy manager » mettra en place et suivra le schéma directeur de l'énergie qui reprendra le plan d'actions d'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

A l'étranger, notre réseau a maintenu les consommations des fluides à forte volatilité des tarifs. Les dépenses en « énergie et fluides » ont baissé de 10% par rapport à 2019 (10,8 M€), en raison de facteurs conjoncturels (contraction de l'activité en présentiel) et structurel (travaux d'isolation des bâtiments). Les demandes des postes pour financer des solutions moins énergivores sont systématiquement validées (minuterie, ampoules LED, renouvellement des équipements de climatisation et chaudières...).

## Actions complémentaires à mener

Les objectifs de cette mesure sont à mettre en parallèle avec la mise en œuvre du décret tertiaire, dont le plan d'action au MEAE consiste à :

- établir l'état initial, au travers notamment du suivi Deepki et des audits (réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021) ;
- fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin permettant d'engager des actions concrètes ;
- adopter une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie ;
- organiser un comité de pilotage « décret tertiaire » avec ses composantes techniques, budgétaires et domaniales.

Les audits énergétiques des autres sites franciliens (hors Quai d'Orsay) doivent être finalisés.

Des instructions seront données aux mainteneurs sur les sites du ministère, pour consigner les températures de chauffage et de climatisation sur tous les sites où cela est possible.

---

### Focus-pays : revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur le toit du Consulat au Maroc

Le Consulat a fait appel à la société « Cool roof » pour appliquer un revêtement réfléchissant labellisé par l'ADEME sur la toiture d'un bâtiment du Consulat afin de réduire la température intérieure. 24 degrés de différence ont été mesurés en surface de toiture. Des capteurs sur une zone recouverte et d'autres sur une zone sans revêtement permettront de comparer l'efficacité de cette technique qui pourrait être étendue à d'autres bâtiments au Maroc et ailleurs.



## **MESURE 14**

« L'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029, hors ministères de l'Intérieur et des Armées qui disposeront d'un délai supplémentaire compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Sur les sites d'administration centrale, la très grande majorité des sites sont raccordés au réseau de chaleur urbain, représentant ainsi 92% des agents.

**3 chaudières à fioul en administration centrale, à remplacer d'ici 2029.**

Trois chaudières au fioul restent dans le périmètre du MEAE en France : une sur le site de la Représentation permanente auprès de l'OCDE (RP OCDE), dont l'état est jugé non satisfaisant, une au Château de La Celle-Saint-Cloud (installée en 2004) et une à la Représentation permanente du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

A l'étranger, 34 bâtiments possèderaient également des chaudières à fioul. Leur remplacement sera envisagé si d'autres solutions existent dans le contexte local propre à chaque pays.

### **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE intégrera dans sa programmation pluriannuelle de gros entretiens de renouvellement, le remplacement des chaudières à fioul d'ici 2029. A la RP OCDE, l'étude sur le remplacement de la chaudière vient de s'achever. Les travaux auront lieu en 2023.

## **MESURE 15**

« Dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe les objectifs ambitieux de réduction de 2/3 de la facture énergétique et de 50% des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers prévue en 2022 ».

Le MEAE n'est pas concerné par cet indicateur.

## **MESURE 16**

« L'État lance, à partir de mars 2020, un programme d'actions sur ses immeubles doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022 ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives permettant de réduire les consommations d'énergie.

Lors de la première édition de l'appel à projets « Financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'État », 5

projets ont été réalisés sur le site nantais (désembouage des réseaux de chaleur, installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs, équilibrage hydraulique et installation d'une régulation centrale sur des circuits secondaires de chauffage, isolations de réseaux de chaleur).

Dans le cadre du plan de relance, le MEAE a déposé 5 projets concernant différents sites du ministère (Quai d'Orsay, Convention et RP-OCDE pour les sites franciliens et deux bâtiments sur les sites nantais) et 1 par l'opérateur Business France. Outre celui de l'opérateur, les autres projets n'ont pas été retenus et ont été inclus dans la programmation de 2021. Le gain énergétique de ces opérations s'élèverait à environ 3 millions de KWH/an.

A l'étranger, dans la programmation des opérations retenues dans nos bâtiments diplomatiques, consulaires et culturels, des orientations sont décidées chaque année pour la qualité environnementale, majoritairement liées à l'énergie comme par exemple, des audits énergétiques, des changements de système de chauffage ou de climatisation (systèmes plus économes), des changements de système de production d'énergie (panneaux solaires thermiques – pour les logements et panneaux photovoltaïques – en tertiaire) ou des mises en place d'isolations thermiques (parois, huisseries et toitures).

**5 projets réalisés dans le cadre de l'appel à projets « financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'Etat. »**



*Ambassade de France à Nairobi. certifiée Leed Gold.*

Le Ministère développe également les démarches de certification environnementale lors de la réalisation de projets de nouvelles ambassades avec des objectifs d'exemplarité sur la performance énergétique, le confort et la gestion des ressources, comme à Nairobi (Leed gold), à Djakarta, Libreville et Doha (Cerway).

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets et concours « innovons pour une Ambassade verte, 41 projets ont été sélectionnés depuis 2017, dont la moitié concernait le domaine de l'énergie (installation de chauffe-eau solaires, remplacement de lampes et éclairages par des LED, revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur les toits...).

## **Actions complémentaires à mener**

La direction du numérique s'attachera à identifier les serveurs qui n'ont pas besoin d'être allumés en permanence. De nouvelles actions pourraient être mises en place comme l'extinction des photocopieurs en fin de journée.

Il est déjà prévu que le datacenter du ministère, dans le cadre du projet immobilier d'extension et de réhabilitation de l'aile des archives, sur le site du Quai d'Orsay, sera déplacé et modernisé. Un nouveau dispositif de climatisation et d'évacuation de la chaleur est prévu afin de dégager des économies substantielles d'énergie.

Pour les sites non climatisés (Quai d'Orsay, Invalides, Nantes Breil I) ou partiellement (Bril IV), il convient d'étudier la possibilité de raccordement au réseau froid urbain si existant, ou d'installation d'un groupe froid. Ces deux opérations supposent l'existence d'un réseau secondaire de distribution d'eau glacée dans les locaux.

## **MESURE 17**

« L'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

**211 agents formés à l'éco  
responsabilité en 2021**

Le MEAE a d'ores et déjà bien intégré cet objectif dans sa politique de ressources humaines. Hors crise sanitaire, la direction des immeubles et de la logistique est régulièrement sollicitée par la direction des ressources humaines du ministère pour effectuer des formations à l'éco-responsabilité :

- aux nouveaux agents (de catégorie A, B et C),
- aux agents contractuels,
- aux agents de retour de poste,
- aux antennes immobilières à l'étranger,
- aux chefs de secrétariat général d'ambassade et leurs adjoints,
- aux nouveaux n°2,
- aux conjoints et partenaires de chef de poste,
- aux agents participants au séminaire « conduite du changement »,
- dans le cadre de la semaine des Ambassadeurs.

Le nouveau guide de l'ADEME « éco-responsabilité au bureau » a été publié et transmis aux stagiaires Ambassade verte à l'étranger.

Une boîte à idées sur le thème de l'éco-responsabilité pour collecter les bonnes pratiques ou les suggestions des agents tant en France qu'à l'étranger a été créée en 2021.

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) représente par ailleurs le ministère au sein d'un groupe de travail avec d'autres ministères des affaires étrangères (canadien, danois, irlandais, néerlandais, anglais, finlandais, suédois, norvégien, italien et autrichien). Ce groupe permet d'échanger les bonnes pratiques de verdissement des ministères des affaires étrangères. Les échanges se tiennent une fois par trimestre. Un document permettant de récapituler par pays les bonnes pratiques a été élaboré.

Enfin, les différentes semaines européennes thématiques (semaine européenne de réduction des déchets, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité) sont autant d'occasions pour la direction de sensibiliser les agents via une communication spécifique sur l'intranet.



A l'étranger, plusieurs stagiaires « Ambassade verte » ont organisé une fresque du climat dans leur Ambassade (Maroc, Japon...).

*Atelier fresque du climat à l'Ambassade de France au Japon*

## **Actions complémentaires à mener**

La DRH accentuera les actions de sensibilisation via un module spécifique sur les enjeux du changement climatique dans le cadre de la formation initiale des lauréats des concours d'entrée au ministère, de la formation mi-carrière ainsi que pour les départs en poste des Ambassadrices/Ambassadeurs. Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des agents ait pu bénéficier d'une telle formation. Par ailleurs, les compétences des agents dans le domaine du climat et de l'environnement seront valorisées au cours de leur carrière.

Des modules en ligne seront également proposés sur le nouveau portail de la formation en ligne du ministère, Diplomatica.

Enfin, une communication spécifique sera réalisée sur les consignes de chauffage qui seront données (limitation du chauffage au-delà de 19 degrés ; régulation des demandes de chauffage d'appoint).

# L'État s'engage pour la réduction des produits phyto- pharmaceutiques



## **MESURE 18**

« À compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE a mis en œuvre une gestion différenciée avec :

- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau à travers un système d'arrosage intelligent,
- une sélection de plantes nécessitant un moindre apport de produits phytosanitaires,
- une végétalisation systématique des espaces non bâtis.

**0 produit  
phytopharmaceutique utilisé  
pour l'entretien des espaces  
verts.**

À titre indicatif, le site du château de La Celle-Saint-Cloud constitue un domaine privilégié de mise en œuvre d'initiatives vertes :

- un potager en permaculture créé en collaboration avec la ferme du Bec Hellouin, alimentant les cuisines de l'Hôtel du ministre ;
- un poulailler avec poules pondeuses et canards, contribuant à la lutte contre les parasites et à l'aération de la terre ;
- 25 ruches favorisant la pollinisation et permettant la production de miel installées sur le site du château, en partenariat avec un apiculteur de La Celle-Saint-Cloud (le même ayant placé les ruches au Quai d'Orsay) ;
- l'éco-pâturage avec des moutons permettant ainsi l'utilisation d'un moyen respectueux de l'environnement pour un espace vert difficile d'accès aux engins mécaniques.

Le lot marché d'entretien et aménagement des espaces verts a été attribué à un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), ce qui permet d'ajouter une dimension sociale à ce marché contenant bien entendu des clauses environnementales (utilisation de produits homologués, communication des fiches techniques, interdiction du sulfate de fer, etc.).

### **Actions complémentaires à mener**

Une gestion écoresponsable comprend a minima l'absence d'utilisation de tout pesticide dans les espaces verts, impliquant que seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts.

Cette interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques étant inscrite dans le marché, le titulaire doit s'y conformer ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

---

### Focus-pays : le « diplotager » à Buenos Aires

En été 2020, un « diplotager » tourné vers la permaculture a été réalisé sur le toit du Consulat/Institut français et dans les jardins de l'Ambassade. Son succès a motivé les équipes à aller plus loin en présentant un projet de développement de l'infrastructure des potagers lors de l'appel à



projets « innovons pour une Ambassade verte » en 2021, afin de les inscrire dans une véritable logique de développement durable. Ont été installés grâce à la subvention, une structure de voile-ombre et un système de collecte des eaux sur toit. La structure de voile-ombre, amovible, protège le potager aux heures les plus ensoleillées et donc nocives pour les cultures, mais permet de laisser passer le soleil lorsqu'il est moins fort et que les cultures nécessitent un ensoleillement modéré.

---

L'État s'engage  
**pour l'économie  
circulaire et  
le numérique  
responsable**



## **MESURE 19**

« L'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage et s'engage, dès juillet 2020, à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Des opérations ponctuelles de collecte et de valorisation de mobilier étaient mises en œuvre en lien avec l'association Valdelia. Ces opérations sont désormais systématisées, étant une clause du nouveau marché multi services et multi technique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**228 biens informatiques  
donnés à des associations ou  
agents du Ministère.**

S'agissant du matériel informatique, le MEAE pratique depuis plusieurs années la cession à titre gratuit des matériels arrivés en fin de vie administrative à des écoles, des associations ou encore aux agents du ministère. Les demandes sont reçues à la direction du numérique et le retrait du matériel est possible une fois par mois. Pour certains matériels détériorés ou nécessitant une destruction, celle-ci est effectuée par des entreprises spécialisées qui ont pour obligation de recycler les matières premières.

Dans les postes diplomatiques et consulaires, la pratique est plus courante et facilitée par la souplesse des appareils législatifs notamment s'agissant des dons de matériels informatiques à des écoles ou des ONG.

### **Actions complémentaires à mener**

Une communication sera réalisée aux services en charge du mobilier afin de leur indiquer l'existence de cette plateforme et la possibilité d'y recourir pour du matériel en fin de vie administrative.

## **MESURE 20**

« L'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La direction du numérique (DNUM) a créé une rubrique concernant l'informatique verte sur l'intranet du ministère. Cette rubrique met en avant les bonnes pratiques en administration centrale et dans certains postes. Elle met l'accent sur les écogestes que les agents doivent s'approprier.

**Elaboration d'un plan  
d'action ministériel pour le  
numérique écoresponsable  
en 2021.**

Ces écogestes sont également repris dans le cadre des formations proposées par la direction des immeubles et de la logistique (cf. *supra* Mesure 17).

Les paramétrages des photocopieurs sont les suivants : impression monochrome (noir et blanc) activée par défaut, impression recto/verso paramétrée par défaut, mode économie de toner pour la plupart des impressions. Par ailleurs, le MEAE a mis en place depuis plusieurs années le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes (90% des cartouches sont aujourd'hui recyclées) ou encore la réduction du matériel informatique individuel (notamment les imprimantes individuelles).

La crise COVID en 2020 a poussé le Ministère à doter massivement les agents d'outils de travail en mobilité (PC portable permettant une connexion à distance). Pour cela, devant la non disponibilité des références de PC portable sur les marchés interministériels, le Ministère a monté un marché spécifique d'achat de matériel reconditionné. Des achats importants ont été effectués sur celui-ci afin de doter massivement les agents (15% du matériel acheté et 10% des copieurs en 2020 étaient d'occasion ou reconditionné). En 2021, ce marché s'est clôturé et les besoins de ce type de matériel ont baissé. Ainsi, en 2021, 4% du matériel informatique et téléphonique étaient reconditionnés.

La direction numérique s'est également dotée d'un plan d'action numérique écoresponsable. Elle veille notamment à allonger la durée de vie des équipements numériques au maximum, tant qu'ils remplissent les besoins des utilisateurs, en menant régulièrement des campagnes de modernisation de ses matériels. Elle cherche à limiter les doubles dotations (PC fixe et PC portable), la fabrication des matériels informatiques étant responsable de la majorité de l'empreinte carbone des activités numériques.

## **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE actualisera les données de la page « informatique verte » sur son intranet et publiera régulièrement des astuces permettant aux agents de réduire leur impact numérique carbone.

La direction du numérique veillera à mener une revue exhaustive de la configuration des équipements déjà déployés (ordinateurs fixes ou portables, écrans, multicopieurs, studios de visioconférences) afin d'améliorer leur mise en veille électrique.

# Annexes



# Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Aide au développement

- Agence française de développement (AFD) – p.51
- CFI, agence française de développement médias – p.60
- Expertise France – p.65
- France Volontaires – p.70
- Centre international de recherche agricole pour le développement (CIRAD) – p.74
- Institut de recherche et de développement (IRD) – p.82

## Commerce extérieur et tourisme

- Atout France – p.91
- Business France – p.99

## Culture, éducation, francophonie

- Institut français – p.108
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) – p.113
- Campus France – p.117
- France Médias Monde – p.123



*Direction de l'Innovation, de la stratégie et de la recherche  
Département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles  
Cellule Redevabilité, responsabilité sociétale et transparence (SPC/SPR/RRT)  
Affaire suivie par Axelle Bergeret-Cassagne  
Données AFD à jour au 31/12/2021*

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. L'AFD et Proparco – sa filiale dédiée au financement du secteur privé – financent, accompagnent et accélèrent les transitions vers un monde plus cohérent et résilient<sup>1</sup>.

### **L'écoresponsabilité, un engagement fort et incarné au sein de la responsabilité sociétale du groupe AFD**

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD accompagne la mise en œuvre du mandat donné au Groupe par l'État et réaffirmé par la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Ce mandat se traduit par l'ambition d'être une agence de développement « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » dans le 4<sup>e</sup> plan d'orientation stratégique du Groupe.

**La politique RSO 2018-2022 se veut être pour le Groupe un vecteur d'exemplarité, qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.** Elle couvre l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait à son fonctionnement interne ou aux projets qu'il finance. La politique s'articule ainsi autour de six axes d'engagement :

- Engagement 1 : Intégrer les enjeux de développement durable dans les interventions.
- Engagement 2 : Approfondir la gouvernance et l'appropriation de la démarche RSO.
- Engagement 3 : Promouvoir la transparence et le dialogue avec les parties prenantes.
- Engagement 4 : Promouvoir l'éthique professionnelle et viser l'exemplarité financière.
- Engagement 5 : Opérer une gestion socialement responsable et équitable des personnels.
- Engagement 6 : Maîtriser l'empreinte environnementale et sociétale directe.

### **Les enjeux d'écoresponsabilité sont notamment couverts par l'axe 6 de notre politique.**

Le groupe AFD est très fortement engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de maîtrise de son empreinte environnementale et sociétale directe. C'est, par ailleurs, un

---

<sup>1</sup> Expertise France, acteur clé de la coopération technique internationale, a rejoint le Groupe AFD le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle reporte encore de manière distincte pour l'année 2021.

enjeu de cohérence auquel les collaborateurs sont de plus en plus attachés. C'est le cas au sein de l'agence, mais aussi de Proparco, comme en témoigne l'association de salariés de Proparco « Idées vertes », qui accompagne les services dans la conception de nouvelles mesures d'écoresponsabilité.

La responsabilité environnementale interne (REI) de l'agence est pilotée au sein du Secrétariat général, qui abrite les principales divisions concernées (achats et commandes publiques, immobilier et logistique, systèmes informatiques) avec un rattachement direct de la fonction REI au Secrétaire général. Au sein de Proparco, ces enjeux sont traités par le département Accompagnement, communication et transformation, notamment par la cellule de Proparco Immobilier et Logistique. En 2021, certains chantiers concernés par l'écoresponsabilité connaissent une nouvelle impulsion grâce au **projet d'entreprise** du Groupe, qui organise les lignes de transformation prioritaires du Groupe et bénéficie d'un portage et de ressources renforcés. L'un de ses programmes, baptisé « **Cap Cohérence** », rassemble les chantiers visant à faire encore progresser le Groupe dans son ambition d'exemplarité **en matière de bien-être au travail, d'inclusion et de responsabilité sociétale et environnementale**, au premier titre desquels la mise en œuvre d'une trajectoire bas carbone interne. En outre, la coordination RSO Groupe est abritée au sein du département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles de l'AFD : elle facilite le pilotage transverse de la politique de responsabilité sociétale, nourrit la performance extra-financière du Groupe et en rapporte les résultats.

### **Mise en œuvre et perspectives**

Le groupe AFD poursuit son action en matière de **réduction de l'empreinte environnementale directe**, en visant une meilleure efficacité énergétique, des pratiques de déplacements professionnels plus responsables, et en encourageant les mobilités alternatives, ainsi que décrit dans le présent bilan. Il compense par ailleurs intégralement son empreinte carbone résiduelle (hors émissions liées aux projets financés donc) sur les trois scopes depuis 2013, par le soutien à des projets labélisés *Gold Standard*, qui contribuent également à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD).

Suite à la nouvelle politique « Achats » adoptée en 2020 dont un des trois axes concerne les achats responsables, une base de données des enjeux RSE par typologie d'achat a été mise au point et est utilisée par les acheteurs de la division des Achats du groupe.

En parallèle, un plan d'actions autour du numérique responsable est en cours de mise en œuvre. Il porte sur les questions de cycle de vie du matériel, de comportements d'usage et sur la prise en compte de la préoccupation environnementale dans la prise de décision et la gestion de projets de la direction des systèmes informatiques.

La sensibilisation des collaborateurs aux pratiques écoresponsables, engagée depuis plusieurs années autour des temps forts de mobilisation nationaux ou européens, se poursuit. Le magazine interne trimestriel (*L'écho des continents*) consacrait son dernier numéro de l'année 2021 au sujet de l'écoresponsabilité. Ce numéro intitulé « Déplacements numériques, déchets... Cap vers une AFD plus écoresponsable » a été

distribué à tous les collaborateurs et reste disponible en ligne sur l'intranet.

Les équipements dont sont dotés les locaux (en propriété et en location) de l'AFD et de sa filiale Proparco répondent à cette préoccupation d'éco-responsabilité : espaces de stationnement pour les vélos, système de gestion de tri, détecteurs de présence, ampoules basse consommation, etc. Au siège de l'AFD, les corbeilles individuelles ont toutes été enlevées pour respecter le décret « 5 flux » et remplacées par des bacs de tri collectifs.

En 2021, le sujet de la trajectoire bas carbone a fait l'objet d'études. Le Groupe s'engagera en 2022 sur un objectif chiffré de réduction de son empreinte carbone interne. Les déplacements aériens constituent une piste importante de réduction des émissions carbone. Un travail a été réalisé avec chacune des directions exécutives pour tenter d'optimiser les déplacements aériens pour mission. Dans le cadre du projet NOVA, chaque direction exécutive pourra, à partir de la fin 2022, suivre le cumul des émissions liées aux voyages.

Enfin, le groupe AFD a poursuivi ses efforts sur son futur siège, proche de la gare d'Austerlitz, conçu pour incarner cette dynamique d'exemplarité en termes de gestion de l'empreinte (labels HQE, BREEAM, Grenelle Environnement, Plan Climat Énergie de Paris, Osmoz & Wired Score). Intégrant 3 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'agriculture urbaine et à la biodiversité, doté d'une ferme photovoltaïque en toiture qui devrait assurer 50 % des besoins électrique des bureaux, de 1 000 places de stationnement pour les vélos et construit en partie à partir de matériaux bio-sourcés, **le bâtiment qui devrait être livré en 2025 se distinguera par une empreinte carbone réduite et de hautes performances environnementales.**

Le réseau du groupe AFD (i.e. les agences dans ses pays d'intervention) n'est pas directement concerné par la circulaire SPE, et les données chiffrées fournies se limitent au périmètre des sièges.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le forfait Mobilité durable est une contribution aux frais de trajet domicile-travail versée par l'AFD pour inciter à utiliser des modes de transport doux. Il s'adresse à tout agent du siège (Paris et Marseille) en CDI ou CDD (contrat de professionnalisation et apprentis inclus) qui en fait la demande et atteste sur l'honneur utiliser un « cycle ou cycle à pédalage assisté personnel » (trottinettes électriques comprises) comme mode de transport pour se rendre sur son lieu de travail au moins 100 jours/an. Cette contribution s'élève à 200 euros par an par agent, exonérés de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020). En accord avec ses engagements, l'AFD choisit de compléter ce montant par le versement d'un complément incitatif de 450 euros par an. Cette part complémentaire est, quant à elle, soumise à cotisations sociales et impôt sur le revenu.
<b>Chiffres clés</b>	2019 et 2020 : 35 agents concernés (dispositif test). 2021 : 161 agents.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le diagnostic réalisé lors du Plan de Mobilité 2017 a mis en évidence que 3 % seulement des agents du siège utilisent leur voiture pour les déplacements domicile-travail.</p> <p>Le plan d'action s'est donc focalisé sur les mesures visant à faciliter les mobilités douces, au regard des 15 % de cyclistes recensés.</p>
---	--

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener sur des pistes possibles dans le cadre du partenariat du Quartier des deux rives (implantation du futur siège du Groupe).
--	---

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>11 points de recharge sont disponibles sur les sites parisiens : 5 sont installés dans les bâtiments en propriété (Barthes et Mistral), 6 sont accessibles à Vivacity (site en location).</p>
<b>Chiffres clés</b>	11 points de recharge pour véhicules électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La création de bornes de recharge et les modalités d'utilisation sont actuellement à l'étude par le bailleur (SFL) de Proparco, pour une mise à disposition éventuelle à la réouverture du parking immeuble au 4e trimestre 2022.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le directeur général ne dispose plus de véhicule depuis le 5 mai 2020.
---	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD a installé des places de stationnement pour vélos dans les sites parisiens dont elle est propriétaire (Barthes et Mistral).</p> <p>Les sites en location (Vivacity, Art&amp;Co) mettent également à disposition des agents AFD des places de parking à vélo, communes à l'ensemble des occupants. Cette action en faveur des déplacements à vélo est complétée par des actions de communication et l'organisation d'animations au siège : ateliers d'entretien / réparation et de marquage, atelier de sécurité (actions menées chaque année depuis 4 ans).</p> <p>Proparco : Dans le cadre des travaux de restructuration lourde de l'immeuble par le bailleur, le parking n'est plus accessible depuis septembre 2021 pour une durée d'un an. Pendant cette période, des emplacements sécurisés pour vélos sont mis à disposition dans un parking public à proximité. Un espace de stationnement pour vélos, mutualisé pour l'ensemble des locataires de l'immeuble, sera disponible dans le parking à sa réouverture.</p> <p>Des initiatives sont également encouragées dans le réseau : par exemple, l'agence de Phnom Penh au Cambodge met à disposition des collaborateurs une flotte de vélo pour les courts trajets.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>- Barthes : 188 places</p> <p>- Mistral : 52 places</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivacity : 95 places</li> <li>- Art &amp; Co : 20 places</li> <li>- 4 ateliers de réparation / entretien par an</li> <li>- 1 atelier sécurité / an</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Actions de sensibilisation et d'accompagnement reconduites chaque année.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le groupe AFD mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, et procède à la compensation de ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), dès 2007 au périmètre du siège et depuis 2013 à celui du Groupe.</p> <p>Par le soutien aux projets labellisés Gold Standard, présentant d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux, l'AFD renforce son action de lutte contre le changement climatique dans ses zones d'intervention.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Légère diminution des émissions de 8 % entre 2020 (21 388 Teq CO2 soit 12,2 Teq CO2 par agent) et 2021 (19 707 Teq CO2, soit 11,2 Teq CO2 par agent) suite au maintien des restrictions sanitaires qui ont fortement impacté le nombre de déplacements aériens des missionnaires. Le poste des intrants représente, pour ces deux années, le poste principal d'émissions de eqCO2.</p> <p>Les émissions des agences du réseau, affectées elles-aussi par les restrictions, ont subi un tassement et se limitent à 9 700 teqCO2 pour 2020 et 9 050 teqCO2 pour 2021.</p> <p>L'ensemble de ces émissions seront compensées à travers un mécanisme d'achat de crédit carbone sur le marché des URCE.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Lancement du développement d'un outil de pilotage des émissions de GES liées aux déplacements professionnels.</p> <p>Dans le cadre du projet d'entreprise, un chantier spécifique au réseau du Groupe visant le recensement, la coordination et l'accompagnement des initiatives en faveur de la trajectoire bas carbone est en cours.</p>

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD dispose depuis 2010 d'un dispositif de visioconférence installé dans ses implantations au siège et dans son réseau d'agences. Elle a procédé récemment au renforcement de capacité des lignes télécom des agences pour lesquelles la visioconférence était plus difficile.</p> <p>L'outil Skype Entreprise a été déployé sur l'ensemble des postes de travail des agents (siège et réseau) pour leur permettre de mener des audio et visioconférences.</p> <p>En 2021, une plateforme de maxi-visioconférence (PEXIP) a été généralisée sur les postes de travail. Elle est compatible avec Skype. Des campagnes de communication et de formation ont été menées en 2021 pour faciliter l'appropriation.</p> <p>D'autres outils de communication à distance ont été utilisés pour des ateliers collaboratifs, des formations, des webinaires.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>100 % des PC du Groupe AFD peuvent communiquer par visioconférence.</p> <p>Un nouveau type de salles collaboratives a été installé pour répondre aux nouveaux usages (Skype, PEXIP, Livestorm, etc.) et aux outils de nos partenaires</p>

	: 86 salles sur Paris avec 33 systèmes CISCO migrés ou remplacés et 94 systèmes déployés en agence.
--	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD a procédé à la suppression de l'usage des gobelets plastiques, avec la distribution de bouteilles en verre et de mugs.</p> <p>Proparco a cessé d'acheter des gobelets en plastique pour ses agents et a distribué fin 2019 des tasses en céramique et des gourdes en plastique recyclé à usage multiple. Ces mesures ont été accompagnées d'actions de sensibilisation du personnel (fourniture d'un kit contenant du produit vaisselle et une éponge pour inciter les agents à mettre fin à l'utilisation d'ustensile à usage unique).</p> <p>Un contrat de distribution de plats cuisinés en circuit court, avec packaging recyclable en verre a été mis en place sur 2 sites parisiens.</p> <p>Un tri des 5 flux a été mis en place au siège (bâtiment Barthes) en 2021 comme il l'était à Proparco depuis fin 2017.</p>
---	--

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Chaque consultation de l'AFD inclut une annexe RSO qui décrit les engagements de l'AFD et du candidat.</p> <p>Les clauses et critères de sélection sont définis lors de chaque consultation, pour être en lien avec l'objet du marché (contrainte de la commande publique).</p> <p>Une base de données des enjeux RSE par typologie d'achat a été mise à disposition des acheteurs qui peuvent la consulter pour chaque procédure d'achat et intégrer si pertinent des critères RSE d'examen des offres reçues.</p>
---	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Groupe AFD - la mise en concurrence de 2019 a intégré un haut niveau de respect des normes environnementales : spécification technique de papier issu de forêts gérées durablement et critères d'attribution du marché pour sélectionner des candidats disposant d'une démarche de fonctionnement global respectueux de l'environnement.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>La consommation de papier a connu une baisse de 2,5 % entre 2019 et 2020 (190 t en 2021 vs 195 t en 2020).</p> <p>Elle avait connu une baisse de 30 % en 2020 suite à la numérisation des supports du Conseil d'administration de l'AFD.</p>

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<p><b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>AFD : L'engagement actuel du prestataire de restauration du siège AFD est de fournir 80 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Sur l'année 2021, même si le restaurant n'a pu être ouvert qu'à partir du mois de juin, ces indicateurs ont été atteints voire, dépassés (67 % de bio)</p> <p>AFD : Il est procédé au tri sélectif et au tri des déchets alimentaires pour mise en circuit de tri-méthanisation.</p> <p>AFD : Les indicateurs concernant les produits DD/bio donnent lieu à un suivi mensuel par la Commission restauration du CSE.</p> <p>Proparco : La prestation de Sogeres, gérant le restaurant d'entreprise, comprend systématiquement un repas complet bio à chaque service ainsi qu'un plat végétarien. Sogeres informe les consommateurs de la qualité et de la provenance des produits.</p> <p>Proparco a mis en place un système de recyclage : relève mensuelle de 5 bacs (marc de café, bouteilles plastiques, canettes en aluminium, piles et ampoules), ainsi que le recyclage du papier (containers dédiés au papier). Proparco met à disposition de son personnel des machines à café, alimentées exclusivement par du café équitable et bio.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Objectifs de 70 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique pour le service Restauration du siège.</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>L'AFD s'est impliquée dans la promotion des circuits courts, avec la présence d'une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans les locaux du siège une fois par semaine.</p>

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p><b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>L'AFD s'est dotée depuis 2010 d'un système de gestion technique du bâtiment pour son siège (suivi de la performance environnementale) et a engagé des plans d'actions successifs visant la diminution des consommations électrique, de froid et de vapeur.</p> <p>AFD : Les locaux de bureaux sont en réglage automatique (extinction programmée).</p> <p>AFD : Des générateurs photovoltaïques sont installés sur le site de Barthes (12 122 kWh en 2020).</p> <p>L'AFD procède à des achats d'électricité verte auprès d'Engie pour les sites en propriété depuis 2018.</p> <p>AFD : Un audit énergétique a été mené en 2019 pour identifier les pistes d'amélioration des consommations et les travaux correspondant ont été mis en œuvre en 2020.</p> <p>Proparco : détecteur de présence dans les bureaux et système d'aération à trois niveaux de vitesse permettant de réduire la consommation énergétique (éclairage et système de chauffage/refroidissement).</p> <p>Cette dynamique s'étend également au réseau : les agences de N'Djamena au Tchad et d'Accra au Ghana, par exemple, produisent la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>La consommation d'électricité du siège a diminué d'1% entre 2020 et 2021. Elle</p>

	avait baissé de 17 % entre 2019 et 2020.
--	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

AFD : Non concerné ; Proparco : Locataire des locaux

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Chiffres clés</b>	La consommation d'électricité du siège a diminué d'1% entre 2020 et 2021. Elle avait baissé de 17 % entre 2019 et 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le futur siège parisien du groupe AFD (prévu pour 2025) sera en autoconsommation partielle grâce à une ferme photovoltaïque (3 000 m <sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques). Le bâtiment sera construit selon les dernières normes Paris Plan Climat et environnementales (HQE, BREEAM, etc...), et le chantier conduit selon une charte de respect des normes environnementales.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les sites parisiens en location respectent les dernières normes environnementales (HQE, BREEAM, etc...).
---	--

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La sensibilisation des personnels de l'AFD s'articule tout au long de l'année avec de multiples initiatives ponctuelles et de 3 temps forts : Semaine européenne du développement durable (SEDD), Semaine européenne de la mobilité (SEM), Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), avec l'organisation d'ateliers et animations (autoréparation et marquage de vélos, sensibilisation à l'impact environnemental, challenge « rien ne se perd, tout se récupère », mobilité et handicap, <i>clean-up day</i> , ...). Le magazine interne trimestriel du Groupe ( <i>L'écho des continents</i> ) consacrait son 4 <sup>e</sup> numéro de l'année au sujet de l'écoresponsabilité. Ce numéro intitulé « Déplacements numériques, déchets... Cap vers une AFD plus écoresponsable » a été distribué à tous les collaborateurs et reste consultable sur l'intranet. En fin d'année, deux sessions d'éco-Cluedo sur le climat ont été organisées. Proparco : Affichage concernant les gestes d'économie d'énergie dans les salles de réunion et actions de sensibilisation avec l'appui de l'association du personnel « idées vertes ».
<b>Chiffres clés</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Actions de sensibilisation reconduites chaque année lors des semaines thématiques.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	La mesure est effective au siège pour le ménage courant et l'entretien des plantes.
------------------------------------	---

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Suite à la pandémie de Covid-19, les dons (mobilier, informatique, etc.) ont tous été suspendus à partir de mars 2020, et n'ont pas repris en 2021.</p> <p>Une soirée organisée pour le personnel le 2 décembre a été annulée en raison de la crise sanitaire : pour ne rien jeter, la nourriture a été redistribuée à trois associations (Refugee food festival, qui vise à l'insertion des personnes réfugiées et propose des repas aux personnes les plus vulnérables ; Aurore Santeuil qui assure la double mission d'insertion des personnes handicapées et de distribution de repas en faveur des personnes en grande précarité ; et Linkee Paris qui aide notamment les étudiants en difficulté). Les fleurs ont, quant à elles, été livrées à un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Résultats : 850 kg de déchets évités, 1 700 repas fournis et 1 300,5 kgCO<sub>2</sub>eq évités.</p>
<b>Chiffres clés</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Reprise des opérations de don en 2022.</p>

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Groupe AFD : L'achat des nouveaux matériels intègre le critère de consommation électrique (remplacement des baies de stockage par des matériels moins émissifs, choix du nouveau modèle de PC). Le projet Green Copy a conduit à la mise en place d'imprimantes multifonctions mutualisées avec paramétrage par défaut (N/B, recto/verso) et a permis la suppression des imprimantes personnelles. La mise en place d'outils de signature électronique a contribué à l'évitement d'un volume d'impression papier significatif, de même que la poursuite de la dématérialisation de plusieurs processus internes (commandes / factures, documentation du Conseil d'administration).</p> <p>Une stratégie "numérique responsable" a été adoptée et intégrée au POSI (Plan d'orientation des systèmes informatiques). Deux séries d'ateliers ont permis d'établir un plan d'action portant sur les questions de cycle de vie du matériel, de comportements d'usage et à la prise en compte de la préoccupation environnementale dans la prise de décision et la gestion de projets de la DSI.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>11 actions ont été inscrites au plan d'action numérique responsable 2022-2023 : 4 actions pour le volet « stratégique » (s'assurer que l'ensemble des projets intègrent bien une stratégie de décommissionnement, mettre en œuvre plusieurs projets de dématérialisation, etc.) et 7 actions pour le volet « opérationnel » (ajouter des critères de durabilité dans les choix des infrastructures, communiquer sur la taille du stockage prise par chaque direction afin de mieux les sensibiliser, etc.).</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Mise en œuvre du plan d'actions numérique responsable.</p>

Direction administration, finances et ressources

Affaire suivie par Laure Comolli

Directrice

Données CFI au 31/12/2021

## Mis en place à CFI

- Forfait mobilité de 400 € prévu dans le nouvel accord d'entreprise
- Impressions avec code qui permettent de supprimer sur l'imprimante les impressions non utiles
- Places réservées aux vélos
- Les réunions à distance en visio ou par téléphone se sont largement développées
- Révision de la politique voyages qui tient compte du bilan carbone de chacun des déplacements
- Mesure de recyclage du papier jeté
- Suppression des gobelets plastique
- Gourde distribuée aux salariés.
- Sacs plastiques des poubelles à papier individuelles non systématiquement changés
- Eclairage dans les espaces collectifs qui s'éteint automatiquement
- Essuie mains en tissu, non en papier
- Dématérialisation des bulletins de paye

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Forfait prévu dans le nouvel accord d'entreprise de CFI. Extraits :</p> <p>En remplacement de la « prime transport », dans l'optique de favoriser les transports dits « à mobilité douce », CFI met en place le forfait « mobilités durables » créé par la Loi d'orientation des mobilités et dont le décret est paru le 9 mai 2020 (Décret 2020-541) dans la limite globale de 400 € par salarié et par an.</p> <p>La direction précise que la prise en charge du forfait « mobilités durables » est cumulable avec la prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics. Toutefois, l'avantage résultant de ces deux prises en charge ne peut pas dépasser 400 € par an ou le montant de la prise en charge des transports en commun si elle excède déjà ce montant (CGI art. 81, 19° ter b).</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Forfait mobilité durable rehaussé à 400€</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>Nouvel accord entré en vigueur le 01/01/2021</p> <p>Ajuster le forfait aux nouvelles dispositions gouvernementales (augmentation)</p>

## Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le covoiturage a été encouragé entre collègues de CFI lors des grèves fin 2019 et avant le confinement de mars 2020.
<b>Chiffres clés</b>	Environ 5 personnes en ont bénéficié en 2019. Le covoiturage est moins fréquent en 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur le long terme des initiatives pérennes pourront être proposées aux salariés de CFI pour un covoiturage entre collègues. Un dispositif élargi pourrait être étudié en collaboration avec le groupe FMM, voire aux entreprises à proximité, via un site dédié.

## Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Il ne s'agit pas de logiciel à CFI mais d'initiatives de mises en relation one to one.
<b>Chiffres clés</b>	Environ 5 personnes en ont bénéficié. Le covoiturage est moins fréquent en 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Pouvoir bénéficier du logiciel proposé aux administrations. Un opérateur devrait pouvoir étendre ce logiciel dans une zone géographique qui l'environne à des entreprises privées.

## Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	CFI dispose de prises électriques dans ses parkings à destination des véhicules électriques.
<b>Chiffres clés</b>	Une dizaine de branchements proposés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Référencer les besoins au niveau du groupe et adapter le nombre de branchements possibles et leur puissance.

## Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant, pas de véhicule de fonction.

## Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	CFI dispose d'espaces dédiés aux vélos dans le parking général pour voitures.
<b>Chiffres clés</b>	Une trentaine de vélos concernés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Agrandir cet espace. Proposer des accroches plus nombreuses pour les vélos. Proposer un service local de petites réparations. Service qui détache les vélos inutilisés et oubliés sur place. Exiger un nom via une étiquette par vélo (comme un badge) ?

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
<b>Chiffres clés</b>	Bilan carbone agence LCI (air, terre, fer) 2021 : 131,5 tonnes de CO2
<b>Actions complémentaires à mener</b>	CFI doit favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz, comme le prévoit sa politique Voyages.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'élargissement de la pratique du télétravail suite à la période de confinement a largement favorisé les visio conférence ou conf call.
<b>Chiffres clés</b>	Les 2/3 des réunions se font en visio conférence ou par téléphone
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Améliorer les moyens adaptés aux réunions hybrides tels que le matériel en salle de réunion systématiquement disponible pour les visio ou les appels. (écran, matériel adapté pour le sonore et qui permette de visualiser chacun des interlocuteurs...)

### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

#### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Suppression des gobelets plastiques. Mug au logo de l'entreprise offert à chaque salarié. Gobelet en carton éventuellement pour les invités. Sacs plastiques des poubelles individuelles qui est changé uniquement quand utile soit une fois par semaine max, voire moins. Gourde plastique distribuée par le groupe à ses salariés et filiales.
<b>Chiffres clés</b>	500 gobelets par semaine en 2019 (2 gobelets/jj/personne) à 0 à partir de 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener sur les stylos ou les criteriums dont le contenant est en plastique. Favoriser les intercalaires en carton vs plastique.

#### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Impression avec code ce qui permet de gérer et de supprimer les impressions jugées in fine non nécessaires. Papier à jeter mis à part et ramassé une fois par semaine pour le recyclage. Sèche main en tissu vs feuilles de papier. Privilégier la dématérialisation : changement de logiciel de paye en 2021, les bulletins de paye sont dématérialisés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Impression avec code à généraliser. Introduire le choix du papier pour les impressions. 1 <sup>er</sup> choix ou autre selon les besoins d'impressions. Généralisation de la dématérialisation.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Utilisation de papier recyclé pour les impressions.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur les photocopieurs : Pouvoir faire un choix selon la qualité du papier recyclé. Impressions qui ne nécessitent pas toujours un papier de 1 <sup>ère</sup> qualité.

### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

#### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux</b>	Cf RIE au niveau du groupe FMM.
-----------------------	---------------------------------

### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

#### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Eclairage des espaces collectifs dans les bureaux qui s'éteint automatiquement au bout d'un certain temps.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Au-delà d'une certaine heure, tous les éclairages même des espaces individuels des bureaux devraient être éteints automatiquement, quitte à pouvoir les rallumer individuellement si besoin. Réfléchir avec le groupe à la manière d'optimiser la facture énergétique : éclairage, climatisation/chauffage. Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Néant.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
<b>Chiffres clés</b>	Bilan carbone agence LCI (air, terre, fer) 2021 : 131,5 tonnes de CO2
<b>Actions complémentaires à mener</b>	CFI doit favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz, comme le prévoit sa politique Voyages.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Systèmes intégrés de chauffage/climatisation.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Lumière à éteindre dès qu'une pièce n'est plus utilisée. Eviter l'achat de bouteille plastique.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Ne plus proposer de bouteilles plastiques au restaurant d'entreprise. Dispositif qui éteindrait tous les éclairages à une certaine heure, avec possibilité de rallumage.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Néant

### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rachat possible par les salariés de matériel type ordinateur, écran ou téléphone à leur valeur nette comptable quand il n'est plus utilisé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Développer ce rachat à tout type de matériel : chaises, tables notamment, luminaires, imprimante...

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Non mis en place. Le fait que les collaborateurs soient maintenant équipés d'ordinateurs portables favorise le fait de les éteindre ou de les mettre en veille quand le salarié quitte l'entreprise, ce qui n'était pas systématiquement le cas avec les ordinateurs fixes. Système de mise en veille automatique dans la journée : non généralisé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Achat de téléphones reconditionnés. Système de mise en veille automatique des ordinateurs : obligatoire.



## EXPERTISE FRANCE

*Direction des fonctions transversales*

*Affaire suivie par Laurence Lajoinie*

*Données Expertise France à jour au 31/12/2021*

De par la nature même de ses activités et la présence d'un département Développement durable au sein de sa Direction des opérations, Expertise France est une agence particulièrement sensibilisée aux problématiques d'écoresponsabilité.

Dans cette dynamique, un chantier « Agence verte » a été lancé en mai 2016 à l'initiative de plusieurs salariés d'Expertise France auquel la direction générale a rapidement exprimé son appui.

L'Agence Verte est une initiative de collaborateurs d'Expertise France visant à promouvoir les comportements écoresponsables au sein de l'agence, à l'échelle individuelle et collective dont le bilan pluriannuel est joint au présent document.

L'emménagement dans un nouveau siège social dans un immeuble certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good a eu lieu le 3 mai 2021.

Cela a été l'occasion de renouveler la sensibilisation des collaborateurs aux comportements écoresponsables tandis que le rapprochement avec l'AFD permettra de structurer la démarche RSE.

### L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

#### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le forfait mobilité durable est en place chez Expertise France. En 2021, il a été souscrit par 174 collaborateurs.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une communication à destination des collaborateurs de l'agence est désormais réalisée annuellement concernant la prise en charge des frais de transport mettant en avant le Forfait mobilité durable. Cette information est également disponible en permanence sur l'intranet d'Expertise France.

#### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La très grande majorité des trajets domicile/travail des collaborateurs d'Expertise France est effectuée en transports en commun et de plus en plus à vélo suite à la crise sanitaire. Un local sécurisé permet d'accueillir 20 vélos environ. De plus, 24 ancrages publics, permettant d'accrocher 48 vélos, ont été installés en face de l'entrée de l'immeuble du nouveau siège d'Expertise France. L'organisation d'une offre de covoiturage ne paraît pas opportune à ce stade du
---	--

	<p>fait, premièrement, du nombre limité de collaborateurs qui se rendent de façon quotidienne sur leur lieu de travail en véhicule personnel, deuxièmement, de leur provenance de zones géographiques différentes.</p> <p>Suite à l'emménagement dans le nouveau siège social, une réunion d'information a été organisée pour l'éventuelle mise en place d'une offre de covoiturage via l'opérateur privé leader sur le marché. Au regard du faible intérêt suscité, ce dispositif n'a pas été déployé.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Environ 10 trajets quotidiens domicile-travail en voiture.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	Les déplacements professionnels des collaborateurs d'Expertise France sont quasiment tous effectués en transports en commun ou en vélo.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Au regard des éléments figurant ci-avant (cf. mesure 2) et des échanges avec les représentants d'une plateforme de covoiturage, il n'est pas paru opportun de mettre en place un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux</b>	Le siège social d'Expertise France ne dispose pas d'un parking pour véhicules à moteur. De ce fait, aucune borne de recharge pour véhicule électrique n'est installée sur ce site.
-----------------------	--

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux</b>	Expertise France ne dispose d'aucun véhicule de fonction ou de service. Il n'est pas prévu d'acquérir des véhicules de fonction ou de service dans le futur.
-----------------------	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Un local sécurisé permet d'accueillir environ 20 vélos. De plus, 24 ancrages publics, permettant d'accrocher 48 vélos, ont été installés en face de l'entrée de l'immeuble du nouveau siège d'Expertise France.
-----------------------	---

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dans le cadre de la réflexion avec l'Agence verte concernant la politique RSE d'Expertise France, le bilan carbone de l'agence et de sa diminution ou potentielle compensation ont été identifiées comme actions prioritaires.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Expertise France va réaliser en 2022 un bilan carbone en s'inspirant de la méthodologie AFD qui est en cours de revue. Cet état des lieux permettra d'envisager les axes d'amélioration relatifs aux émissions à effet de serre.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le nouveau siège social est nativement doté de 13 salles de réunion équipées avec une solution de visioconférence. En complément, les salles de réunion « flexibles »
------------------------------------	---

	<p>ont également été équipées de solutions de visioconférence en 2021, ce qui porte à environ 40 le nombre de salles de réunion équipées avec une solution de visioconférence.</p> <p>Chaque collaborateur dispose sur son PC d'un logiciel de softphonie qui permet de procéder à des visio-conférences depuis son ordinateur.</p>
--	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un message interne a été adressé pour appliquer immédiatement cette mesure. Le pôle Communication, le Département des moyens généraux et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont ainsi reçu la consigne de ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'Expertise France organise.</p>
------------------------------------	---

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Les contrats-types de marchés publics d'Expertise France pourront intégrer dès que possible les clauses-types que l'Etat proposera.</p>
--	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux</b>	<p>Le papier bureautique acheté par Expertise France en 2021 est recyclé à 55% et écoresponsable à 45%.</p>
-----------------------	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Expertise France ne dispose pas d'un service de restauration collective à son siège social. Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le pôle Communication, et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont reçu la consigne de mettre en œuvre cette mesure pour les prestations de frais de bouche.</p> <p>En complément, une offre de restauration « Le bon bocal » permet de proposer aux collaborateurs des repas faits Maison provenant de Seine-et-Marne via une solution éco responsable (bocaux en verre récupérés sur site).</p> <p>Entre mai et décembre 2021, 3555 bocaux ont été vendus.</p>
---	---

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.</p>
---	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'emménagement dans le nouveau siège social a été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs concernant les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (ex : respect des consignes de tri des déchets, réduction du nombre d'impressions...) Une campagne de sensibilisation et d'affichage permanent a été réalisée par l'Agence verte en septembre 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes numériques sera engagée en lien avec l'AFD et l'Agence verte en 2022.

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Les espaces verts du siège social d'Expertise France sont entretenus sans utilisation de produits phytopharmaceutiques.
--	---

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	A l'occasion de son déménagement dans son nouveau siège social, Expertise France s'est séparé en 2021 d'environ 400 pièces de mobilier de tout type (chaises, bureaux, armoires...). La quasi-totalité du mobilier a été mis à dispositions sur la plateforme <a href="https://dons.encheres-domaine.gouv.fr">https://dons.encheres-domaine.gouv.fr</a> De nombreuses structures ont ainsi pu bénéficier de la cession gratuite de ce mobilier (communes, gendarmeries...).
--	--

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Dès la réception du courrier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Département des systèmes d'information a été sensibilisé en vue de l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés en fonction de l'offre proposée par
--	---

	l'UGAP et/ou la DAE.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes numériques sera engagée en lien avec l'AFD et l'Agence verte en 2022.

*Délégation Générale – Mission RH*

*Affaire suivie par Brigitte ZAMBON*

*Données France Volontaires au 31/10/2020*

France Volontaires met en œuvre sa politique de responsabilité sociétale en tant qu'organisation au travers d'une approche fondée sur les cadres de références de la Norme Internationale ISO 26.000 (RSO) et le processus d'évaluation et de progrès proposé par le Label LUCIE.

Les actions déployées s'inscrivent dans le cadre de notre politique RSO et qualité de vie au travail (QVT) coconstruite à partir des besoins exprimés par les collaborateurs, et les partenaires sociaux.

Les actions en matière de mobilité durable sont en phase émergentes et devraient progressivement se développer pour inciter plus fortement les collaborateurs par exemple en matière de covoiturage et d'utilisation du vélo lorsque cela s'avère pertinent.

Concernant les réunions internes à l'international, le développement d'outils de visio conférence nous a permis de réduire significativement les coûts des déplacements. La crise sanitaire est venue renforcer cette tendance lourde.

En matière d'achats, l'utilisation de produits recyclables (papier, gobelets, couverts en bois...) a été très fortement encouragée.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'économie d'énergie et l'adoption de pratiques éco responsables éco au sein de l'entreprise permettant de réduire notre empreinte écologique.

## **L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents**

### **Mesure 1 » Forfait mobilité durable »**

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Versement de l'indemnité kilométrique pour tout collaborateur qui se rend au bureau à vélo.
<b>Chiffres clés</b>	1 seul cas concerné par la prise en charge (2% de notre effectif) 2/3 autres salariés utilisent alternativement les transports en commun et leur vélo et ne peuvent pas bénéficier du cumul des indemnités.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion prévue en 2021 concernant l'indemnité versée à 11 salariés venant avec leur voiture.

## Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	Plusieurs cas de covoiturage entre collègues. Egalement un cas connu pour un salarié faisant du covoiturage occasionnellement avec un voisin.
<b>Chiffres clés</b>	4/5 cas concernés soit 10 % de notre effectif
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Encouragement systématique au covoiturage. Relances par courriel.

## Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intérêt pour l'accès à un logiciel commun de covoiturage.
--	---

## Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Néant.

## Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Aucun véhicule de fonction ou de service.

## Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Pas de possibilité d'avoir des places sécurisées dans les locaux occupés actuellement.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Il est prévu un stationnement sécurisé pour les vélos dans le cadre d'un projet de déménagement.

## Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux</b>	Les déplacements aériens sont peu fréquents pour le siège comme pour le terrain. Situation particulière pour les expatriés, pas d'autres possibilités que l'avion pour le retour un fois par an dans le pays d'origine.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réduction des réunions au siège avec les responsables du terrain 2 à 3 fois par an et remplacement par des visio conférences.

## Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis la mi-mars 2020 utilisation des moyens techniques d'audio et visio conférences.
<b>Chiffres clés</b>	En 2020 toutes nos réunions ont été réalisées à distance.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation et incitation des managers.

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de gobelets en cartons et de couverts en bois.
<b>Chiffres clés</b>	Achat de 1020 gobelets en cartons en 2019.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Poursuivre auprès des salariés l'incitation à utiliser des verres et/ou tasses réutilisables.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de ramettes de papier certifié "EU Ecolabel" FSC 100%. Recyclage des papiers, cartouches, verres, ... par un atelier protégé (CEDRE).
<b>Chiffres clés</b>	en 2019, 300 ramettes FSC 100% achetées. en 2019 : 1 176 Kg de déchets collectés. 19 Arbres sauvés, 32 820 litres d'eau économisés, 602 kg de CO2 préservés, 4 376 KWH économisés 24h de travail de travail généré pour un atelier protégé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Voir la possibilité de passer à la norme FSC Mixte ou Recyclé pour l'achat des ramettes.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux</b>	Restauration collective Elios utilisant le plus possible des produits bio
<b>Chiffres clés</b>	Les chiffres ne sont pas remontés auprès de l'utilisateur que nous sommes
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans nos échanges avec le service de restauration, il est demandé à aller vers toujours plus de bio

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux</b>	En tant que locataire nous n'avons pas la possibilité d'intervenir auprès d'un propriétaire privé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans le cadre du projet de déménagement (en standby) nous aurons toutes les garanties en matière de normes écoresponsables.

mener	
-------	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Idem mesure 13.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Idem mesure 13.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Idem mesure 13.

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Nous faisons de la sensibilisation via des affichages.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	A poursuivre.

#### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Idem mesure 13.

#### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) auprès d'association afin de les valoriser.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	A poursuivre.

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Néant.

*Elisabeth Claverie de Saint Martin*

*Président-directeur général*

*Affaire suivie par Cathy Grevesse*

*Déléguée à la qualité, à la responsabilité sociétale*

*et aux infrastructures de recherche*

*Direction Générale Déléguée*

*à la Recherche et la Stratégie Cirad*

*Données CIRAD à jour au 31/12/2021*

Le développement durable est au cœur du métier du Cirad et de son mandat d'établissement public de recherche finalisée. L'établissement finalise l'écriture de son schéma directeur Responsabilité sociétale et développement durable (RSDD) en 5 orientations : (1) RSDD par le mandat, (2) responsabilité sociale et (3) environnementale, (4) éthique, déontologie, conformité, (5) gouvernance responsable. Échanger à propos de nos actions est l'un des objectifs forts du projet. Pour la première fois, le 2 mars 2021, s'est tenue une journée interne « Responsabilité sociétale ». L'événement institutionnel visait à mieux appréhender la notion d'un Cirad responsable vis-à-vis de la société, informer largement sur les engagements et actions du Cirad, permettre des témoignages et des échanges inspirants, et initier des réflexions collectives (mobilité professionnelle responsable, qualité de vie au travail, sobriété numérique). En 2021, une première formation en responsabilité sociétale a été proposée. Cette formation s'adressait à tout public souhaitant mieux appréhender les éléments constitutifs de la démarche et être force de proposition pour en faire une démarche plus collective et participative. Une réflexion a été menée en atelier sur la manière de favoriser l'implication de la communauté et l'intelligence collective en vue d'essaimer une culture RSDD au Cirad.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, reste un levier privilégié du développement du projet « Responsable » du Cirad. Le 15 janvier 2021, il a coorganisé le colloque [« Pour une recherche et une innovation responsables »](#), ouvert par Valérie Masson-Delmotte - co-présidente du Groupe de Travail 1 du Giec. Suivi par plus de 3500 personnes, ce colloque a été le point d'orgue de nos travaux inter organismes sur le référentiel développement durable et responsabilité sociétale.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux</b>	Non appliqué en tant que tel mais poursuite de la prise en charge de 50% du Pass navigo à Paris et abonnement bus à La Réunion.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans la continuité de la loi 2019 d'orientation de la mobilité, le point sur le Forfait des Mobilités Durables est inscrit à la négociation annuelle obligatoire 2022, en lien avec la réflexion sur la mobilité urbaine responsable et le futur Plan De Mobilité Employeur (PDME). Un comité de pilotage va être fondé en 2022, assorti de comités régionaux homologues. Cartographie et sondage salariés en préparation en vue du PDME/site sont prévus en 2022.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	La solution Klaxit de covoiturage sur l'agglomération de Montpellier est à l'étude. Promotion du covoiturage (Karos) à La Réunion
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad va signer en 2022 avec le prestataire Klaxit de covoiturage sur l'agglomération de Montpellier et lancera des animations.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener avec les partenaires campus .
--	---

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des bornes sont installées par la Métropole de Montpellier à proximité de nos campus de Lavalette (Montpellier) et Baillarguet (Montferrier-sur-lez).
<b>Chiffres clés</b>	2 bornes de recharge pour les véhicules des collaborateurs à proximité immédiate du campus de Montpellier –5 prises de recharge pour les véhicules de service / prestataires (3) au sein du campus de Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre les initiatives de la Région, de la Métropole ou de l'Etat sur ou autour de nos sites. Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, les opérations immobilières du projet ECOSITE Lavalette 2030), les futurs aménagements liés au déploiement du Tram et l'évolution des taux de présence des effectifs, étudier la spécificité et les contraintes de chaque site au regard du développement des véhicules électriques et de leur recharge. Suivre les actualités sur le financement des bornes électriques ; programme ADVENIR ( <a href="https://advenir.mobi/le-programme/">https://advenir.mobi/le-programme/</a> )

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Marchés de location longue durée véhicules hybrides/électriques pour les DROM-COM. Renouvellement du parc en électrique.
---	---

<b>Chiffres clés</b>	Parc véhicules pour les services techniques à Montpellier : 12 composé de 25% véhicules électriques. 5 sur 5 véhicules achetés depuis 2016 sont électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivi de la politique des prestataires agissant sur nos sites

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Tous les sites du Cirad sont équipés de parkings de stationnement vélo. Les sites sont sécurisés (sauf 1 à Nogent pour accueil du public).
<b>Chiffres clés</b>	150 places supplémentaires en 2021 (fin des travaux en 2022) à Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, développement d'une politique vélo ambitieuse . Actions pendant la semaine de la mobilité.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad mesure régulièrement l'empreinte carbone de son fonctionnement interne sur les scopes 1 et 2 (réglementaire) ainsi que sur le volet Déplacement (scope 3), premier poste d'émissions de GES au Cirad. Le mandat de recherche du Cirad pour le développement au Sud induit en effet pour les collaborateurs, de nombreuses missions à l'international et des activités en expatriation.
<b>Chiffres clés</b>	6 bilans d'émissions de GES ont été réalisés depuis 2005 au Cirad
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad prévoit d'accentuer la dynamique de réduction des émissions de GES sur les volets Déplacements (PDME, charte, ateliers, outils de pilotage et application type réseau sociaux), Energie (politique en renouvellement) et Numérique sobre (politique en renouvellement).

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Nombreuses salles de réunion avec équipement de visio collectives par site et visio individuelle pour tous (Teams)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Projet « Monde d'après » (financé MEAE) sur la résilience du partenariat au Sud pendant la crise Covid et capitalisation des nouvelles pratiques et outils (visio au centre).

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le marché de la restauration collective du Cirad intègre les mesures de la loi Egalim, parmi lesquelles la suppression du plastique à usage unique. Ainsi, les bouteilles en plastique sont substituées par des bouteilles en verre consignées, des canettes en métal et des distributeurs d'eau ; En 2020 dans le contexte de crise Covid, un système de panier-repas individuel a également été déployé avec des contenants alimentaires compostables et se poursuit.</p> <p>Politique sans plastique pour les distributeurs automatiques.</p> <p>Remplacement des gobelets en plastique près des fontaines à eau, par des gobelets en carton recyclables depuis le 1er janvier 2020.</p>
------------------------------------	--

	Le tri des 5 flux est effectif sur les sites de Montpellier. Mesures inscrites dans le contrat des prestations annexes et traiteurs, pour supprimer l'usage de contenants et couverts plastiques alimentaires.
<b>Chiffres clés</b>	Suppression de l'usage de près de 100 000 gobelets en plastique/ an dans le cadre de l'utilisation de fontaines à eau.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre les avancées du marché national Gauss de l'Ugap dédié aux consommables scientifiques, notamment le plastique de laboratoire.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad intègre dans ses appels d'offre, au fur et à mesure du renouvellement des marchés, des dispositions visant à limiter la déforestation importée. Pour ce faire, il met à disposition des acheteurs et des prescripteurs le guide « S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE D'ACHAT PUBLIC ZÉRO DÉFORESTATION » pour les aider à intégrer dans les documents des appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation. Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site intranet de la Délégation Achats du Cirad.
--	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La commande de papier est centralisée pour l'ensemble des collaborateurs du Cirad-Montpellier, pour une meilleure maîtrise des volumes, coûts et spécifications techniques. La mise en œuvre d'une politique d'impression depuis 2013 a conduit à une réduction très significative des consommations de papier de bureau. En lien avec le déploiement d'un parc de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso) et la suppression de plus de 50% des imprimantes individuelles ; mais aussi grâce au développement de solutions de dématérialisation qui concernent depuis 2018-2019 plusieurs process internes, en particulier au sein des services de ressources humaines, achats, patrimoine, comptabilité...cela se traduit par exemple par la quasi disparition des factures et bulletins de paie en format papier. Enfin, le Cirad est inscrit dans le dispositif PAP50 « Evaluation environnementale des pratiques concernant les produits papiers » porté par Riposte Verte. Renforcement des critères de fabrication et d'approvisionnement du papier (origine de la fibre, grammage...)
<b>Chiffres clés</b>	100% des ramettes de papier achetées sont Issus de Forêts Gérées Durablement ou recyclées (label FSC, PEFC, Blue Angel)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad prévoit l'élaboration d'une Politique papier responsable articulée autour du cycle de vie du papier : achats & écoconception (fournitures de bureau, travaux de reprographie), consommation, recyclage et gouvernance).

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad a déployé depuis plusieurs années sur ses campus de Montpellier, une démarche de restauration collective durable, qui passe par une cuisine faite maison, avec des produits certifiés à haute valeur nutritionnelle et des alternatives à base de protéines végétales. Des clauses spécifiques sont intégrées
---	--

	<p>au marché de restauration afin d'augmenter la part de produits de qualité et durable ainsi que la part de produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Le Titulaire du marché s'approvisionne tout au long de l'année auprès de producteurs locaux, notamment une ferme périurbaine à proximité des sites de Montpellier.</p> <p>Plusieurs mesures sont en place pour réduire le gaspillage alimentaire : bar à légumes en libre-service; pain tranché; gaspillopain.</p> <p>Les tickets de caisse ne sont plus imprimés systématiquement depuis 2019.</p> <p>Enfin, le tri sélectif des déchets alimentaires en salle et au poste de préparation des repas est également effectif depuis 2016.</p> <p>Un film a été produit pour illustrer l'approvisionnement des restaurants toute l'année en circuits courts (ferme périurbaine).</p> <p>Suivi périodique les indicateurs produits de qualité/bio/gaspillage alimentaire en commission Restaurant.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Les engagements du prestataire de restauration sont les suivants :</p> <p><b>50%</b> de produits de qualité et durable</p> <p><b>18%</b> des achats alimentaires sont issus de l'agriculture biologique</p> <p><b>85 %</b> des recettes préparées à partir d'ingrédients frais et de saison</p> <p>Diminution de <b>43%</b> de la part moyenne de bio-déchets par repas (2016-2019)</p> <p><b>100%</b> des bio-déchets sont traités par compostage et méthanisation.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Développer les mesures et actions de sensibilisation

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>S'appuyant sur les objectifs de la politique énergétique 2012-2020, la démarche de management de l'énergie du Cirad est abordée par site, par type d'énergie et par usage énergétique selon les principes de la norme ISO 50001.</p> <p>Le Cirad s'est doté depuis plusieurs années d'un système de Gestion Technique Centralisé sur son implantation principale à Montpellier, pour une supervision ciblée des sites, bâtiments et des équipements.</p> <p>Ce dispositif permet entre autre, la collecte des données réelles de consommation pour leur suivi périodique (électricité, thermie, eau) et l'optimisation de la gestion énergétique du parc immobilier (plans d'amélioration de la performance énergétique). Ces données sont corrélées aux éléments bâtimentaires du logiciel patrimoine interne.</p> <p>Le Cirad publie chaque année sur le logiciel de la direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), les consommations en fluides par bâtiment.</p> <p>2021 (en cours) : déploiement d'un logiciel de supervision GTC de dernière génération (IQvision) devant amener une évolution des fonctions (consolidation des données collectées, suivi fin des consommations en fluides, suivi du fonctionnement et régulation des installations, alerte, pilotage, tableau de bord, reporting, interface pour les utilisateurs...), le développement de l'instrumentation associée et une mise à niveau de la supervision de l'ensemble des sites.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Un premier palier d'économies d'énergie est atteint en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de <b>20%</b> des consommation en thermie /2012</li> <li>• Réduction de <b>10%</b> des consommations en électricité /2012</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de <b>18%</b> des émissions de gaz effet serre/ 2012</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en œuvre du Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 : définition de l'état initial, transmission des données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad dispose de chaudières hybrides gaz/ fioul en secours. La fonction secours n'est pas utilisée.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sans objet

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le Cirad a engagé depuis 2010, une politique énergétique volontariste et une réelle dynamique pour renouveler les équipements techniques, massifier les travaux de performance énergétique et améliorer un parc immobilier hétérogène et vieillissant dans ses constructions. Les opérations ont ciblé prioritairement des «actions à gain rapide » : • Renouveau d'équipements existants • Rénovation du réseau de chauffage • Installation de luminaires basse consommation • Rénovation de l'architecture électrique • Evolution des usages</p> <p>En 2020, les actions ont porté principalement sur la réfection des réseaux de chaud/ froid et le remplacement d'éclairages énergivores par des luminaires basse consommation (LED). En 2021, le Cirad a obtenu des contributions publiques pour investir de façon plus conséquente sur le développement sobre de ses infrastructures : 1,5 millions d'euros des plans de relance de l'État dans sept opérations de rénovation énergétique sur les sites d'Occitanie, de la Réunion et de la Guadeloupe. La région Occitanie et son contrat de plan État-Région 2021-2027 viennent également renforcer la politique d'aménagement à hauteur de 6,1 millions d'euros pour la refonte intégrale du principal site de Montpellier (projet d'éco-site de Lavalette), qui va engager l'établissement sur les dix années à venir. À la Réunion, l'opération de réfection-construction du plateau scientifique 3P, financée principalement par les fonds Feder de l'Union européenne et devant aboutir à la mi-2022, est un projet de construction écologique d'envergure.</p> <p>Le Cirad a mené une étude prospective en 2021, avec l'appui d'un AMO énergie et de l'ADEME, pour préparer l'élaboration du prochain Schéma Directeur Energie du Cirad-Montpellier (2022-2030).</p> <p>Il s'agit de poser les bases d'une double trajectoire énergétique/ bas carbone ambitieuse et réaliste à l'horizon 2030, cohérente avec les exigences de la loi « ELAN », la démarche dite de « l'Etat exemplaire » et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle doit amener à positionner dans un juste équilibre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des opérations lourdes de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du projet ECOSITE Lavalette 2030 - SPSI-2</li> </ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des choix pour repenser et décarboner la production d'énergie</li> <li>• une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie</li> <li>• des préconisations d'opérations de performance énergétique.</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Les opérations engagées se poursuivront jusqu'en 2022-2023.</p> <p>Finalisation de la politique énergétique.</p>

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>La sensibilisation des collaborateurs du Cirad à la démarche environnementale et de développement durable, s'articule autour de temps forts de mobilisation lors d'évènements/ d'animations institutionnels (journées scientifiques, journées nouveaux arrivants, journée RSO) et par le biais de contributions au rapport annuel d'activité du Cirad (mesures engagées, résultats obtenus).</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Colloque « <a href="#">Pour une recherche et une innovation responsables</a> », 15 janvier 2021, hybride, 3500 personnes.</p> <p>Journées nouveaux arrivants 2021</p> <p>Journée responsabilité sociétale du 2 mars 2021: 180 participants</p> <p>Intervention lors de la semaine dite « Journées scientifiques » (juillet 2021)</p> <p>Implication du CSE dans le suivi du schéma directeur RSDD</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>gration de ces sujets dans les AG d'unités de recherche</p> <p>Développement d'une dynamique de type concours Cube (énergie) pour créer du partenariat usagers</p> <p>Forte implication du Cirad dans l'atelier Ma Terre en 180 minutes (dont dépôt à l'AAPG ANR « Méthode Ma Terre », résultats attendus juillet 2022).</p> <p>Déploiement d'ateliers bas carbone (MaTerre180', les Fresques, Défi2tonnes, ...)</p> <p>Inscrire la participation aux ateliers à un accord d'intéressement</p>

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad a exclu les pesticides chimiques des pratiques d'entretien de ses campus (Montpellier, Guadeloupe, Martinique et Guyane) pour un fonctionnement interne cohérent avec le positionnement de ses recherches, notamment dans le domaine de l'agroécologie. Les collections de végétaux dans les serres expérimentales sont aussi protégées grâce aux insectes auxiliaires et méthodes de lutte biologique, limitant le recours aux pesticides à 2 %. L'application pour effectuer l'inventaire de la biodiversité sur nos sites a été identifiée. « Refuge Ligue de protection des Oiseaux », obtenue depuis 2019 par le Cirad-Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mettre en œuvre un inventaire permanent de la biodiversité sur nos sites. Dans les DROM, nous sommes confrontés à l'obligation de traiter contre les rats et moustiques, ce qui justifie certaines années des exceptions à la règle en vertu des obligations de santé et sécurité de nos usagers et voisins de nos sites. Nous cherchons des alternatives douces également pour ces traitements.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Au Cirad, les postes informatiques obsolètes encore opérationnels, sont cédés gracieusement aux organismes partenaires du sud, à des associations à but non lucratif ou à des écoles, avec documents de cession. Ces dons d'ordinateurs permettent au Cirad de contribuer au soutien des partenaires du Sud, dont principalement des thésards en les équipant pour leurs études, aux écoles françaises ou étrangères, et aux associations françaises pour leur faciliter l'insertion de personnes en difficulté.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Elargir à d'autres équipements.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une communication sur les eco-gestes numériques a été menée par le passé. Le taux de renouvellement des postes informatiques est de 4 à 5 ans. L'achat des imprimantes personnelles a été supprimé au profit de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso). Achat de consommables d'impression des imprimantes laser et jet d'encre reconditionnés et qui sont reconditionnés ensuite. Les équipements informatiques sont cédés dans la mesure du possible à des organismes ou des associations du nord et du sud pour reconditionnement ou récupération de pièces et matériaux. Début de l'externalisation de notre data center vers un centre plus sobre (gain de 1,5 à 2 sur l'empreinte carbone).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intégrer dans le nouveau schéma directeur numérique en 2022, les objectifs relatifs à la sobriété numérique. Démarche Green IT de notre prestataire d'infogérance (moins de mails, véhicules électriques, extinction des PC la nuit automatisée).

*Mission qualité Santé Sécurité Environnement*

*Affaire suivie par Caroline Play*

*Responsable de la mission*

*Données IRD à jour au 31/12/2021*

L'IRD, tant par ses missions que par le modèle de science interdisciplinaire, citoyenne et de la durabilité qu'il défend, son engagement dans les Objectifs de développement durable (ODD), ses thèmes et travaux de recherche, se doit de répondre aux enjeux environnementaux par un mode de fonctionnement et des pratiques de recherche et d'administration de la recherche repensées. Une prise de conscience collective émerge et de nombreuses initiatives locales ont été prises au sein de l'établissement.

Pour structurer cette dynamique, l'IRD a élaboré une feuille de route environnementale, qui a été présentée le 26 juin 2020 au conseil d'administration. Elle porte trois types d'enjeux pour l'Institut :

Être en cohérence avec les messages portés et s'impliquer dans l'effort d'exemplarité de l'Enseignement supérieur et la recherche.

Contribuer de manière pragmatique et raisonnée à la transition écologique

Maîtriser son impact, notamment sur les territoires les plus fragiles au Sud.

Les orientations de la feuille de route environnementale ont été construites par la Mission qualité, santé, sécurité, environnement (MQSSE) à partir de nombreuses rencontres et ateliers avec les différentes structures et les métiers de l'Institut, mais aussi l'analyse des initiatives ayant émergé au sein des structures de l'IRD et plus globalement dans le paysage de la recherche. La feuille de route environnementale de l'Institut s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire impliquant les trois pôles de l'IRD, mais aussi une démarche participative afin que chacun au sein de l'Institut ait un rôle à jouer dans sa mise en œuvre pratique.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq grandes thématiques qui répondent aux enjeux du nouveau Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2021 – 2025 de l'Institut. L'année 2021 est aussi marquée par le lancement du projet de rénovation énergétique des bâtiments du site de Nouméa (Nouvelle Calédonie) financé dans le cadre du Plan France Relance.

## **1/ Un plan de déplacement et une politique missions et voyages responsable**

Les missions occupent une place prépondérante dans l'impact carbone des structures, liée en particulier à l'utilisation de l'avion. Après avoir déployé une application de suivi de l'empreinte carbone des missions, qui sera prochainement ouverte à l'ensemble des structures, l'IRD définira un objectif de réduction de l'impact carbone de ses missions.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers seront utilisés :

Des mobilités à faible impact environnemental (train, covoiturage...).

Le recours à la visioconférence pour la tenue des instances et des concours, quand le règlement le permet.

L'optimisation et la diversification des parcs véhicules, l'investissement dans des moyens de mobilité durables.

L'engagement individuel, en s'appuyant sur un suivi individuel de l'empreinte carbone, la définition de quotas, des pratiques de compensation.

## **2/ Une stratégie numérique maîtrisée**

Si tout le Schéma directeur numérique (SDN) de l'IRD concourt au déploiement d'outils plus ergonomiques et moins énergivores, leur usage doit également faire l'objet d'une sensibilisation car ce sont des leviers essentiels de la réduction de notre empreinte carbone. Les démarches telles que le « zéro mail inutile », les espaces de dépôt, l'archivage seront encouragées. L'IRD met également en place une démarche visant à mieux maîtriser le cycle de vie des données de la recherche selon les principes FAIR - Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable - en y adjoignant un cinquième principe : Soutenable (FAIRS). Il vise notamment à évaluer le coût environnemental du stockage des données au regard de leur intérêt scientifique.

Dans le cadre d'une démarche « green IT » (informatique durable), il s'agira également de définir des règles d'obsolescence acceptables, de ré-usage, de réparation, de recyclage des équipements numériques.

## **3/ Une utilisation du patrimoine repensée et énergétiquement optimisée**

Le patrimoine de l'Institut est à la fois fortement dispersé à travers le monde, et concentré sur quelques grands sites : Sénégal, Nouvelle-Calédonie, Bondy et Montpellier. L'IRD a déjà fait réaliser des audits énergétiques de ses bâtiments dans le cadre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), et établi une priorité d'action sur l'optimisation énergétique : isolation, déploiement de technologies moins énergivores (pompes à chaleur, LED), approvisionnement en énergies plus vertes. L'entretien des sites se fera également de manière raisonnée, sans produits phytosanitaires, avec des zones de friches et le compostage des déchets verts, la végétalisation des sites avec des essences locales. Tous ces projets pourront faire l'objet d'études scientifiques et de collaborations au niveau local.

## **4/ Des achats responsables et limités au strict besoin**

L'achat durable est déjà inscrit dans les bonnes pratiques des marchés publics. Pour autant, l'évaluation des prestations montre parfois un écart entre le prescrit et la réalité. L'audit des prestataires sera donc intensifié. Les circuits courts, l'agriculture biologique, la saisonnalité, la gestion durable de la pêche, les produits équitables et les écolabels seront des critères

d'attribution des marchés publics davantage revalorisés. Les achats de produits et de prestations devront être « au plus juste », dans le cadre d'une politique « zéro perte ». La mutualisation sera encouragée avec nos partenaires notamment sur la fourniture des produits de laboratoire. Cette politique achat responsable passe également par la qualité et la provenance des fournitures. Elles devront être issues du recyclage ou d'exploitations gérées durablement. Les déchets devront être éliminés par des filières de valorisation adaptées, qui privilégient la valorisation matière (recyclage) plutôt qu'énergétique.

## 5/ Une science de la durabilité exemplaire

Porteur d'une « science de la durabilité », l'IRD s'attache à définir et développer une approche interdisciplinaire, avec les sociétés civiles du Sud, sur des enjeux majeurs de la planète. Les chercheurs de l'IRD se doivent d'incarner la science de la durabilité dans leurs pratiques, pour les mettre en cohérence avec les messages portés par l'Institut. Ainsi, plusieurs unités de recherche sont d'ores et déjà engagées au sein du collectif Labos 1point5, initié l'an dernier pour « réduire l'empreinte environnementale de la recherche », et l'IRD soutient le déploiement de l'[outil GES 1.5](#), qui permet aux unités de recherche de réaliser le bilan de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'évaluation des impacts des projets de recherche, aussi bien positifs que négatifs, entreront en compte dans les processus d'arbitrage. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes devra systématiquement être prise en compte lors des expérimentations de terrain, qui devront limiter au maximum les techniques invasives et les prélèvements en milieu naturel au strict objet de recherche. L'analyse du cycle de vie des consommables de laboratoire permettra de faire évoluer certaines pratiques.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Approbation du dispositif par le CA de l'IRD le 16 octobre 2020</p> <p>2021 : Journée de sensibilisation sur la délégation régionale IRD Occitanie (DRO) dans le cadre de la semaine de la mobilité</p> <p>Installation de station de réparation vélo sur les sites de Marseille, Montpellier et Bondy.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Début de mise en œuvre pour l'année 2020 (demi-forfait).</p> <p>2021 : 100% des agents Français ont accès au forfait mobilité durable</p> <p>135 en ont bénéficié</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Rénovation et installation d'équipements pour les vélos prévues pour 2021 (local, bornes de rechargement) sur les sites IRD. Campagne de sensibilisation sur le port du casque et la sécurité à vélo.</p> <p>Réalisation des plans de mobilité employeur sur la DRO et Délégation régionale Sud-est (DRSE)</p>

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Actions déjà mises</b>	La Délégation régionale Sud-Est (DRSE) s'est engagée auprès de la société Klaxit pour
---------------------------	---

<b>en œuvre</b>	<p>ouvrir une solution de covoiturage aux agents sur le périmètre Aix-Marseille. Le service est ouvert aux agents de manière gratuite et sans engagement, depuis mars 2020. Le covoiturage est un critère retenu pour l'attribution des places de parking (incitation).</p> <p>La Délégation régionale Ile-de-France (DRIdF) propose depuis plusieurs années la plateforme de covoiturage Togetzer à ses agents.</p> <p>La Délégation régionale Occitanie (DRO) dispose d'une solution de covoiturage interne.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>350 agents sur Marseille ; 150 agents sur Bondy.</p> <p>2021 : 15 trajets simples ont été effectués avec Klaxit</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Déployer une solution de covoiturage plus efficace sur la DR Occitanie et principalement le site de Montpellier. Souscription Klaxit.</p> <p>Action de sensibilisation au covoiturage sur la DRSE.</p>

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD, via ses applications de réservations de véhicules de service, favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels, mais ce service reste à consolider.
<b>Chiffres clés</b>	Tous les sites métropolitains incités au covoiturage professionnel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibiliser les agents sur le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels (notamment pour les trajets Marseille-Montpellier, les plus fréquents en véhicules)

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des bornes sont disponibles sur les principaux sites exploités par l'IRD en métropole.
<b>Chiffres clés</b>	6 bornes disponibles (2 sur DRIdF, 2 sur DRO, 2 sur DRSE).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Intensifier le nombre de bornes disponibles.</p> <p>Equiper le site de Brest avec une borne.</p> <p>Faire un état des lieux d'opportunité pour l'outre-mer.</p>

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rationalisation du parc véhicules de l'IRD depuis 2016. Le parc véhicules de l'IRD comprend des véhicules hybrides et/ou électriques (politique achats IRD).
<b>Chiffres clés</b>	<p>50 % du parc métropolitain en hybride ou électrique.</p> <p>2 véhicules (1 hybride et 1 électrique (achetée en 2021)) sur la DRSE</p> <p>6 véhicules (4 hybrides + 2 électriques) sur la DRO</p> <p>3 véhicules (1 hybride + 2 électriques) sur la DRIdF</p>
<b>Actions complémentaires</b>	Envisager l'achat de véhicules hybrides ou électriques à l'étranger pour les situations où cela serait possible.

<b>à mener</b>	
----------------	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Présence de locaux adaptés sur tous les sites métropolitains et dans plusieurs représentations à l'étranger et en outre-mer. Installation de stations de réparation vélo sur les sites de Marseille, Bondy et Montpellier pour augmenter la sécurité des cyclistes et favoriser de développement de l'usage du vélo. Actions de sensibilisations organisées sur Marseille et Montpellier.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Installation d'un nouvel abri et rénovations prévues pour le stationnement des vélos sur la DRO, avec installation de bornes de rechargement pour vélos électriques.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'instruction de l'IRD de juillet 2019 relative aux règles des déplacements à l'IRD a déjà pris en compte cet aspect, la voie aérienne n'étant autorisée que pour des temps de trajet supérieur à 4h en train, et sur la même journée lorsque le total A/R est supérieur à 8h.</p> <p>Création d'un prototype de calcul des émissions de GES des missions au niveau de l'IRD aujourd'hui déployé</p> <p>L'IRD encourage ses laboratoires de recherche à calculer leur empreinte avec l'outil GES 1.5_développé par le collectif labos 1.5.</p> <p>L'IRD sensibilise ses agents nouveaux entrants à la réduction de leur empreinte « Mission » grâce à l'atelier collaboratif « Ma Terre en 180 minutes » développé pour une communauté de scientifiques à destination du monde académique.</p>																								
<b>Chiffres clés</b>	<p>L'empreinte carbone de l'ensemble des missions à l'IRD a été calculée grâce à un outil déployé en interne, et des objectifs de réduction seront fixés</p> <p>L'usage de l'avion représente 91% de l'empreinte carbone mission de l'IRD (pour 40% des missions).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>Evolution annuelle du Bilan Carbone</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Bilan Carbone (Tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>4025</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>4290</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>4344</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1158</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>1588</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>Evolution annuelle du nombre de déplacements</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nb de missions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>5445</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>5908</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>6214</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1858</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>2308</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div> <p>On constate aisément « l'effet COVID » pour les années 2020 et 2021. L'ambition de l'IRD est de ne pas réatteindre les niveaux d'avant crise.</p>	Année	Bilan Carbone (Tonnes)	2017	4025	2018	4290	2019	4344	2020	1158	2021	1588	Année	Nb de missions	2017	5445	2018	5908	2019	6214	2020	1858	2021	2308
Année	Bilan Carbone (Tonnes)																								
2017	4025																								
2018	4290																								
2019	4344																								
2020	1158																								
2021	1588																								
Année	Nb de missions																								
2017	5445																								
2018	5908																								
2019	6214																								
2020	1858																								
2021	2308																								
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion sur la compensation, à la fois au niveau individuel et au niveau institutionnel. Actualiser le bilan des gaz à effet de serre de l'IRD.																								

## Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD a souscrit au service offert par Renater et a largement déployé les différentes solutions offertes, permettant un accès à la visioconférence pour l'ensemble de ces agents, y compris à l'étranger. Du fait de la crise sanitaire, l'IRD a eu recours au système visio pour ses instances, pour ses jurys, pour des réunions institutionnelles (souscription de solutions visio complémentaires à Renater). Le Schéma directeur du numérique (SDN) de l'IRD intègre la dimension écoresponsable (green IT).
<b>Chiffres clés</b>	100% des agents de l'IRD ont accès à la visioconférence avec des accès à différents outils (Teams, Rendez-vous, Orange, et prochainement Zoom).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Participer à la réduction de la fracture numérique de certains pays (projets développés avec AFD).

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Retrait systématique du recours à tous types de plastiques à usage unique lors des renouvellements des marchés de prestations, notamment de restauration. Politique de réduction du nombre de goodies fournis par l'IRD, et de fabrication plus responsables avec une attention portée sur les matériaux (provenance, issus du recyclage, éco-conçus, matière végétales, encres monochromes). Abandon des touillettes plastiques au profit du bois voire des couverts réutilisables pour certaines prestations
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Augmenter la part de goodies réutilisés tels que les tours de cou et les badges lors des événements (aujourd'hui, seul 1/3 récupéré).

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD met en place des critères écoresponsables dans l'ensemble de ses marchés de fournitures et de prestations. Politique « zéro papier » notamment rapport d'activité et cartes de vœux exclusivement électroniques. Clauses par défaut prenant en compte le risque de déforestation dans les marchés de restauration/ traiteurs/ mobilier/ impression
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Evaluation des prestations en cours dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue (en cours sur Montpellier et Marseille).

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Définition d'une politique d'impression et mise à disposition de copieurs à impression sécurisée. Achat de papier avec label PEFC/FCS obligatoire dans les marchés d'impression.
---	---

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation à la réduction de l'utilisation du papier de bureau. Mise en place d'une solution de gestion de flux pour les copieurs, permettant de faire des bilans d'impression et de fixer ainsi des objectifs de réduction de papier par copieur/service/secteur géographique.
--	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Critères AB présents dans les marchés de restauration collective. Repas végétariens proposés systématiquement. Incitation à la réalisation de buffets végétariens par des coûts moins élevés. Réduction voire abandon des verres et de la vaisselle à usage unique (ex : prestation traiteur au siège fonctionnant par un système de bocaux récupérés et lavés par le prestataire). Les marchés restauration collective (DRO et DRIdF) sont externalisés mais s'inscrivent dans une démarche globale durable. En DRIdF : mise en place de composts pour les déchets du restaurant. En DRO : installation d'une table de tri des déchets
<b>Chiffres clés</b>	20% de produits AB minimum dans la restauration collective
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Valoriser davantage les déchets issus de la restauration. Continuer de sensibiliser à l'impact carbone de l'alimentation.

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Diagnostiques de performances énergétiques de l'ensemble des sites métropolitains et outre-mer réalisés en 2013. Intégration de modules de suivi de consommation énergétiques dans les projets de rénovations immobilières, notamment dans le cadre du Plan de relance verte (4 dossiers).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Continuer de déployer des outils de suivis, si possible par bâtiment pour permettre de détailler les analyses au niveau des unités de recherche (compteurs divisionnaires notamment).

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Interdiction d'achats et de rénovation des circuits fioul. Retrait d'une chaudière fioul sur le site de Bondy en 2017-2018, et remplacement par le raccordement au chauffage urbain (bois).
<b>Chiffres clés</b>	4 chaudières au fioul à la DRIdF.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Finaliser l'état des lieux sur l'usage des chaufferies fioul hors métropole, analyser localement les possibilités plus durables et établissement d'un calendrier de remplacement d'ici 2029.

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Efficienc e énergétique des bâtiments posée comme une priorité du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'IRD (notamment isolation des bâtiments lors de chaque projet de rénovation).</p> <p>A Nouméa : Travaux lourds (9,5 millions d'€) d'isolation/rénovation énergétique engagés en fin 2021, fin prévue 2023, dans le cadre du Plan France Relance. IRD lauréat de l'appel 2020.</p> <p>Sur la DRO : des travaux de rénovation de la chaufferie ainsi que de l'isolation des serres.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Sur Nouméa, suite aux travaux, réduction de consommation énergétique estimée à 20%.</p> <p>Sur la DRO, réduction de 20 à 30% de la consommation de gaz.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du SPSI selon ses principes directeurs, en portant le volet d'efficienc e énergétique (Poursuite de la mise en œuvre des actions préconisées suite aux audits énergétiques)</p> <p>Analyser de manière plus détaillée le gain énergétique des opérations prévues, et en faire un critère d'arbitrage. Développer le recours à des énergies plus durables.</p>

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Mise en place de capteurs de présence et de minuterie lors des projets de rénovation des installations d'éclairage. Utilisation de LED systématique à chaque rénovation.</p> <p>DRO: Mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs autonomes (photovoltaïque).</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Poursuivre la mise en place de dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation.</p>

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Sensibilisation des agents sur les éco gestes, notamment sur l'usage de la lumière, de la climatisation et de la mise en veille des appareils numériques.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Renforcer la sensibilisation par des repères de comparaison au niveau des pratiques au quotidien.</p> <p>Sensibiliser les agents aux comportements économes et responsables</p> <p>Encourager la réalisation par les unités de recherche de bilan de gaz à effet de serre avec l'outil GES1point5 pour fixer des objectifs de réduction.</p>

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé à l'IRD pour l'entretien des espaces verts, qui ont été remplacés par des techniques mécaniques ou thermiques, y compris à l'étranger.</p> <p>Des zones de « friches » sur le terrain de la DRIdF permettent de réduire</p>
---	--

	l'entretien des espaces, diminuer l'arrosage du site et de favoriser la biodiversité. Mise en place de zones de compostage des déchets issus de la restauration sur le site de Bondy et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.
<b>Chiffres clés</b>	Objectif « 0 phyto » atteint.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en place de zones de compostage des déchets issus de la restauration sur la DRO et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dons de matériels informatiques via des éco-organismes. Dons de l'ensemble des bacs de tri de bureau à une recyclerie lors du réaménagement du siège de l'IRD.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Identifier des filières pour les matériels de bureau et le mobilier qui n'est plus utilisé.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Démarches « zéro mail inutile » lancée dans plusieurs implantations, et désignation d'ambassadeurs de la démarche. Recyclage des matériels informatiques et électroniques, y compris sur de nombreuses implantations à l'étranger. Elaboration d'une démarche de gestion des données de la recherche soutenable dans le cadre des principes FAIR (orientation établie, actions en cours de concrétisation).  Mise en place d'une politique sur la téléphonie mobile pour une utilisation et un achat plus durables et un renouvellement du matériel repoussé à 4 ans. Suppression des imprimantes individuelles en cours.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Rédaction de guides de sensibilisation. Evaluation (en cours) de l'énergie engendrée par le stockage des données de messagerie, puis à étendre sur l'ensemble des données.  Définition de règles d'obsolescence raisonnables, ré-usage et réparation des matériels.

La valorisation du tourisme durable est un des piliers stratégiques de la démarche de promotion de la destination France et des démarches de soutien à la transition vers un tourisme durable de l'action d'Atout France. La crise sanitaire que nous traversons renforce la nécessité de repenser les modèles afin de répondre à des aspirations croissantes de nos clientèles, domestiques et internationales. La crise accélère des tendances de fond et nous avons pu constater un véritable engouement pour le retour à la nature et une attention encore plus forte portée à la consommation locale, notamment depuis l'été 2020. La saison estivale a confirmé l'attractivité des destinations Nature même si on a enregistré un fort rebond des destinations littorales.

Des actions régulières sont construites avec l'ADEME, portant sur plusieurs axes forts :

- Evaluation du bilan des gaz à effet de serre du secteur touristique,
- Intégration de nouveaux critères d'évaluation de la politique touristique française pour apprécier sa durabilité,
- Sensibilisation des clientèles et des professionnels pour rendre visibles au niveau national et international les offres de tourisme durable en France,
- Intégration dans le référentiel de classement des hébergements touristiques marchants de nouveaux critères obligatoires en matière de développement durable,
- Amplifier la rénovation des hébergements touristiques,
- Ajouter des éco-conditionnalités aux dispositifs de contractualisation existants,
- Utiliser les grands événements comme levier de mobilisation des acteurs du tourisme,
- Améliorer les performances environnementales des rencontres d'affaires et événementielles...

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, a ainsi participé à la dernière Commission Stratégie d'Atout France le 27 octobre 2021.

Atout France participe également activement aux travaux de la commission développement durable du comité de filière du tourisme, présidée par Nicolas Dayot.

Ce déploiement est d'autant plus nécessaire que les clients sont de plus en plus attentifs dans leurs choix aux logements éco-responsables, aux moyens de transports, non polluants, à l'itinérance douce, à la découverte de sites hors-des-sentiers battus, à l'artisanat, à la recherche de sites naturels préservés, aux producteurs locaux et aux circuits courts...

Atout France a ainsi, dans le cadre de la campagne sur le marché domestique #JeRedécouvreLaFrance valorisé, de nombreuses expériences dans les régions françaises de métropole et d'outre-mer, mettant en avant la mobilité douce, des activités autour du Slow tourisme, la préservation de la nature. L'éco-responsabilité a été un dénominateur commun aux voyages d'influenceurs organisés et à l'ensemble des contenus produits. Des campagnes de vente ont été mises en place pour permettre d'accompagner les territoires les plus fragilisés par la crise (montagne, tourisme en ville...) et permettre de participer à une meilleure répartition des flux sur le territoire, dans l'espace et le temps. Le voyage responsable et durable en France est valorisé de manière régulière au sein de notre ligne éditoriale sur le site France.fr et ses réseaux sociaux (exemple de contenus : [9 sorties à Paris pour voir l'avenir en vert](#), [10 forêts incroyables où se perdre en France](#), [12 escapades qui donnent envie de pédaler...](#)).

Une campagne de relance inédite, co-construite avec les 13 Comités Régionaux du Tourisme et Atout France a été menée sur 10 marchés européens, afin de rassurer, inspirer les voyageurs européens et déclencher des séjours. Cette campagne avait pour objectif de renforcer le positionnement de la France en tant que destination de tourisme durable. Le budget de 10M€ engagé (dont 50% de financement Atout France) a permis de mettre en avant auprès du grand public des contenus valorisant une nature préservée, la culture et le patrimoine, et l'art de vivre avec pour fil vert la durabilité et la responsabilité. Une cinquantaine d'accueils de presse et treize voyage influenceurs, ont permis de promouvoir des séjours autour du « consommer local », de la mobilité douce, des espaces préservés...

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement durable, des évènements presse dédiés ont été organisés sur l'ensemble des marchés européens pour promouvoir des idées d'expériences « slow tourisme » en France, et pour valoriser les initiatives et engagements pris par les transporteurs auprès de 150 journalistes.

Un événement en France à destination des médias allemands, suisses, autrichiens et scandinaves « France Meets Green » a également été réalisé).

En partenariat avec le Ministère des Outre-mer, un évènement en ligne dédié à la valorisation des destinations ultra-marines « Explore French Overseas » a permis de sensibiliser une cinquantaine de médias internationaux aux enjeux de durabilité pour ces territoires, avec notamment une mise en avant des sites classés et protégés, les initiatives menées pour la biodiversité, des adresses de logements éco-responsables. Air France a pu présenter ses engagements en termes de réduction de son empreinte environnementale et en faveur d'une mobilité durable.

Les communications portées sur les marchés lointains sont également réadaptées pour prendre en compte cette dimension durable (campagne influenceurs « Voyage en pleine nature » en Corée, campagne « Authentic France » en Australie, supplément digital Lonely Planet en Inde...).

Nous nous efforçons également de valoriser les initiatives remarquables et les labels auprès de la distribution. A titre d'exemple, le label Haute Qualité Environnementale est mis en avant dans les actions menées auprès des acteurs du tourisme d'affaires. Les démarches RSE des acteurs de la montagne sont communiquées lors de notre salon professionnel Grand Ski auprès des plus de 400 tour-opérateurs du monde entier présents -

De plus, le développement durable a été inscrit comme une valeur transversale au sein de chaque pôle thématique de promotion et de structuration, afin d'accompagner les projets, former les acteurs, réaliser des travaux d'observation et de veille et mener des actions de stimulation de la demande en intégrant les problématiques environnementales.

En ce qui concerne le classement des hébergements touristiques marchands, Atout France a conduit une politique volontariste pour permettre l'introduction de critères permettant le « verdissement des classements », en lien avec l'ADEME.

En phase avec les orientations générales prévues, qui visent notamment à adapter le code du tourisme et les dispositifs du classement aux mutations du secteur, tel que le tourisme durable, il apparaît que la montée en puissance de dispositifs volontaires en matière de tourisme durable (Ecolabel européen Hébergements touristiques, label Clef Verte) devrait être plus fortement valorisée par les services de l'Etat.

A cet égard, une réflexion doit être conduite en vue de la mise en place d'un cadre de reconnaissance officielle souple -qui pourrait être mis en œuvre par Atout France-, concernant la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques en matière environnementale ou sanitaire.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Atout France s'attache à limiter l'empreinte environnementale de ses événements. C'est le cas du salon Grand Ski et de Rendez-vous en France. Atout France est vigilante quant à la réduction des déchets sur ces salons mais également quant à la diminution du gaspillage alimentaire et à l'utilisation de produits de saison, issus de circuits courts, pour les repas proposés. Dans les critères d'attribution des marchés publics relatifs à ces salons, figurent les mesures relatives au développement durable des candidats.

Pour les éditions de Grand Ski 2019, 2020 et 2021, Atout France s'associe à Mountain Riders, association qui accompagne notamment les territoires dans le processus de labellisation Flocon Vert, pour aller plus loin en terme d'éco-événement, par le biais de différentes actions dont la mise en place d'un corner « tourisme durable » animé par l'association dès 2020 et la mise en place, d'un baromètre de durabilité des stands. A noter : Déplacer les Montagnes reverse 1% de son chiffre d'affaires au titre de compensation à l'association Mountain Riders. Enfin, un bilan carbone de Grand Ski est réalisé afin d'identifier les marges de progression pour un événement encore plus durable. Une vigilance particulière est également portée sur la façon dont nous communiquons pour éviter de tomber dans les travers du « greenwashing », ce qui serait tout particulièrement contre-productif auprès des cibles Millenials.

En ce qui concerne ses publications, Atout France a entamé un processus pour limiter le nombre d'éditions papier, notamment en n'éditant qu'un exemplaire numérique de son rapport d'activité et des publications plus courtes pour ses éditions papier.

2021 a représenté une année d'accélération pour renforcer l'intégration d'une ingénierie développement durable dans le montage des projets d'investissement structurants. Les projets sélectionnés dans les différents programmes France Tourisme Ingénierie doivent ainsi intégrer des exigences sur ce champ.

Atout France a organisé par ailleurs une consultation citoyenne consacrée au tourisme responsable qui a mobilisé 50000 participants dont 10% internationaux. Pour la deuxième année,

Atout France a également piloté la mise en place d'un challenge annuel Innovation, en partenariat étroit avec le Welcome City Lab, permettant de détecter les nouvelles solutions en capacité d'accélérer la transformation de l'économie touristique parmi les critères de sélection du challenge a figuré un critère développement durable.

Dans le cadre du projet de tourisme data hub « France Tourisme Observation », Atout France a décidé de développer un outil permettant d'évaluer à terme l'impact environnemental et sociétal d'une activité touristique. Ce projet a fait l'objet d'une candidature au dispositif France Relance piloté par BPI France (candidature en cours d'instruction actuellement)

La dématérialisation est également favorisée, notamment via la dématérialisation des factures fournisseurs déjà terminée et clients en cours, la dématérialisation des procédures en matière de classement des hébergements et des opérateurs de voyages et de séjours, la dématérialisation des formulaires d'inscription aux actions de formation, et le déploiement massif de MOOC pour les formations proposées aux professionnels.

Atout France a par ailleurs rejoint un bâtiment démontrant des performances environnementales de pointe lors de son déménagement en septembre 2019 :

- Certifications environnementales : Démarche HQE® selon le référentiel de juillet 2010 "Très Bon", BREEAM selon le référentiel Europe Commercial Office 2009, niveau "Très Bon", Label BBC "BBC - Effinergie Rénovation® 2009" ;
- Conception environnementale intégrée : façades performantes avec vitrages adaptés et protection par stores intérieurs utilisant l'inertie du bâtiment, éclairages performants mis en place dans les bureaux, gestion Technique Centralisée (GTC) de l'immeuble qui gère le fonctionnement des équipements techniques et permet de suivre l'ensemble des postes de consommation énergétique, ceux-ci étant équipés de comptages reliés à la GTC
- Forte intégration de la nature dans le projet, espaces extérieurs végétalisés de manière qualitative (jardin du rez-de-chaussée, terrasses du R+6), Terrasses accessibles végétalisées en toiture, ruches.

Dans son fonctionnement, Atout France a également adopté une série de mesures destinées à limiter son impact environnemental :

- Tri sélectif,
- Suppression des imprimantes individuelles et paramétrage automatique recto/verso des imprimantes connectées,
- Filière de recyclage des cartouches d'encre et des capsules Nespresso,

- Limitation du nombre d'éditions papier, notamment en supprimant l'édition papier de son rapport d'activité, en réduisant les éditions papier de ses publications professionnelles
- Remplacement des verres en plastique jetables d'une part par des gourdes « Gobi » et des mugs, d'autre part par des verres en matière végétale,
- Remplacement progressif des bouteilles d'eau par des carafes (hors épisode Covid),
- Achat de masques lavables fabriqués en France au lieu de masques en plastique jetables,
- Politique de suppression des véhicules de service, notamment vente du dernier véhicule au siège en 2020,
- Incitation à l'utilisation du train lors des déplacements professionnels, lorsque cela est possible,
- Déploiement de Teams pour limiter les déplacements professionnels et limiter l'usage de la messagerie,
- Prime vélo pour les utilisateurs venant en vélo au travail pour le siège et les délégations en France

Enfin, les objectifs de développement durable sont inscrits dans le projet de charte de déontologie et éthique en cours d'élaboration, en concertation avec les représentants du personnel.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Le GIE Atout France prend en charge les frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une « indemnité kilométrique vélo » sur la base du trajet le plus court entre ces deux points (ou bien entre la résidence habituelle et la station de transport en commun la plus proche), dans la limite de 200 € par an et par personne. Cette prise en charge se cumule avec le prix des titres d'abonnements collectifs aux transports publics de personnes ou aux services publics de location de vélos lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une gare ou une station de transport collectif.</p> <p>Lors des grèves de décembre 2019, un dispositif incitant le covoiturage a été institué.</p>
--	--

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>L'utilisation de véhicules personnels est très minoritaire au sein du GIE (étude 2018).</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>- 4,4% de salariés indiquent utiliser leur véhicule personnel, 90% les transports en commun.</p>

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France ne dispose pas d'un tel logiciel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intérêt pour pouvoir bénéficier du logiciel ouvert aux administrations, à l'issue de l'épidémie de Covid-19.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une borne de recharge est installée au sein du parking, et des bornes publiques sont présentes face au siège.
---	---

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le GIE ne compte à son siège aucun véhicule.
---	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Un parking pour vélos sécurisé est disponible pour les salariés du GIE au siège.
---	--

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'essentiel des missions réalisées par Atout France au siège en France sont assurées par la voie ferroviaire. Les vols domestiques AF, notre partenaire, sont compensés par ce dernier.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Un plan de recensement des émissions de CO2 générées par le transport aérien va être réalisé. Des mesures de compensation seront étudiées.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le GIE a équipé l'ensemble de ses salariés du logiciel Teams, afin de favoriser les échanges à distance. Déploiement de MOOC, de webinaires et de formations à distance. Déploiement également de solutions à distance pour les ateliers B to B avec les professionnels et la presse (Vimeet).
---	--

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France a décidé de ne plus acheter de bouteilles en plastique, remplacées par des carafes. Chaque salarié reçoit une gourde « Gobbi » et un mug.
---	--

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le critère « <i>Degré et qualité de la prise en compte de critères liés au développement durable</i> » est évalué dans les appels d'offres pour les événements conduits par Atout France.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	S'assurer que le critère soit systématique présent dans les CCTP.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France utilise du papier respectant l'Ecolabel européen PT/011/002 et le label FSC C008924.
---	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France utilise, à son siège, un restaurant inter-entreprises. Le prestataire, Arpège, a obtenu la certification Gold EcoVadis avec une note de 73/100, et suit une politique favorisant les approvisionnements responsables, l'économie circulaire (notamment lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage et valorisation des déchets) et une offre de choix sains.
---	---

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France n'est pas propriétaire de ses emprises et dépend donc de l'infrastructure mise en place par les propriétaires en matière de facture énergétique.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Déployer un outil de suivi de la facture énergétique au niveau du siège, des délégations et des bureaux.

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
---	--

en œuvre	
----------	--

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France ne conduit pas de chantiers.
---	---

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
---	--

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rédaction en cours d'une charte de déontologie et d'éthique, favorisant le comportement économe et responsable des salariés.
---	--

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France ne dispose pas d'espaces verts.
---	--

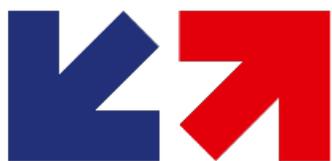
## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Lors de son déménagement en 2019, Atout France a mis en place un dispositif de don pour le matériel inadapté : mobilier au commissariat de Police du 9 <sup>ème</sup> arrondissement et à la Garde républicaine, matériel informatique à une association.
---	---

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Démarche à initier chez Atout France.
--	---------------------------------------



**BUSINESSFRANCE**

*Direction Environnement de Travail*

*Affaire suivie par Bruno Roquier-Vicat / Marine Simon*

*Données Business France à jour au 12/31/2021*

L'Agence attache une importance primordiale à la préservation des ressources de la planète et s'efforce de réduire son empreinte écologique en intégrant une démarche environnementale dans l'ensemble des décisions qu'elle doit prendre (stratégie d'achats, promotion de technologies de communication visant à limiter les déplacements, politique de recyclages...). Une initiative de plusieurs collaborateurs - Cap Planète - a fédéré les réflexions sur la thématique du développement durable au sein de l'Agence constituant une démarche collaborative qui démontre que la préoccupation environnementale est partagée non seulement par la DG mais aussi par tous les collaborateurs. Notre démarche s'inscrit dans la séquence « éviter, réduire et compenser notre impact sur l'environnement ».

Des actions ont déjà été réalisées - Réduction des consommations en ressources :

- Matières premières, le papier en particulier (mise en place du parc de print-corner),
- Énergie – électricité (installation de détecteurs de présence, amélioration des groupes froids, mise en place de LED),
- Eau (détecteur ionique pour les robinets des toilettes)
- Dispositif de recyclage pour différents types de matériaux (papiers, cartons, verres, piles, cartouches d'encre, moquette, ampoules, capsules de café, mobiliers cassés ou anciens)

A ce stade, notre appréciation porte principalement sur nos bâtiments de Paris et Marseille. L'impact de nos activités sur l'environnement (climat, biodiversité...) est bien plus vaste. La multiplicité des unités BF et leur répartition/localisation géographique en France comme à l'étranger conduisent à se poser la question de la pertinence de chaque action envisagée en fonction du périmètre. Pour le moins, la mobilité des collaborateurs en France et dans le monde sur laquelle nous sommes en mesure de disposer d'informations quantitative, est un axe de travail de première importance. Les domaines précédemment cités sont ceux sur lesquels nous allons continuer à agir directement : réduction des consommations en ressources, limitation de l'impact de notre fonctionnement, mais notre rôle pourra aussi être incitatif. Nous étudions également l'intégration d'une dimension de compensation écologique sur une base volontaire : soutien à des associations favorisant le commerce équitable, financement de plantation d'arbre... A souligner qu'un pacte social est en cours de négociation au sein de Business France. Il devrait être signé avec les collaborateurs, les représentants des IRP avant le 31 décembre 2020 et intégrera la dimension d'une Agence publique écoresponsable.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France a mis en place la prime transport et prend en charge à 50% les abonnements pour les transports en commun ainsi que l'abonnement au service de vélo de la ville de Paris (Vélib). L'établissement étant situé à Paris, le montant du remboursement atteint déjà le plafond de 400€ prévu dans le cadre du remboursement des transports. Le forfait mobilité durable ne peut y être cumulé sous peine d'être considéré comme un avantage en nature soumis à cotisation. Pour inciter les employés à venir à vélo, la surface du parking dédié a été doublée en 2020.
<b>Chiffres clés</b>	83% des employés de Business France profitent du remboursement à 50% de leur abonnement de transport en communs. Parmi eux 4 personnes utilisent l'abonnement Vélib.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Des actions d'incitation à la mobilité douce vont être mises en place. Business France entame également une réflexion sur la mise à disposition d'une flotte de vélo pro ou encore la souscription de la formule velib pro.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des actions ont été menées pour favoriser le covoiturage au sein de Business France. Un espace collaboratif a notamment été mis en place sur l'intranet « My Net » depuis 2018. Des actions de communications régulières ont permis de faire connaître cet outil. L'outil a été très bien accueilli et a permis de mettre en contact de nombreux potentiels covoitureurs qui se sont ensuite organisés entre eux.
<b>Chiffres clés</b>	L'espace en ligne « Business France co-voiturage » compte aujourd'hui 1085 membres et 8 abonnés (une fois les personnes en contact elles n'utilisent plus la plateforme).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Continuer à communiquer sur l'existence de l'outil notamment auprès des nouveaux arrivants.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	A ce jour, Business France n'avait pas connaissance de l'existence de ce logiciel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Se renseigner sur ce logiciel et sur la manière de l'intégrer aux usages de Business France.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France est équipé de 5 places de parking dédiées aux véhicules électriques intégrant des bornes de recharge depuis 2016. Une nouvelle borne a été installée en 2021.
<b>Chiffres clés</b>	6 bornes de recharges.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Communication auprès des employés sur les places libres afin d'inciter à l'utilisation de la voiture électrique.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Au premier trimestre 2021, Business France possède un parc automobile composé de 91 véhicules de service et de fonction. 54 sont la propriété de Business France, 16 sont en location longue durée et 21 en location moyenne durée. Parmi ces véhicules 15 sont hybrides et 1 est électrique. Le 5 août 2020, Business France a reçu une dérogation de la MIPA (Mission Interministérielle du Parc Automobile) lui permettant de recourir à des véhicules compacts et monospaces compacts sous réserve que 50% de ces véhicules aient une émission de CO2 faible (inférieur à 60g). Sur les 54 véhicules propriétaires, 13 vont être changés en 2021. Une partie sera remplacée par des locations longues durées avec des modèles hybrides rechargeables dans le respect de la dérogation.</p> <p>Les 21 véhicules en location moyenne durée vont également être majoritairement remplacés par des locations longue durée de véhicules hybrides.</p>
<b>Chiffres clés</b>	A date = 16% du parc est électrique ou hybride (16 véhicules). 50% des remplacements programmés se feront par des véhicules hybrides.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Remplacement des 16 véhicules arrivés en fin de vie dans notre parc. Ajout d'une clause pour obtenir des véhicules hybrides ou électriques sur les 24 locations moyennes durées.

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	En plus des deux places de parking auto dédiées aux vélos préalablement existantes Business France a converti, en 2020, 3 nouvelles places de parking couvertes en emplacements dédiés au garage des vélos. De nouveaux racks ont été installés pour faciliter le parking des cyclistes permettant d'aboutir à une capacité maximale d'accueil de 60 vélos.
<b>Chiffres clés</b>	La surface du parking vélo a été multipliée par 2.5 en 2020. 60 vélos peuvent être garés simultanément grâce aux nouveaux racks. Une trentaine de salariés viennent quotidiennement à vélo.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion sur une flotte de vélo entreprise utilisable par les employés. Communication / sensibilisation à la mobilité douce.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Jusqu'ici la politique de voyage n'intégrait pas ce paramètre. La limitation des déplacements, liée à l'épidémie de covid-19, ne fait pas de 2020 et 2021 une année représentative aussi nous avons analysé les déplacements sur l'année 2019.
<b>Chiffres clés</b>	En 2021, les collaborateurs du siège ont réalisé 3 041 588km en avion, 21 542 en voitures de location et 862 263 km en train.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation des collaborateurs au choix du train quand cela est possible. Etude et choix d'un dispositif de compensation.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux /</b>	Business France disposait déjà d'un système de visioconférence, Polycom, dans ses
-------------------------	---

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>salles de réunions à Paris mais aussi dans tous ses bureaux BF à l'étranger ainsi que dans le bureau de certains collaborateurs amenés à converser fréquemment avec des interlocuteurs internationaux.</p> <p>Depuis 2019 ce dispositif a été complété par l'installation de l'outil Microsoft Teams sur le matériel à disposition des employés. (Chaque salarié est équipé d'un PC portable)</p> <p>Ces deux dispositifs favorisent la visioconférence. Déjà très utilisée au sein de Business France celle-ci s'est étendue entre les salariés et contribue à la favoriser le recours au télétravail.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Multiplication par 11 du nombre de réunions en visioconférence via Teams entre 2019 et 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une réflexion est menée sur la mutualisation des serveurs.

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>-Des actions de réduction et tri des déchets ont été initiées au sein de Business France : .</p> <p>Utilisation de gobelets cartons dans les machines à café</p> <p>Utilisation de bouteilles en verres consignées pour les événements (prestataire Sodexo).</p> <p>+ Compte tenu de la législation afférente, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les gobelets plastiques ont été supprimés et les collaborateurs sont désormais incités à emmener leur propre mug.</p> <p>+Un stock de mugs et gourdes réutilisables est mis à disposition en cas d'oubli.</p> <p>+ Mise en place de fontaines à eau dans les salles de réunion pour remplacer les bouteilles d'eau en PET auparavant distribuées</p> <p>+Mise en place du tri pour le plastique</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Lors du renouvellement des marchés, le service Achats intègre des clauses et des critères environnementaux dans ses appels d'offre notamment sur les matériaux de construction.</p> <p>+ Un recueil des clauses environnementales possibles en fonction des typologies de marché a été créé. Ces clauses et critères sont ainsi étudiés en amont de la rédaction de l'appel d'offre par une équipe composée de l'acheteur, du service concerné et du référent développement durable.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le poids du critère environnemental dans l'attribution du marché pourra être renforcé par exemple dans les futurs achats de mobiliers et fournitures de bureaux.

## Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France utilise un papier intégralement issu de forêts gérées durablement. Ce papier est à la fois labellisé PEFC, garant de la chaîne de fabrication et de commercialisation, et EU Ecolabel (BE/011/002).
<b>Chiffres clés</b>	Consommation de 7000 ramettes de papiers par an avec une diminution constante depuis trois ans grâce à l'installation de badge pour limiter les impressions perdues.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etudier les possibilités de recours à du papier recyclé lors du renouvellement du marché.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France ne dispose pas de restaurant collectif. Un service de vente de petits déjeuner est assuré chaque matin et un distributeur automatique propose une sélection de plats pour la pause déjeuner. La majorité des collaborateurs sort acheter son repas en extérieur.  Pour ces événements externes, Business France dispose d'un contrat avec le groupement « Le Figuier / Au Panier des Halles », une association de traiteurs qui proposent des produits locaux en circuit court.
<b>Chiffres clés</b>	64 prestations ont été effectuées par le groupement Le Figuier et Au Panier des Halles en 2019.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Interroger les prestataires sur la part de bio et d'options végétariennes pour les challenger si besoin.

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	-Le bâtiment dont Business France est propriétaire s'étendent sur 15 000 m <sup>2</sup> . L'énergie utilisée est l'électricité et l'eau chaude est fournie par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.  Les factures sont suivies chaque année par le département Environnement de Travail.  Un audit énergétique a été réalisé en 2015. Des travaux ont été entrepris à partir de 2018 avec une fin de travaux prévue sur fin d'année 2020. Une nouvelle phase sera engagée à partir de 2021 avec en ligne de mire, à moyen terme, le respect à minima des objectifs du décret tertiaire. Pour cela Business France a participé à l'appel à projets dans le cadre du plan de relance de l'économie française – France Relance, pour le financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'Etat ou de ses établissements publics. Le projet présenté a été retenu et les travaux sont prévus pour 2022.
<b>Chiffres clés</b>	Diminution de 10% de la consommation électrique entre 2018 et 2019.

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Publication des données en open data sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. + Déploiement du projet de rénovation énergétique du bâtiment.
--	---

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Business France ne possède aucune chaudière au fioul

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France s'implique dans la réduction de la facture énergétique avec la réalisation d'un audit dès 2015 et la réalisation d'actions correctives (cf mesure 16) engagées notamment par le service Environnement de Travail : Remise à niveau des groupes froids responsable de 83% des dépenses énergétiques Remplacement des halogènes fluo-compacts en LED dans tous les parkings Pilotage du bâtiment via un système de Gestion Technique Centralisée pour l'éclairage des communs et la climatisation Mise en place de détecteur de mouvements + ampoules LED dans tous les sanitaires Eclairage des SAS et couloirs ascenseurs par des LED à détection de présence
<b>Chiffres clés</b>	Diminution de 15% des dépenses énergétiques depuis 2016. Réduction de 50% de la consommation sur les éclairages passés en LED (l'impact sera visible à partir de 2020).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mesurer plus finement la réduction engagée depuis 2015 et aller plus loin sur les postes les plus énergivores.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Tous les lieux de circulation (couloirs, escaliers, ascenseurs) ont été équipés de LEDs + Installation de détecteurs de mouvements dans les escaliers + Une réflexion sur l'amélioration de l'isolation, la pose de panneaux solaires ou encore le remplacement du groupe froid le plus ancien a été menée et inclus dans le projet de rénovation énergétique du bâtiment.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en place de détecteurs de mouvement dans les parkings (programmé sur 2021). Ajout de règles via le système de Gestion Technique Centralisé (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Sensibilisation des salariés.

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Au sein de Business France une initiative collaborative de salariés, autour de l'environnement, a émergé sous le nom de Cap Planète. Plus de 200 collaborateurs ont rejoint la démarche, dont une centaine en France (soit 14% des collaborateurs de BF Paris et BF Marseille). L'initiative regroupe les salariés éco-responsables qui souhaitent contribuer à la réflexion et à la mise en place d'actions en faveur du développement durable.
---	--

	<p>Pendant le confinement Cap Planète a organisé une série d'ateliers en visioconférence pour sensibiliser les salariés aux pratiques écoresponsables. Cette série d'atelier a été relayée par le service communication via mailing ce qui a permis de donner une belle visibilité à cette action.</p> <p>Cette dynamique positive est soutenue par la direction générale de BF pour laquelle l'axe développement durable fait partie intégrante des valeurs de l'Agence Business France. La DG a ainsi nommé en juin 2020 un membre du COMEX afin d'animer, fédérer toutes les énergies internes en faveur d'une agence écoresponsable. Afin de traduire en actions concrètes cet enthousiasme, une alternante au profil parfaitement adapté est venue renforcer l'équipe Environnement de travail, déjà fortement engagée sur cette thématique, au début octobre 2020. Ce poste a été prolongé en CDD en septembre 2021.</p> <p>+ De nombreuses actions de sensibilisation ont été mise en place depuis fin 2020. Un calendrier de communication a été co-construit avec des membres de Cap Planète. Les salariés étant en télétravail l'intranet de l'entreprise « MyNet » est le support principal de son déploiement.</p> <p>A titre d'exemple, en décembre un calendrier de l'avent éco-responsable a permis aux collaborateurs de se sensibiliser de façon ludique et a doublé le nombre d'abonnés au canal « Cap Planète ».</p> <p>En janvier 2021, un article autour des bonnes résolutions éco-responsables a touché 260 personnes, en avril 142 personnes ont participé à un quizz autour des engagements de l'agence et en septembre 187 personnes ont participé à une animation sur le tri des déchets.</p> <p>Un guide des éco-gestes au travail a également été créé et transmis à tous les collaborateurs en France et à l'étranger.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>10 ateliers mis en place en 2020 ont compté 40 participants.</p> <p>Les 10 communications dédiées au sujet publiées sur MyNet entre octobre 2020 et mars 2021 totalisent 1838 vues et 681 interactions (like, commentaire, téléchargement) soit un taux d'engagement excellent de 37%.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Des actions de communication et de sensibilisation continueront à être menées sur un calendrier régulier en 2022.</p>

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Les locaux de Business France se situent au cœur de Paris et ont une surface végétale limitée. Pour l'entretien de ses espaces verts Business France fait appel à l'entreprise SEM Espaces Verts qui n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>300m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts comprenant le patio et un jardin suspendu.</p>

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

## Mesure 19 « Echanges et dons »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Quand cela est possible les biens et matériels dont Business France n'a plus l'usage ne sont pas jetés et sont donnés à des associations.</p> <p>Un partenariat a par exemple été mis en place ponctuellement avec l'association ACEH au Sénégal, avec une mairie d'Ile de France pour l'équipement d'écoles ou encore avec le réseau ELISE.</p> <p>Lors de la réalisation d'importants travaux, Business France s'engage à sélectionner un prestataire qui va redistribuer le matériel et le valoriser via l'économie circulaire ou via le recyclage. Lors du réaménagement des espaces de travail, Business France a par exemple sous-traité cette partie au transporteur Via Paname.</p> <p>+En 2021, Business France a continué à préférer le don plutôt que la mise en décharge pour le mobilier de bureau non utilisé.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Plus de 8 500 kg de matériel récupérés par Via Paname en 2019. Don de 22 éléments à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc en 2020.</p> <p>+ Au premier trimestre 2021, 11 fauteuils, 10 bureaux, 8 caissons, 1 table ont été donnés à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc. Au total 68 meubles ont été donnés sur l'année.</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>Poursuite de la démarche de dons du mobilier à des associations. Business France est intéressé pour en savoir plus sur cette plate-forme d'échanges.</p>

## Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Pour réduire son empreinte digitale Business France engage des optimisations sur son équipement numérique. Récemment 3 baies de stockage ont été remplacées par une seule, plus récente et moins énergivore. Un data center a également été fermé pour être centralisé sur un cloud public. Dans le cadre des semaines du développement durable un article de sensibilisation sur les écogestes numériques a été réalisé par la DSI et relayé aux collaborateurs via le portail intranet « My net » de Business France. Des fenêtres d'extinction ont été mise en place sur les serveurs qui sont dans le cloud afin de ne pas consommer d'énergie en dehors des horaires de travail. Les salariés sont équipés de PC comprenant un paramétrage de mise en veille automatique qui se déclenche au bout de 15 minutes sans activité. Afin de limiter le nombre d'impression, un système d'impression par badge avec la solution PaperCut a été mis en place et permet d'éviter les impressions perdues. Seuls les documents que l'on vient chercher sont imprimés. Le choix des équipements ne se porte pas sur du matériel reconditionné mais l'économie circulaire est favorisée par la mise en vente des anciens équipements via un partenaire tel que Save Market.</p> <p>+ La DSI met en place différentes actions de sensibilisation pour inciter les collaborateurs à réduire leur impact numérique. Un article présentant le TOP3 des écogestes pour un numérique responsable a été publié sur l'intranet de Business France. Des webinars présentant l'impact du digital et les bonnes pratiques sont également organisés.</p> <p>+ En 2021, notre nouveau marché de téléphonie inclus la possibilité d'acheter des mobiles reconditionnés.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Diminution de 13% des impressions entre 2017 et 2018. Soit 800 000 feuilles</p>

	<p>économisées équivalant à 72 arbres sauvées et 7 700 tonnes de CO2 épargnées.</p> <p>+L'article Top 3 conseils pour allier Numérique et transition écologique a recueilli 288 consultations ; 75 likes et 10 commentaires</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>L'angle développement durable fera l'objet d'une attention toute particulière dans le choix des fournisseurs. Plus d'actions de sensibilisation des salariés aux éco-gestes numériques vont être menées. Une réflexion est en cours sur la réduction des actifs de la salle serveurs afin d'améliorer la performance énergétique en envisageant une solution d'économie circulaire (location) ou de recyclage des serveurs qui ne seront plus utilisés.</p> <p>+ Il est envisagé d'organiser une collecte de matériel usagé en partenariat avec Emmaüs Connect lorsque les employés reviendront sur site. L'intégration aux téléphone mobiles d'une application permettant de suivre et contrôler l'impact de son utilisation est également étudiée.</p>



Secrétariat général

Affaire suivie par Clément Bodeur-Crémieux

Secrétaire général

Données IF à jour au 01/09/2021

L'Institut français, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du MEAE et du MC, s'inscrit dans la démarche écoresponsable des entreprises et des établissements publics.

Cette stratégie, qui n'a pas été intégrée dans les objectifs de l'Etablissement lors du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017/2019, est dorénavant prise en compte dans les perspectives du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'Institut français adopté en janvier 2021.

Au cœur de cette démarche, qui sera déterminée et mise en place au travers du comité de gouvernance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), les actions favorisant des services publics écoresponsables seront élaborées et suivies par l'Institut français dans un calendrier qu'il reste à fixer.

Néanmoins, sans attendre la nécessaire structuration de la démarche, des premières actions ont été mises en place depuis 2016, permettant de limiter l'impact environnemental de l'entreprise.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF applique la réglementation en terme de remboursement des transports en commun (remboursement à 1/2 du titre de transport mensuel).
<b>Chiffres clés</b>	au 1er juin 2020, 91 salariés sur 168 membres du personnel (dont intérimaires, stagiaire, prestataires) indiquent préférer prendre des moyens de transport alternatifs aux transports en commun et à la voiture, dont environ une 30aine de personnes en vélo. En absence de retour en présentiel, l'Etablissement n'a pas lancé de nouveau sondage sur les mobilités, mais cela devra être fait à l'application de l'accord (cf plus bas)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Un accord d'entreprise de télétravail et de mobilité durable est en finalisation de négociation au 8 avril 2021, qui permettra de promouvoir ces mobilités dans le cadre des déplacements, de limiter les transports par l'application d'un télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine, et permettant une allocation aux déplacements durables, dans la limite du plafond URSAAF : Forfait mensuel de 33€ dans la limite annuelle de 400€/an de cumul entre les forfaits mobilité et transports en général. Besoin de justificatif / déclaration sur l'honneur (ex : co-voiturage) pour mobilité douce/durable, non cumulable avec titre de transport pour un même mois (le forfait peut servir aussi à

	l'accompagnement pour achat d'un vélo).
--	---

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A l'IF, Au 1 <sup>er</sup> janvier, le taux des salariés empruntant une voiture individuelle est actuellement de 11,3% avant la crise sanitaire.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Compte tenu des contraintes de circulation en région parisienne et à Paris, une tendance en baisse s'esquisse en 2019/2020 (autour de 8% au 1 <sup>er</sup> juin 2020) avec l'utilisation de véhicules motorisés 2 roues.  L'IF ne prévoit pas ce type de dispositif à ce stade.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Idem mesure 2

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le bailleur actuel a installé une borne électrique en 2020, qui n'est pas utilisée par les salariés véhiculés.
---	--

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A la demande de l'IF, le bailleur a fait installer dans les parkings du Carré Suffren une quarantaine de racks à vélo, et l'IF a fait installer un complément de 20 racks dédiés à son seul usage (l'immeuble étant multi-occupants).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Quel que soit le lieu futur d'implantation de l'IF, des aménagements pour les vélos seront mis en place.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF privilégie systématiquement la voie ferroviaire dans les déplacements professionnels en France, à l'exception de la destination de Toulouse. En 2020 et au premier semestre 2021, les déplacements ont été extrêmement limités.
---	--

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis 2017, une solution de visio-conférences a été déployée sur les postes informatiques des salariés, à usage interne, modifiée fin 2018 par la solution TEAMS. Des tutoriels ont été diffusés en 2019, et des utilisations éparées étaient notées.
---	--

	La crise sanitaire a rendu obligatoire l'utilisation de l'outil pour les réunions en interne, voire pour les réunions avec des personnes extérieures. La solution ZOOM est venue compléter en novembre 2020, à l'échelle de tous les services, les outils informatiques à disposition des salariés, pour l'organisation des commissions et des réunions extérieures. D'autres outils ont été expérimentés pour des utilisations plus complètes, pour la plateforme des AIF ou de la Démarche Qualité, permettant également de travailler en mode-projet avec les utilisateurs extérieurs (ex : Whaller, Big Blue Button, etc.).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Des tutoriels sont en cours ainsi que des formations aux webinaires (animation, conception, organisation, évaluation) pour l'ensemble des salariés de l'IF

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis 2017, les prestataires sont tenus de ne plus fournir des biens sous plastique à usage unique. Le conditionnement sous carton ou sous papier est systématiquement privilégié. Depuis 2019, les règlements de consultation des marchés publiés par l'IF intègrent des obligations d'éco-responsabilité pour les entreprises et prestataires.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une charte d'éco-responsabilité doit être intégrée dans le plan d'action de la démarche RSE de l'Institut français.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Idem mesure 9

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis mars 2020, l'utilisation du papier et les impressions sont fortement limitées, les actes administratifs ayant tous été dématérialisés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La commande de papier a été ajournée compte tenu de la situation sanitaire en 2021. Une révision complète sur la question de l'achat des papiers devra être engagée dans le courant de l'année.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF est tributaire du prestataire mandaté par son bailleur sur le Carré Suffren (SODEXO), qui annonce être depuis 2019 dans les objectifs d'approvisionnement fixés par la loi.
---	--

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF est tributaire du prestataire de l'immeuble Carré Suffren, qui contrôle la consommation d'énergie des locaux.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur le prochain lieu d'implantation, l'IF souhaite pouvoir contrôler la consommation d'énergie de ses locaux (fluides, électricité) afin d'instaurer une démarche éco-responsable auprès de ses salariés, sans être tributaire de la gestion par le bailleur.

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La démarche RSE intégrera les attendus éco-responsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale. Un point important sera de développer une stratégie des déplacements à l'international, visant à limiter l'empreinte carbone des déplacements des salariés et des acteurs culturels que l'IF contribue à faire circuler.

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dans le cadre du réassort des postes informatiques, les anciens postes ont pu être donnés aux salariés, en 2015 et 2019 sur la base d'une tombola. Pour les dons aux associations, les contraintes comptables liées à la sortie du patrimoine sont importantes et nécessitent une délibération du CA, notamment sur la destination des dons.
---	--

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Si la plateforme est ouverte aux EP, avec les obligations réglementaires facilitées, l'IF serait volontaire pour participer notamment dans la perspective d'un déménagement futur, dans le cadre du réassort potentiel des mobiliers.
--	---

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La démarche RSE intégrera les attendus écoresponsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale, et notamment en matière d'utilisation numérique. Un point important sera de développer des consignes précises à destination des prestataires qui hébergent et œuvrent sur les serveurs informatiques, et sur les fournisseurs des postes informatiques et téléphoniques.

Secrétariat général

Affaire suivie par Clotilde fayet

Secrétaire générale adjointe

Données AEFÉ à jour au 01/09/2021

L'Agence est inscrite dans une démarche de développement durable, en matière de commande publique. En termes de gestion patrimoniale, celle-ci constitue un des axes du schéma pluriannuel des investissements qui détermine les opérations immobilières structurantes du réseau. Pour autant, pour les services centraux, l'Agence est locataire de ses deux sites et ne dispose pas des mêmes leviers d'action. En termes d'achat de fournitures, l'Agence est attentive au respect des critères environnementaux notamment.

L'agence accompagne aussi les mobilités des agents. Elle ne mène par contre d'actions sur la restauration, étant lié aux conventions conclues sur deux restaurations administratives.

Elle participe, en tant qu'opérateur public, à cette démarche.

### L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

#### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Forfait mobilité durable : principe décidé lors du CT de juillet 2020 pour une mise en œuvre 2021. Mise en œuvre effective en 2021.
---	--

#### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Néant.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etude à mener.

#### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Néant.

#### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux /</b>	Bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur le site de Paris.
-------------------------	--

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etude à mener sur le site de Nantes.

#### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Acquisition d'un véhicule électrique (Zoé).
<b>Chiffres clés</b>	Flotte de 4 véhicules dont 1 électrique.

#### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Places de stationnement vélos sur les sites de Paris et Nantes.
---	---

#### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Néant.

#### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Système de visioconférence disponible à l'Agence (KLOOD) à Paris + Visio Polycom à Nantes.</p> <p>PC Skype mis à disposition dans tous les services et salles Visio</p> <p>Agents dotés de téléphone mobile professionnel Smartphone permettant de faire des Visioconférences (89 lignes)</p> <p>Acquisition de licences ZOOM à destination du réseau (classes virtuelles) et des Services Centraux</p> <p>Déploiement de la solution VISEO (DNUM du MEAE)</p>
---	---

### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

#### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Prise en compte de la mesure et application dans les marchés lancés dans le second semestre 2020 (Traiteurs par exemple).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en œuvre dans les marchés à renouveler non encore conclus du fait de la crise sanitaire. Discussion avec les titulaires pour introduire la mesure dans les marchés en cours.

#### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le papier acheté par l'AEFE est du papier issu de forêts gérés durablement ou du papier recyclé.
---	--

### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

#### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Demande de produits de restauration issus du développement durable dans les marchés lancés avant le second semestre 2020 (Marchés de séminaires). Intégration dans le cahier des clauses techniques des marchés en cours de rédaction. Restauration sur Paris au sein d'un restaurant inter-administration. Restauration sur Nantes au CROUS.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Généralisation des clauses dans les marchés à venir. Mise en place d'un outil de contrôle semestriel de la mise en œuvre de clauses concernées.

### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

#### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Location des immeubles avec intégration des fluides dans les charges payées.
---	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné.

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Néant.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis plusieurs années, l'AEFE propose à des associations le matériel informatique dont il n'a plus l'usage : « Ateliers du Bocage » à Nantes : acteur d'une économie sociale, solidaire et responsable, les Ateliers du Bocage sont une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs. Recyclage des cartouches et consommables d'impression usagées auprès de CONIBI (à Paris et à Nantes).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Don aux associations des téléphones portables défectueux à envisager.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Les postes Itineo loués auprès du MEAE sont des ordinateurs portables reconditionnés. Afin de sensibiliser les agents au respect de l'environnement, la mention « Avant d'imprimer, pensez à l'environnement svp » a été ajoutée à la signature standardisée de tous les agents de l'AEFE depuis 2018.</p> <p>Pas de possibilité d'acheter des téléphones portables reconditionnés via le marché ministériel.</p> <p>Affichage d'une fiche « éco-gestes impression » près de chaque copieur de l'Agence.</p>
---	---

*Données Campus France au 31/12/2021*

Depuis plusieurs années, l'établissement mène une politique en faveur d'une consommation plus écoresponsable. A l'occasion de travaux de réhabilitation, des équipements moins consommateurs d'énergie ont été mis en place (chaudière, luminaires, etc.). Une politique zéro plastique, ainsi qu'une démarche de recyclage du papier existent déjà dans l'établissement.

La présente note reprend les actions menées pour chacune des mesures identifiées.

**L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents**

**Mesure 1 » Forfait mobilité durable »**

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement a mis en place, dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel, le forfait mobilité à titre expérimental sur un an.  Cette mesure concerne les salariés se déplaçant exclusivement en vélo (avec ou sans assistance électrique) entre leur domicile et leur lieu de travail. Elle n'est pas cumulative avec la prise en charge des frais de transport (Navigo...). Cette mesure est applicable depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2020.  Elle a été reconduite à titre expérimentale, dans le cadre de la NAO 2021 (accord signé le 04 mars 2022), jusqu'au 31 août 2023. Le forfait annuel est fixé à 400 € annuel brut.
<b>Chiffres clés</b>	4 salariés

**Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »**

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'utilisation de véhicules personnels (en propre ou en covoiturage) pour le trajet domicile-travail n'est pas la norme des salariés de l'établissement. Le remboursement des abonnements de transports permet aux salariés de disposer des moyens des transports en commun pour venir travailler. Par ailleurs, nous ne disposons pas de garages ou de places de parking, nos locaux et la localisation dans Paris de l'établissement ne le permettant pas. Le covoiturage ne pourrait donc être envisagé qu'en tant que passager.  Le covoiturage reste accès sur l'utilisation d'un véhicule thermique, et un choix du salarié.
<b>Chiffres clés</b>	Pas de recours à ce mode de transport.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Dans notre pratique quotidienne, nous n'effectuons pas de déplacements communs avec d'autres administrations ou établissements publics.</p> <p>Le covoiturage est certes envisageable sur le territoire français. Néanmoins, les déplacements que les salariés sont amenés à effectuer se font entre la province (nos bureaux) et le siège situé à Paris. La longueur de certaines distances (Marseille, Montpellier, Toulouse...), et la durée associée, ne nous incite pas à favoriser ce type de transport, jugé plus à risque pour nos salariés. Nous favorisons l'utilisation du train pour ces trajets.</p>
<b>Chiffres clés</b>	70 à 90 déplacements entre Paris et la province par an, en nette diminution sur la période de crise sanitaire

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement n'est pas équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous ne disposons pas de parkings, ou de garage permettant d'accueillir les véhicules salariés. Le garage permet d'accueillir deux véhicules, qui reste à ce jour thermique.</p> <p>La capacité d'accueil des vélos et deux roues a été augmentée, en prenant sur des espaces de stockage. Une quarantaine de place est disponible.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Installation d'une borne pour les deux véhicules de services, à compter de leur remplacement par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement dispose d'un utilitaire et un scooter à moteur thermique essence, relativement récents (cinq ans), dont le remplacement n'est pas budgété.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Lors du renouvellement de ces véhicules nous procéderons à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Des aménagements ont été réalisés dans le garage, malgré la place limitée, pour permettre de parquer des vélos. Voir infra</p> <p>La sécurité de l'accès au parking a été renforcé (revêtement descente modifié) et un SAS a été mis en place avec une 2<sup>ème</sup> porte d'accès.</p>
<b>Chiffres clés</b>	40 places, dont 10 motos/scooters et 30 vélos.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Pas d'autres possibilités d'extension

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement exerce une grande partie de son activité de promotions de l'enseignement français (salons, événements,..) à l'international (toute zone) a recours au transport en avion.</p> <p>Les déplacements en France ont fait l'objet d'une réponse au point 3.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre des programmes de mobilité mis en œuvre (notre objet social), nous prenons en charge les transports des étudiants internationaux vers la France, afin de leur permettre d'y suivre leur cursus.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives d'un fonctionnement normal en raison de la crise sanitaire Covid.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une approche mixte, entre présentiel et virtuel, s'est développée et l'établissement s'est doté des moyens nécessaires pour cela. Toutefois, les salons étudiants reprennent en 2022 à l'international en présentiel. Le point d'équilibre n'est sans doute pas atteint après deux années de crise sanitaire.
---	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>CAMPUS FRANCE s'est engagé dans cette démarche en remplaçant les gobelets en plastique des distributeurs de boissons et des fontaines à eau par des gobelets en carton. Les bouteilles en plastique ont été supprimées et remplacées par des bouteilles en verre consignées. Les sacs en plastique des poubelles ont été remplacés par des sacs biodégradables.</p> <p>Les prestations traiteurs intègrent une demande systématique de vaisselle jetable biodégradable ou lavable.</p>
<b>Chiffres clés</b>	100 % gobelets en cartons. 100 % de bouteilles en verre 100 % de sacs poubelles biodégradables.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

## Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement utilise depuis plusieurs années du papier issu de forêts gérées durablement. Par ailleurs la politique d'impression a permis de systématiser l'utilisation du recto-verso ainsi que la libération des impressions par badge pour réduire la consommation de papier. -</p> <p>Une politique de recyclage des papiers de bureau usagés est également en place depuis plusieurs années, des points de collecte étant installés dans les bureaux et open-space de l'établissement.</p> <p>Nous poursuivons la mise en œuvre de la dématérialisation des flux papiers.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place du télétravail (octobre 2021) devrait contribuer à maintenir un niveau bas d'utilisation du papier pendant les journées de présence au bureau.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Plus de 6 tonnes de papier recyclé soit l'équivalent de 2 tonnes de CO2 en moins sur 2018 (chiffres 2019 à produire). Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de cette politique. Un point d'équilibre sera sans doute trouvé en 2022
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Néant

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement ne dispose pas d'un restaurant d'entreprise, étant donné sa taille. Les salariés disposent de chèques déjeuner.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Néant

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement est propriétaire de son siège social. Des travaux ont été menés au cours des précédents exercices, en particulier en matière d'étanchéité des toitures. Les fenêtres sont en double vitrage, et le système de chauffage utilisé est celui de la ville de Paris.</p> <p>Des travaux de réhabilitation de nos résidences d'accueil ont été menés, incluant l'isolation, le double vitrage et la modification du système de chauffage (sortie du fioul).</p> <p>Les informations relatives aux bâtiments, dont les consommations énergétiques ont été mises à jour dans le référentiel technique associé à l'outil Chorus.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives, ce qui reste lié à la

	fermeture sur des périodes longues de l'établissement. La mise en place du télétravail en octobre 2021 (max 2 jours par semaine) va conduire à trouver un nouvel équilibre de référence pour l'année 2022.
--	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Aucun de nos bâtiments n'est équipé de chaudière au fioul.
<b>Chiffres clés</b>	Néant

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement ne fait pas partie des cités administratives de l'Etat. Ainsi que cela a été précisé ci-avant, des travaux ont été menés visant à réduire sa facture énergétique. A noter les dispositifs d'éclairage (basse consommation) et la réduction de la consommation de sa salle informatique par la réduction du nombre de serveurs, et le recours au SSO.
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives, ce qui reste lié à la fermeture sur des périodes longues de l'établissement. La mise en place du télétravail en octobre 2021 (max 2 jours par semaine) va conduire à trouver un nouvel équilibre de référence pour l'année 2022.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement a réalisé un audit énergétique en 2015, mis à jour en 2020. Sur la base de l'audit de 2015, un programme a été mis en place : remplacement des luminaires de type Néon ou halogènes par des pavés LED (2015 à 2017) > siège ; remplacement des robinets des radiateurs par des robinets thermostatiques (2019) > siège ; mise en place de robinet à bouton poussoir pour réduire la consommation d'eau.
<b>Chiffres clés</b>	100 robinets thermostatiques. 100 % éclairage LED.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Remplacement de la CTA couplée à un groupe froid en mai 2022 (projet ajourné en 2021).

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les agents sont sensibilisés sur les comportements écoresponsables, notamment sur le fait d'éteindre les lumières, les vidéoprojecteurs et photocopieurs.
---	---

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à l'établissement.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Aucune action sur les deux années de crise sanitaire 2020 et 2021.
---	--

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les axes retenus par l'établissement sont : Impressions recto/verso. Hébergement dans des data centers labélisés « Green IT » comme Waycom ou HQE comme chez Celeste. Extinction des serveurs non utilisés et utilisation de la virtualisation pour limiter le nombre de serveurs physiques. Dématérialisation des procédures papiers.
---	--



Direction de la communication et des relations institutionnelles

Affaire suivie par Sophie Mouline

Responsable de la coordination de la RSE

Données France Médias Monde à jour au 31/12/2021

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Pas encore déployé à FMM

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Déploiement de 30 places de parkings pour véhicules électriques au second semestre 2022. Appel d'offre en cours pour une notification du marché à l'été 2022.
<b>Chiffres clés</b>	30 places de parkings pour véhicules électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Possibilité d'augmentation du nombre de places proposées en fonction des besoins identifiés après déploiement des 30 premières bornes.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Notification d'un appel d'offre au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 permettant le renouvellement progressif de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules hybrides et/ou électriques, en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs (direction et services).
--	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Nous possédions 50 places au niveau -1 du parking. Nous avons augmenté la zone de stationnement avec des arceaux fixes en 2021
<b>Chiffres clés</b>	163 places réalisées en totalité.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre l'évolution de la montée en puissance du mode de transport vélo pour adapter les emplacements. Réflexion en cours dans le cadre du Comité de pilotage RSE et du plan d'action en faveur de l'environnement sur des actions qui pourraient inciter encore

	davantage les collaborateurs à venir en vélo (par exemple : installation au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 d'une station de réparation et de gonflage des vélos à la demande de certains collaborateurs).
--	--

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	France Médias Monde a calculé en 2021 son premier bilan carbone complet (scope 1, scope 2, scope 3 incluant l'usage des produits vendus) sur une année de référence. Ce premier bilan carbone est le point de départ de l'entreprise pour mettre en place un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (en cours en 2022).
---	---

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Avec la crise sanitaire, FMM a généralisé le télétravail en mettant en place des dispositifs et matériels de travail à distance, dont notamment la possibilité pour chaque collaborateur de faire des réunions de travail en visio-conférence grâce à l'outil informatique Microsoft Teams. Les salles de réunion ont également été équipées en ce sens, permettant de faire des réunions au format hybride présentiel/visioconférence. En 2021, des négociations sur un nouvel accord d'entreprise sur le télétravail ont eu lieu. Ce dernier (actuellement proposé à la signature des organisations syndicales) devrait permettre d'augmenter le recours aux solutions de visio-conférence.
---	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'achat de gobelets fournis aux fontaines à eau de l'entreprise a été totalement abandonné en 2020 (ainsi qu'au restaurant d'entreprise) au profit d'un mug réutilisable pour chaque collaborateur. Des gourdes (éco-conçues, fabriquées et assemblées en France par une entreprise adaptée) ont également été offertes à chaque collaborateur de FMM. Le parc de fontaines à eau a été renouvelé en janvier 2021 par des fontaines dotées d'un mode d'économie d'énergie et d'un compteur des bouteilles d'eau en plastiques économisées.
<b>Chiffres clés</b>	Zéro gobelet en plastique en 2021.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Non applicable à FMM

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de papiers recyclés ou issus de forêt gérées durablement. En 2020 et 2021, la consommation de papiers par les collaborateurs a diminué de manière significative dans le cadre de la nouvelle organisation du travail liée
---	--

	<p>à la crise sanitaire et de la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes.</p> <p>Le papier utilisé par les collaborateurs est ensuite recyclé par la société Paprec (une nouvelle prestation plus globale de tri sélectif sera mise en place au second semestre 2022).</p>
--	--

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Le dernier appel d'offre pour la restauration a donné une part importante aux produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Mise en place de produits de qualité nutritive reconnue tels que bleu blanc cœur...</p> <p>Option végétarienne proposée quotidiennement aux collaborateurs.</p>
---	---

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics.

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Point non suivi à ce stade par FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.</p>
---	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non applicable à FMM

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Un Contrat de Performance Energétique (CPE) a été mis en place entre FMM et son prestataire de maintenance du bâtiment, Engie, sur la période septembre 2020 – janvier 2022 (renouvelable pour les années à venir). Sur les 17 mois du contrat, ce 1er CPE a permis une réduction d'environ 11% de nos consommations énergétiques.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>FMM travaille à réduire la consommation d'énergie de l'immeuble (cf. point précédent)</p> <p>Parmi les principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des luminaires du bâtiment par des LED (plus de 3400 remplacées à ce stade)</li> <li>- Renouvellement des moteurs de climatisation</li> <li>- Rénovation du système de gestion technique du bâtiment</li> </ul> <p>FMM est également en contact avec le propriétaire du bâtiment du siège en ce qui concerne le décret éco énergie tertiaire et travaille à l'élaboration d'un plan d'action.</p> <p>A noter qu'en 2021, FMM a poursuivi sa stratégie d'achats durables en renouvelant son contrat de fourniture d'électricité avec le choix d'une fourniture garantie d'origine renouvelable à 100% et en souscrivant à de</p>
---	---

	<p>l'électricité verte à haute performance environnementale sur une partie de son parc de compteurs.</p> <p>Enfin, FMM souscrit, via le propriétaire du bâtiment du siège, au projet d'installation d'une centrale de froid urbain avec la ville d'Issy-les-Moulineaux et l'opérateur ClimEspace (Engie) afin de bénéficier du réseau de froid collectif (projet en cours d'étude).</p>
--	---

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Dans le cadre de sa stratégie RSE et notamment de son plan d'action en faveur de l'environnement, FMM développe des actions de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes (par exemple : mise en place d'une rubrique hebdomadaire « l'actu RSE » dans la lettre interne).

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à FMM

### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Pas de projet en cours à ce stade au sein de FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.</p> <p>A noter néanmoins qu'une partie du matériel informatiques de FMM est redéployée auprès des radios partenaires de RFI ou des associations et qu'une autre partie est récupérée par des brokers à des fins de recyclage.</p>
---	--

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>France Médias Monde a calculé pour l'année 2021 son premier bilan carbone complet (scope 1, scope 2 et scope 3) incluant l'usage des produits vendus. Suite à ce calcul, l'entreprise souhaite mettre en place un plan de réduction de son impact carbone. Un atelier thématique sur le numérique responsable est prévu dans ce cadre.</p> <p>A noter concernant l'achat de téléphones que FMM n'achète que très occasionnellement du reconditionné pour des questions de sécurité. En revanche, un circuit de recyclage a été mis en place pour les téléphones. En ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le recours au matériel reconditionné a augmenté depuis le début de la pandémie.</p>
---	--





## Editorial du Haut fonctionnaire au développement durable

En France comme à l'étranger, le ministère s'est engagé à devenir un service public écoresponsable en application du plan « services publics écoresponsables » - SPE, lancé en février 2020. J'ai le plaisir d'introduire le troisième bilan, qui revient à la fois sur les avancées du ministère dans cette démarche en 2021, tout en prenant conscience des efforts restant à poursuivre dans les prochaines années, afin d'atteindre les objectifs de la France en matière de neutralité carbone.

Bien que marquée par la gestion de la crise COVID, l'année 2021 a tout de même permis de progresser dans plusieurs domaines, notamment la mobilité durable (augmentation des emplacements pour vélos, augmentation de la part des véhicules hybrides et rechargeables, développement complet de la visioconférence), ou encore l'alimentation durable (augmentation de la part des produits durables et issus de l'agriculture biologique). L'année 2021 a aussi été l'occasion d'élaborer des stratégies pluriannuelles, telles que le plan ministériel d'achats durables et le plan ministériel du numérique responsable, afin de se fixer des objectifs, des échéances et des moyens pour les atteindre.

A l'étranger, la démarche repose sur le projet Ambassades vertes, rejoint par plus de 80 ambassades. Le fonds permettant de financer des actions en faveur du développement durable sera d'ailleurs porté en 2023 de 200 000 à 1 million d'euros. De plus, les 15 grands projets immobiliers de construction et d'extension actuellement en cours intègrent systématiquement le critère de qualité environnementale.

Ce bilan intervient à l'heure où la démarche est à nouveau impulsée par la publication le 6 octobre 2022, du plan gouvernemental de sobriété énergétique, que notre ministère a décliné puis présenté en dialogue social. Largement inspiré de notre feuille de route « services publics écoresponsables », il a été transmis à notre Première ministre.

La démarche écoresponsable est aujourd'hui largement partagée : les directions d'administration centrale, le réseau diplomatique, consulaire et culturel de la France à l'étranger, nos opérateurs. Tous sont engagés.

La démarche écoresponsable est une priorité du ministère mais également une grande cause citoyenne qui nous engage toutes et tous. Soyez ici, toutes et tous remerciés pour votre mobilisation.

Olivier Plançon  
Directeur des immeubles et de la logistique

# L'écoresponsabilité au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

A l'heure où la responsabilité écologique est au cœur des politiques publiques et des préoccupations citoyennes, le ministère présente ses avancées dans le cadre de la démarche « services publics écoresponsables » (SPE) pour l'année 2021. Le bilan de la démarche a été réalisé concomitamment à l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Ministère pour l'année 2022, sur la base des données de 2021. Il accompagne ainsi l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique ministériel, requis par la Première Ministre dans la circulaire n°6363 en date du 25 juillet 2022, et validé par un comité ministériel de l'énergie (réuni le 4 octobre 2022) et présenté en dialogue social.

Notre **réseau diplomatique, consulaire et culturel**, bien qu'exclu du champ d'application de la circulaire, est encouragé à appliquer ces mesures, dans un devoir d'exemplarité. Ainsi, le programme « Ambassades vertes », lancé en 2015, a été réorienté dès 2020 vers les mesures SPE. Notre réseau est encouragé à rejoindre ce programme. Des exemples sont présentés dans ce bilan.

Les **opérateurs** ont également été sollicités pour ce nouvel exercice. Leurs réponses sont compilées en annexe et un résumé est présenté en introduction.

## Les principales avancées pour 2021



L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

- 94 agents ont opté pour le forfait mobilité durable en 2021.
- 25 points de recharge pour véhicules électriques sont installés dans les emprises en administration centrale.
- 1/3 des véhicules en administration centrale sont électriques ou hybrides rechargeables.
- Réduction de 38% de la flotte de véhicules en administration centrale depuis 2010.
- 375 emplacements pour vélos à disposition sur tous les sites en administration centrale (+20 depuis 2020).
- Réduction de 57% des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements internationaux depuis Paris entre 2017 et 2021.
- 79 000 heures de visioconférence ont été réalisées en 2021, soit +200% par rapport à 2020.



### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Rédaction d'un plan ministériel d'achats durables pour 2021-2025.
- 20% des marchés notifiés en 2021 comportent des clauses environnementales.
- Baisse de 36% de consommation de papier entre 2020 et 2021 en administration centrale.



### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- 51% d'achats alimentaires durables dont 21% de produits issus de l'agriculture biologique en Ile-de-France.



### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Ministère en cours.
- Ralliement des 22 points de livraison des fluides dans l'outil de suivi des fluides avec une remontée de données active.
- Consommation en électricité presque égale (+1%) et baisse de 11 % de la consommation en gaz, entre 2020 et 2021, sur les sites en Ile-de-France, et Nantes.
- Raccordement de la grande majorité des sites d'administration centrale aux réseaux de chaleur urbain, représentant 92% des agents. + de 50% de l'énergie fournie provient de sources renouvelables ou de récupération.
- 211 agents formés à l'écoresponsabilité au Ministère.



### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

- Aucun produit phytopharmaceutique utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts.



### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Adoption en 2021 d'un plan ministériel pour le numérique responsable.
- 228 biens informatiques donnés à des écoles, associations ou agents du Ministère.

## Les prochaines étapes à mettre en œuvre



### L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et des agents

- Etablir un plan de mobilité en lien avec le référent mobilité.
- Disposer d'un parc automobile comprenant 40% de véhicules électriques.
- Prévoir des emplacements pour vélos et des bornes de recharge dans les projets immobiliers.



### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Généraliser et mettre à disposition des gobelets réutilisables pour les agents en administration centrale.
- Poursuivre la suppression des imprimantes individuelles.



### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Atteindre 50% d'achats alimentaires durables et 20% de produits issus de l'agriculture biologique sur les sites nantais.



### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Remplacer les trois dernières chaudières au fioul des sites rattachés à l'administration centrale (Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Domaine ministériel de La Celle-Saint-Cloud et Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg).
- Créer un module de formations en ligne concernant le développement durable sur la nouvelle plateforme interne Diplomatica.
- Finaliser les audits énergétiques des sites en Ile-de-France (hors Quai d'Orsay déjà réalisé).



### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Intensifier la politique de sensibilisation des agents autour des enjeux du développement durable et des éco-gestes.
- Lancer une communication spécifique sur la plateforme d'échanges et de dons de matériel auprès des services concernés.
- Effectuer une revue des configurations de l'ensemble des équipements informatiques afin d'améliorer leur mise en veille électrique automatique.

## L'écoresponsabilité dans le réseau diplomatique, consulaire et culturel

Les textes de référence concernant la démarche SPE mais aussi l'amélioration des consommations énergétiques ne sont pas formellement applicables pour nos implantations à l'étranger. Pour autant, le ministère se veut exemplaire et les implique tout en prenant en compte les contraintes locales, dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation avec sa politique extérieure. Cela se traduit notamment dans la programmation des opérations retenues dans nos bâtiments diplomatiques, consulaires et culturels.

Des orientations sont ainsi développées chaque année pour la **qualité environnementale, majoritairement liées à l'énergie**, comme par exemple des audits énergétiques, des changements des systèmes de chauffage ou de climatisation (systèmes plus économes), des changements des systèmes de production d'énergie (panneaux solaires thermiques – pour les logements et panneaux photovoltaïques – en tertiaire) ou des mises en place d'isolations thermiques (parois, huisseries et toitures).

Les **démarches de certification environnementale** sont menées lors de la réalisation de projets de nouvelles ambassades avec des objectifs d'exemplarité sur la performance énergétique, le confort et la gestion des ressources, comme à **Nairobi (Leed gold), à Djakarta, Libreville et Doha (Cerway)**.

Enfin, depuis 2015 et la COP21, le ministère a lancé le **programme « Ambassade verte »** afin d'inciter les postes à s'inscrire dans une démarche exemplaire. Depuis, ce sont **plus de 80 ambassades** qui se sont engagées dans la démarche. Le programme repose sur un **appel à projets annuel « innovons pour une Ambassade verte »**, d'une enveloppe de 200 000 € qui permet d'attribuer aux postes une enveloppe maximum de 20 000 € par projet. **41 projets ont été retenus depuis 2017, dont la moitié concernait le domaine de l'énergie** (installation de chauffe-eau solaires, remplacement de lampes et éclairages par des LED, revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur les toits...). Par ailleurs, un **programme de stagiaires**, en partenariat principalement avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) existe depuis 2017. Il permet aux postes de recevoir un stagiaire Ambassade verte afin de lancer, suivre et mener la démarche dans notre réseau (20 stagiaires/an hors crise sanitaire). Ainsi, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire en 2021, des stagiaires étaient présents dans nos Ambassades à Bucarest, Genève, Londres et Madrid.

## L'implication de nos opérateurs

La sensibilisation des 12 opérateurs à l'exemplarité écologique a pu s'opérer grâce à la diffusion des textes réglementaires et les incitations du Département, d'autant plus que les thématiques concernées, de par leur lien avec les objectifs de développement durable (ODD), sont inhérentes aux activités de certains des opérateurs ministériels.

Ainsi, la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables leur a été diffusée avec un courrier d'accompagnement appelant à une redevabilité annuelle en la matière, à l'égard du Ministère. Par ailleurs, les opérateurs sont incités à un fonctionnement exemplaire dans le cadre des documents stratégiques tels que les contrats pluriannuels d'objectifs ou les lettres annuelles d'objectifs fixés aux dirigeants des organismes.

### 6 leviers d'action se démarquent dans les résultats des opérateurs.

1/ Lorsqu'ils sont propriétaires de leurs locaux, les opérateurs veillent à **mettre leurs locaux en conformité avec les normes énergétiques**. Quant aux opérateurs locataires, ils communiquent auprès de leur bailleur dans le même sens. Certains opérateurs se sont dotés d'un système de gestion technique du bâtiment et veillent à réduire leur consommation par le recours aux LED ou aux détecteurs de présence (AFD, Business France, Campus France). Business France et l'IRD ont par ailleurs bénéficié de crédits du plan de relance. Les résultats sont ainsi probants : -10% de consommation énergétique pour Business France entre 2018 et 2019 ; - 20% entre 2010 et 2019 pour le CIRAD, grâce à la mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE) avec son prestataire.

2/ S'agissant de la **mobilité** (trajet domicile/travail et déplacements professionnels), les opérateurs ont mis en place le forfait mobilité durable, réservent des emplacements vélos et limitent les déplacements aériens. A l'AFD, à partir de fin 2022, chaque direction pourra suivre le cumul des émissions liées aux voyages. L'IRD assure un suivi de l'empreinte carbone des déplacements, diversifie son parc de véhicules et publie des instructions sur les voyages.

3/ Les opérateurs veillent également à **encadrer le recours au numérique**. L'IRD cherche à repenser sa stratégie numérique en optimisant les outils (entretien, règles d'attribution, durée plancher de renouvellement, matériel reconditionné...), en revoyant sa politique d'impression et en sensibilisant au « zéro mail inutile ». France Volontaires a également signé un accord comportant un ensemble de recommandations pour éviter les envois excessifs de courriels et limiter le nombre de correspondants en copie des messages.

4/ La **gestion et le tri des déchets** est aussi un axe majeur des opérateurs qui ont mis en place des bacs de tri sélectif « 5 flux » et supprimé les poubelles individuelles (AFD, France Volontaires).

5/ L'ensemble des mesures s'accompagne également d'**actions de sensibilisation**, voire de formation. Business France et France Média Monde (FMM) communiquent à la fois sur les éco-gestes et le numérique responsable. CFI a organisé une matinale « environnement » en interne sur trois projets représentatifs des actions de l'agence sur cette thématique. Enfin Expertise France, lors de l'emménagement dans son nouveau siège social, a encouragé les agents à adopter des comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (tri des

déchets, baisse des impressions, affichage...).

6/ Enfin et plus généralement, la politique de sobriété énergétique s'inscrit dans le champ plus large de la **responsabilité sociétale et environnementale**. Ainsi, les bilans carbone, la diminution des émissions et les éventuelles compensations sont prioritaires pour bon nombre d'opérateurs (AFD, Expertise France). Plusieurs opérateurs ont rédigé une feuille de route environnementale (IRD, Business France) et participent au club développement durable des établissements publics (AFD, Business France).

## Feuille de route SPE

<b>AXE 1 : MOBILITE DURABLE</b>			
Mesures	Actions	Acteurs	Etat des lieux
<b>M1 : forfait mobilité durable de 200 euros</b>	• Communiquer sur le forfait mobilité durable auprès des agents notamment auprès des nouveaux agents.	DRH/CSRH	 Instauration du FMD. Attente de la nouvelle réglementation.
	• Recenser le nombre de bénéficiaires de ce dispositif.		
	• Etablir le coût de la mesure.		
<b>M2 : partenariats avec acteurs du covoiturage</b>	• Réaliser une enquête sur les moyens de transport utilisés par les agents en administration centrale pour se rendre sur leur lieu de travail.	DIL et DGM/DDD/CLEN	 Enquête réalisée dans le cadre du BEGES. Accès au logiciel de covoiturage à étudier.
<b>M3 : logiciel de gestion de covoiturage</b>			
<b>M4 : bornes de recharge véhicules électriques</b>	• Faire un état des lieux des besoins et poursuivre l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.	DIL	 25 points de recharge installés. Prise en compte des besoins dans le cadre des travaux.
<b>M5 : véhicules hybrides et rechargeables</b>	• Nommer un référent « mobilité ».	DIL	 Référent mobilité nommé mais plan de mobilité à élaborer.
	• Définir et mettre en place un plan d'action « mobilité ».		
	• Respecter a minima 50% de véhicules à faible émission lors du renouvellement annuel.		
	• Etudier la possibilité de mutualiser un véhicule pour les agents présents sur le site des Invalides.		
<b>M6 : places de stationnement vélo</b>	• Etablir des lignes directrices quant à l'achat de vélos pour les postes.	DAF3/MPE en lien avec la DRH	 En cours.
	• Augmenter le nombre de places de stationnement pour vélo en administration centrale.	DIL	 +20 places en 2021. Prise en compte des besoins dans le cadre des travaux.
	• Développer la mise à disposition de vélo pour des déplacements inter-sites en lien avec l'association Diplomacycles.	DIL en lien avec Diplomacycles	 Actions à reprendre avec l'association Diplomacycles.
	• Lancer une campagne de marquage des vélos en lien avec Diplomacycles.		
	• Organiser une journée, appuyée par l'association Diplomacycles de marquage de vélos sur site du MEAE par une société spécialisée et d'atelier de réparation ou auto-réparation.		
• S'inscrire dans le référentiel « employeurs pro-vélo » (ADEME).			
<b>M7 : réduction des émissions à effet de serre</b>	• Identifier un projet de compensation carbone.	DAF/3/VEM et DDD/CLEN	 Projet qui a été sélectionné, est passé en comité de

			subventions mais qui a été suspendu. Attente d'une décision.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de nouvelles instructions aux agents pour voyager en train lorsque le temps de trajet est inférieur à 4h.</li> </ul>	DAF/3/VEM	 Communication à prévoir à la rentrée 2022.
<b>M8 : solutions de visioconférence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'équipement de salles en visioconférence, en administration centrale comme dans les postes.</li> </ul>	DNUM	 Equipement de tous les sites en administration centrale et au moins un équipement par ambassade.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la capacité et la possibilité de se connecter hors réseau.</li> </ul>	DNUM	 Mise à disposition de tablettes et autres systèmes de visioconférence.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les possibilités et l'utilisation de ces nouveaux outils auprès des agents.</li> </ul>	DNUM en lien avec DCP	 Publication régulière sur l'intranet du Ministère.
<b>AXE 2 : ACHATS PLUS RESPONSABLES</b>			
<b>M9 : abandon du plastique à usage unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'usage du plastique dans les espaces de restauration collective.</li> </ul>	DPS	 Possibilité d'apporter son contenant.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouveler l'achat d'écogobelets en administration centrale.</li> </ul>	DIL	 En cours.
<b>M10 : marchés publics et risque de déforestation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure dans les marchés les « clauses vertes » rédigées par l'Etat via la DAE.</li> </ul>	DAF	 20% de clauses environnementales dans les marchés. Contrôle à effectuer.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une procédure permettant de vérifier le respect des clauses environnementales dans les marchés par les services prescripteurs.</li> </ul>	DAF en lien avec les autres directions	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser le guide des achats publics 0 déforestation à l'ensemble des directions concernées.</li> </ul>	DIL	 Diffusion réalisée.
<b>M11 : achats responsables papier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les commandes de papier réalisées par le service reprographie et veiller à la provenance de ce papier qui doit être recyclé ou issu de forêts gérées durablement.</li> </ul>	DIL	 100% de papier recyclé.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier la possibilité de communiquer aux agents leur bilan d'impressions et communiquer sur les impressions globales du MEAE.</li> </ul>	DNUM en lien avec le prestataire des photocopieurs	 En cours.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les agents des dispositifs de recyclage mis en place MEAE.</li> </ul>	DIL en lien avec le MTMS et DCP	 Des efforts en matière de recyclage sont à fournir. Audit réalisé sur les sites d'IDF.
<b>AXE 3 : ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
<b>M12 : alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan d'action pour relever la part des produits issus de l'agriculture biologique sur les sites franciliens (mise à mal par la crise sanitaire).</li> </ul>	DPS	 Respect des parts d'achats durables et de produits issus de l'agriculture biologique en IDF. Augmentation des parts à Nantes, en cours de rattrapage.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facturer les produits dits durables au même prix que les produits conventionnels.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'association ADOS qui gère le restaurant nantais vers cette transition.</li> </ul>		

AXE 4 : REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS PUBLICS			
<b>M13 : outil de suivi des fluides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner un « Energy manager » pour le MEAE.</li> <li>Fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin.</li> <li>Adopter une stratégie de maintenance.</li> <li>Exploiter les audits énergétiques réalisés afin de définir une stratégie énergétique.</li> </ul>	DIL	 Energy manager désigné. Connexion à l'OSFI réalisée.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le nombre de postes ayant une connaissance fiable de leur consommation d'énergie.</li> </ul>	DIL en lien avec DAF3/MPE	 Comité ministériel de l'énergie à réunir à la rentrée 2022. Audits énergétiques en cours.
<b>M14 : chaudières au fioul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans la programmation pluriannuelle le remplacement des 3 chaudières à fioul restantes d'ici à 2029.</li> </ul>	DIL	 Changements de chaudière intégrés dans la programmation d'ici 2029.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les chaudières à fioul dans les postes et se poser la question de leur remplacement selon le contexte local.</li> </ul>		 Chaudières à fioul changées lorsque cela est pertinent et qu'un autre système peut être installé.
<b>M16 : Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les projets présentés dans le cadre du plan de relance dans la programmation immobilière.</li> </ul>	DIL	 Projets réalisés dans le cadre du schéma pluriannuel de programmation immobilière (SPSI)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les serveurs ne nécessitant pas d'être allumés en permanence.</li> </ul>	DNUM	 En cours.
<b>M17 : Sensibilisation des agents sur les comportements responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un onglet « développement durable » sur la nouvelle plateforme Diplomatica.</li> </ul>	DIL en lien avec la DRH	 Onglet « éco gestes » créé sur l'intranet du Ministère. Publication régulière d'articles sur l'écoresponsabilité.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un plan de formations en écoresponsabilité pour tous les agents du MEAE.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager un partenariat avec l'ADEME.</li> </ul>	DIL en lien avec DDD/CLEN et DRH	Interventions régulières auprès des agents. Développer davantage les formations.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une campagne de sensibilisation des agents via des outils externes tels que la fresque du climat (exemple : pendant la semaine du développement durable).</li> <li>Saisir l'opportunité des semaines européennes thématiques pour développer une campagne de communication sur le sujet (réduction des déchets, développement durable, mobilité...).</li> </ul>	DIL en lien avec DDD/CLEN et DCP	
AXE 5 : REDUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES			
<b>M18 : Abandon des produits phytopharmaceutiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer du respect par le prestataire titulaire du marché d'entretien et d'aménagement des espaces verts de cette obligation.</li> </ul>	DIL/OIFL/BAUAC/Jardins	 Mesure réalisée.
AXE 6 : ECONOMIE CIRCULAIRE ET NUMERIQUE RESPONSABLE			

<b>M19 : Echanges et dons</b>	• Quantifier les échanges et dons réalisés.	DNUM	 218 biens informatiques donnés en 2021.
	• Engager un dialogue avec les opérateurs sur les échanges qui pourraient être réalisés.	DPO	 A réaliser.
<b>M20 : Réduction de l’empreinte carbone du numérique public</b>	• Participer à l’échelle du ministère au « world cleaning day » (nettoyage numérique).	DNUM	 A réaliser.
	• Réaliser des actions de communication auprès des agents pour gérer leurs archives numériques.	DNUM / AR	
	• Créer une rubrique « empreinte numérique » sur Diplonet.	DNUM	 Rubrique créée.
	• Sensibiliser les nouveaux arrivants en intégrant des éléments sur le numérique responsable dans les livrets d’accueil.	DRH en lien avec les directions	 En cours.
	• Dématérialiser les procédures de prise de fonction.	DRH / DNUM	
	• Pointer les imprimantes individuelles et leur usage.	DNUM	
	• Continuer le retrait des imprimantes individuelles en administration centrale et à l’étranger.	DNUM	
<b>PROJET TRANSVERSAL : AMBASSADES VERTES</b>			
	• Orienter l’appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » vers les axes et mesures de la démarche SPE.	DIL et DAF3/MPE	 Les 2 derniers appels à projets reprenaient les axes et mesures SPE.
	• Poursuivre le recrutement de stagiaires Ambassade verte qui viendront appuyer la démarche des postes.	DIL et DRH	 20 stagiaires partis en 2022.
	• Encourager les postes à établir puis suivre un plan d’action « Ambassade verte ».	DIL et DAF3/MPE	 Plus de 80 postes engagés dans la démarche.
	• Communiquer sur les initiatives des postes dans ce domaine (Diplonet, rapport SPE...).	DIL et DCP	 Publication régulière d’articles.
	• Mettre en place un nouveau partenariat avec l’ADEME.	DIL	 A relancer.

L'État s'engage  
en faveur de la  
mobilité durable  
de ses agents



## **MESURE 1**

« L'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Respectant la réglementation, le MEAE a mis en place le remboursement des frais de transports - prévu par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 - instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

**94 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable en 2021.**

Le forfait mobilité durable - prévu par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 - s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage depuis le 11 mai 2020 pour les agents du ministère. Son montant est de 200 euros par an et n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement aux transports publics ou de service public de location de vélo.

94 agents bénéficient de ce forfait dont 75 en Ile-de-France et 19 à Nantes.

Le ministère ne manque pas d'informer ses agents de manière ponctuelle avec la diffusion :

- du « plan vélo » de la ville de Paris,
- des dispositifs d'aide de l'État pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- de l'initiative « Coup de pouce vélo »,
- des dispositifs d'aides mis en place par la région Ile-de-France pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- des dispositifs d'aides mis en place par Nantes Métropole pour l'acquisition de vélos cargo,
- des dispositifs d'aides mis en place par la Région Pays de la Loire pour l'achat de vélos pliants pour les titulaires d'un abonnement TER Pays de la Loire.

### **Actions complémentaires à mener**

La nouvelle réglementation annoncée par le ministère de la Transformation publique et de la fonction publique permettant notamment le cumul avec le remboursement partiel de l'abonnement des transports en commun sera appliquée et une communication spécifique sera réalisée en ce sens.

## **MESURE 2**

« L'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes ».

## **MESURE 3**

« L'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics) ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Compte tenu du déplacement principalement en transports en commun des agents sur les sites franciliens, le covoiturage serait peu utilisé.

**Enquête sur les déplacements domicile-travail des agents lancée en 2022.**

Le MEAE a lié un partenariat avec Nantes métropole et la TAN (réseau urbain nantais de tram et bus), qui propose un service de covoiturage « mon service de covoiturage », permettant également de relier les transports en commun.

Dans le cadre de l'actualisation du bilan carbone du ministère en 2022, une enquête auprès des agents sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail a été lancée. Les résultats seront disponibles pour le prochain bilan.

### **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE suivra le déploiement de ce logiciel de covoiturage proposé par l'État, et en envisagera l'utilisation et la diffusion auprès de ses agents, tout en veillant aux principes de sécurité numérique.

Les postes sont incités à proposer aux agents de recourir au covoiturage, notamment dans des pays connaissant des problèmes importants d'embouteillages ou de pollution atmosphérique.

## **MESURE 4**

« L'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici fin 2021 ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

À Paris, 20 points de recharge pour véhicules électriques existent déjà :

- 4 sur le site de Convention,
- 7 au Quai d'Orsay,
- 4 sur le site Oudinot/Invalides (installés et gérés par le Ministère des Outre-mer),
- 4 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

**25 points de recharge pour véhicules électriques installés en administration centrale en 2021.**

À Nantes, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en place.

Au domaine de La Celle-Saint-Cloud, 1 borne de recharge est installée.

Cependant, ces bornes ne sont pas accessibles aux agents et aux visiteurs, compte tenu de la dimension du parc automobile du ministère.

Les postes diplomatiques et consulaires ayant des véhicules électriques ont procédé à l'installation de bornes sur les sites et bénéficient des installations sur la voie publique. C'est le cas des postes à Washington et à Rome notamment.

### **Actions complémentaires à mener**

Les capacités d'installation de bornes de recharge ont été atteintes. A l'issue des travaux en cours réalisés sur le site du Quai d'Orsay, le MEAE installera 3 bornes avec 2 prises chacune. Le MEAE poursuit par ailleurs son double objectif de réduction et de verdissement de sa flotte automobile (baisse de 38% de la flotte automobile depuis 2010).

Les véhicules thermiques des Directrices et Directeurs seront progressivement remplacés par des véhicules électriques.

## **MESURE 5**

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés).

Par ailleurs, au moins 50% des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE est engagé dans une politique volontariste de réduction et de verdissement de son parc automobile. Depuis 2010, le parc automobile a été réduit de 37,80%. Les véhicules diesel sont en baisse, passant de 28% du parc automobile en 2020 à 18% en 2021 alors que les véhicules hybrides et électriques sont en hausse.

**1/3 de véhicules hybrides ou électriques en 2021 en administration centrale.**

En 2021, sur 8 achats, 3 sont des véhicules électriques et 1 est hybride rechargeable (à destination des autorités ministérielles). La norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission est donc bien respectée ainsi que les règles d'achat de nouveaux véhicules pour Ministre et secrétaires d'Etat.

Plusieurs règles ont été établies : renouvellement des citadines par des véhicules électriques, la motorisation essence étant accessible sur dérogation ; exclusion de la motorisation diesel, sauf pour les segments où il n'existe pas d'alternative ; véhicules pouvant être achetés en propriété ou location longue durée.

Depuis la réforme du réseau de l'État à l'étranger, le ministère s'est engagé dans la rationalisation du parc automobile : toute demande de remplacement de véhicule est accompagnée, en plus des éléments habituels de présentation, des mesures de rationalisation de l'équipe de conducteurs et du parc automobile.

Malgré les contraintes locales, qu'elles soient climatiques ou politiques, ne permettant pas à toutes les ambassades de se doter de véhicules électriques, 25% de nouveaux véhicules sont hybrides.

Au-delà des gains liés à la mutualisation du parc automobile, les ambassades sont également incitées à s'interroger sur des formes alternatives de transport lorsque le contexte local le permet (taxi, location ponctuelle...).

## Actions complémentaires à mener

En 2022, 9 nouveaux véhicules électriques viendront garnir le parc en remplacement de voitures thermiques. Ainsi, 40% de véhicules seront électriques en 2022 sur la totalité du parc.

Seront installés sur les véhicules de plus de 2 ans un boîtier bioéthanol.

---

### Focus-pays

45 ambassades possèdent un véhicule électrique ou hybride rechargeable. En 2021, nos ambassades au Danemark, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Suède, à Taïwan et en Turquie se sont dotées de véhicules hybrides.

---

## **MESURE 6**

« L'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Au total, ce sont 260 emplacements qui ont été installés sur l'ensemble des sites franciliens et 115 sur les sites nantais.

**375 emplacements vélos  
installés en  
administration centrale.**

En complément et afin de relier les sites du Quai d'Orsay, de la Convention et des Invalides, des vélos libre-service « Diplolib' » ont été mis à la disposition des agents.

Le MEAE a également communiqué aux agents la liste des 1 400 places dont dispose la ville de Paris pour garer son vélo en toute sécurité ainsi que la charte de bonne conduite pour les trottinettes électriques de la ville de Paris et les conseils de la Ville de Nantes pour bien garer son vélo.

Excepté sur le site de la Courneuve ouvert pour la consultation des archives, les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les enceintes du MEAE avec leur vélo.

Lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2021, une communication active sur l'intranet du ministère a été réalisée pour promouvoir les mobilités douces et en particulier le vélo.

À titre informatif, 49 postes diplomatiques et consulaires ont installé des râteliers ou autres systèmes de rangement pour les vélos (+ 8 postes depuis 2020).

### **Actions complémentaires à mener**

L'enquête sur les déplacements domicile-travail en cours dans le cadre du bilan carbone permettra de recenser le nombre d'agents utilisant ce mode de transport. Les besoins seront identifiés et de nouveaux emplacements pourront être envisagés.

Le MEAE s'appuiera sur l'association Diplomacycles, qui apporte un appui aux agents du ministère souhaitant se rendre à vélo sur leur lieu de travail. A ce titre et en lien avec l'association, il est envisagé d'organiser une journée de marquage de vélo sur les sites du MEAE et des ateliers de réparation ou autoréparation. Il conviendrait enfin d'étudier la possibilité de s'inscrire dans le référentiel "employeurs pro-vélo" de l'ADEME.

---

## Focus pays : notre Ambassade à Berne (Suisse)

Dans le cadre de l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » de 2022, le projet de l'Ambassade de France à Berne a été retenu. Il consiste à installer un abri à vélos (composé de matériaux recyclables) sur le site et d'acheter 2



*Ambassade de France à Berne*

vélos électriques, afin d'encourager les agents à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels, en lieu et place de la voiture. Ce projet contribuera à l'image d'exemplarité de la France, notre ambassade ayant intégré le « réseau des ambassades vertes de Berne », composé de 16 autres ambassades de divers pays. Ce réseau en lien avec la ville de Berne organise chaque année la journée mondiale du vélo, moyen de transport très utilisé dans la ville.

---

## **MESURE 7**

« À compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents.

La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

L'adaptation de cette mesure aux impératifs de mobilité des agents du MEAE étant autorisée, seuls les vols des agents depuis l'administration centrale sont pris en compte.

Si la crise sanitaire a freiné les déplacements aériens, les missions à l'étranger depuis l'administration centrale ont repris, entraînant une hausse de 5 168 à 7 530 trajets en avion entre 2020 et 2021. Pour autant, le niveau reste inférieur à celui d'avant-crise, puisque 9 136 voyages ont été comptabilisés en 2019.

L'administration centrale - conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 - réalise tous les trois ans son bilan d'émission de gaz à effet de serre (actualisation en cours). Par ailleurs, en 2015, en marge de la COP21, un bilan carbone approximatif global, à l'échelle du ministère, avait été réalisé sur la base de 6 postes diplomatiques jugés représentatifs (Lisbonne, Phnom Penh, Prétoria, Vienne, Rome, Washington). Ce bilan révélait que les émissions du MEAE étaient dues principalement à la consommation d'énergie (41%). Les déplacements représentent quant à eux 29% des émissions dont 90% correspondent aux déplacements en avion.

### **Actions complémentaires à mener**

Un projet de 248 000 € de compensation d'émission de CO2 liés aux déplacements aériens en 2020 avait été identifié et passé en comité de subventions en juillet 2022. Ce comité l'a cependant rejeté par sa nature (hors périmètre du comité) et sa forme (marché à privilégier). La direction des affaires financières n'est pas en mesure de lancer un marché afin d'identifier des mécanismes de compensation comme d'autres ministères, par manque de temps et de moyens humains. Le MEAE réitère son souhait que la structuration et l'organisation de cette mesure puissent se réaliser au niveau

***Baisse de 57% d'émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements aériens depuis l'administration centrale entre 2017 et 2021.***

interministériel.

Une communication spécifique à l'égard des agents sera réalisée afin de rappeler les règles et de limiter le nombre d'agents en mission. Il sera également demandé à l'agence de voyage de ne pas proposer des itinéraires contraires à cette mesure.

## **MESURE 8**

« Afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visioconférence au cours de l'année 2020. »

### **Actions déjà mises en œuvre**

En 2021, l'ensemble des salles en administration centrale et des Ambassades sont dotées d'un système de visioconférence.

**79 000 heures de visioconférence ont été réalisées en 2021, soit +200% par rapport à 2020.**

Les 102 salles équipées en visioconférence se répartissent ainsi en administration centrale :

- 32 sur les sites de Nantes (Breil et Casterneau),
- 32 à Convention,
- 20 au Quai d'Orsay,
- 6 aux Invalides,
- 3 à l'Îlot-Saint-Germain,
- 8 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

A l'étranger, le système de visioconférence a été installé dans 188 salles, dans 127 pays.

Le MEAE a également poursuivi ses efforts pour doter les agents d'ordinateur portable professionnel (Itinéo) tant en administration centrale qu'à l'étranger. 1 200 itineo supplémentaires ont été distribués en 2021, portant à 60% d'agents dotés d'un outil de mobilité entre les agents en administration centrale et à l'étranger. Sur ces ordinateurs, l'application « Viseo » a été développée offrant ainsi une solution de visioconférence accessible au bureau et en télétravail.

La liste des solutions de visioconférence est mise à jour et communiquée régulièrement sur l'intranet du ministère. Les documents d'utilisation y sont également publiés.

Un réseau wifi unique a été finalisé sur tous les sites centraux en avril 2021.

Enfin, 180 tablettes reconditionnées ont été distribuées aux directions en administration centrale en 2020 et 2021 afin de permettre la tenue de visioconférences via des systèmes externes (Zoom, Teams, Ring central...).

### **Actions complémentaires à mener**

Une plus grande ouverture vers le monde extérieur et en interministériel est également recherchée.

# L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables



## **MESURE 9**

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'il organise ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Sur les sites franciliens, l'article 5.7 du contrat avec le prestataire multitechnique multiservice prévoit que « le titulaire veille à limiter la production de déchets à la source et notamment à la suppression ou réduction des emballages ou déchets plastiques. » La vente et la mise à disposition de certains produits en plastique ont progressivement été interdites au cours de l'année 2021 conformément au Décret n° 2020-1828 du 31 décembre 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique. Le Ministère n'achète désormais plus de gobelets en plastique. Les gobelets restants (désormais en carton, biodégradables) résultent d'achats pour le centre de santé (qui accueille beaucoup de public extérieur) à Convention, pour les prestataires et pour les services recevant beaucoup de visiteurs. Certaines directions ont aussi fait le choix d'acheter de vrais verres, carafes et thermos pour leurs visiteurs.

**35 ambassades ont indiqué avoir réduit voire complètement supprimé les gobelets en plastique.**

Des bouteilles plastiques (boissons, eau) sont encore autorisées à la vente ainsi que des plats à emporter (paniers repas). Il s'agit de barquettes, gobelets et sacs en papier/carton kraft recyclable avec couvercles en polyester. Pour les agents qui achèteraient des bouteilles en plastique à la cafétéria (eau, sodas, etc.), le Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve sont équipés de machines « Canibal », qui permettent la valorisation de ces plastiques.

Dans les restaurants administratifs de Nantes et d'Ile-de-France, il est désormais possible de consommer à l'extérieur les repas pris dans les selfs, en apportant ses propres contenants et couverts.

Enfin, les évènements et conférences sont également zéro plastique à usage unique suite à l'introduction de clauses dans la prestation de traiteur. À titre informatif, les postes sont évidemment incités à adopter les mêmes pratiques qu'en administration centrale.

Le MEAE a repéré plusieurs situations dans lesquelles il sera pour autant difficile de bannir les produits contenant du plastique :

- achats de produits de santé destinés aux interventions de l'équipe médicale sur les lieux de crise et aux envois humanitaires (seringues, poches à sérum, tests PCR...);
- fourniture de dispositifs de protection des populations pour des actions humanitaires (exemple : bâches) ;
- achat régulier par les ambassades de bouteilles d'eau en emballage plastique pour maintenir leur stock de sécurité à destination de la communauté française en cas de regroupement lors de catastrophes naturelles par exemple (achats réalisés hors marché français).

## **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE procédera à l'achat de nouveaux éco-gobelets pour ses agents en 2022.

## **MESURE 10**

« Dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée).

Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La politique ministérielle des achats se traduit dans les marchés publics par des dispositions visant à réduire l'impact des activités de l'administration et de ses opérateurs économiques sur l'environnement.

**Rédaction d'un plan d'action  
« achats durables » pour 2021-  
2025.**

Le plan d'action « achats durables » pour 2021-2025 ont confirmé les engagements du ministère dans la démarche autour de 4 axes : formation des acheteurs et des décideurs aux achats durables ; consulter les opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs économiques ; diffuser les valeurs du ministère auprès des candidats aux marchés publics ; évaluer les objectifs fixés.

Selon la Direction des achats de l'Etat (DAE), 20% des marchés du MEAE comportent des clauses environnementales et 20% des clauses sociales en 2021. Bien que ces résultats soient en baisse par rapport à 2020, le MEAE est le ministère intégrant le plus souvent des clauses sociales dans ses marchés en comparaison avec les autres ministères (6<sup>e</sup> position pour les marchés intégrant les clauses environnementales). Ces chiffres n'incluent ni les conventions UGAP comprenant des clauses sociales ou environnementales auxquelles le ministère est rattaché ni les accords-cadres interministériels pour lesquels il n'y a pas de marché subséquent.

Afin de répondre à l'axe 2 du plan d'action (consulter les opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs), environ 30% des marchés notifiés en 2021, ont fait l'objet de questionnaires sourcing, auprès d'entreprises ciblées dans le secteur, en amont de la publicité d'un marché. Ces sourcing intègrent des questions et des considérations environnementales.

Conformément à l'axe 3 du plan d'action, depuis le dernier trimestre 2021, un encart

sur l'engagement du ministère en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est systématiquement intégré dans tous les projets de marchés du ministère, comme cela est le cas pour la clause « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » depuis 2019. Une nouvelle version du questionnaire relative à l'égalité professionnelle a d'ailleurs été diffusée auprès des services en 2021. Les entreprises titulaires des marchés s'engagent à remplir le questionnaire sur le site e-attestations.

### **Actions complémentaires à mener**

Des efforts sont à réaliser pour atteindre d'ici 2022, 50% des marchés notifiés comportant au moins une clause d'exécution et d'ici 2025, 100% des marchés ministériels.

Il convient désormais de mener les autres axes d'actions définis par le plan :

- former les acheteurs et plus largement les décideurs aux achats durables et développer l'utilisation d'outils collaboratifs (échéance : 1<sup>er</sup> trimestre 2022) ;
- aller au-devant des opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques dans les différents secteurs économiques et identifier les marchés porteurs dès la programmation ministérielle des achats (échéance : 2<sup>e</sup> trimestre 2021) ;
- Evaluer les objectifs fixés (échéance au 1<sup>er</sup> trimestre 2022) grâce au tableau de suivi des clauses mis en place.

## **MESURE 11**

« À partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement, dès lors qu'il est disponible, le papier bureautique recyclé. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La centralisation en interne des commandes de papier et le marché interministériel dédié aux commandes de papier a facilité une réduction de la consommation et un basculement facilité vers le papier recyclé. Chaque agent en administration centrale consommait 26,64 ramettes en 2009, contre 5,43 ramettes en 2022.

En 2021, la consommation totale de papiers s'est élevée à 18 780 ramettes. Depuis août 2020, le ministère n'a recours plus qu'à du papier 100% recyclé.

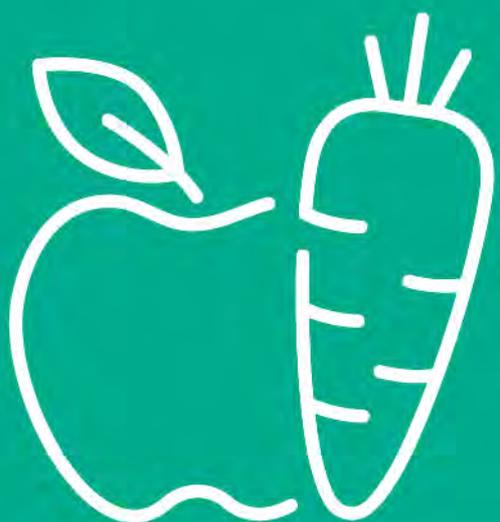
Les postes à l'étranger sont fortement incités à procéder à l'achat de papier recyclé lorsqu'il est disponible ou à défaut, du papier certifié. Les surcoûts éventuels (de moins en moins importants tant l'offre en papier recyclé s'est diversifiée) devront être compensés par une réduction de consommation permise par une meilleure sensibilisation. Le parc d'imprimantes individuelles est également en baisse à l'étranger, la location de photocopieurs étant privilégiée lorsque cela est possible.

**Baisse de 36% de consommation de papier entre 2020 et 2021 en administration centrale.**

### **Actions complémentaires à mener**

Des actions de communication et de sensibilisation des agents et l'affichage des éco-gestes à proximité des photocopieurs restent à mener. La direction du numérique étudiera en lien avec le prestataire des photocopieurs en réseau, la possibilité de communiquer à chaque agent son bilan personnel d'impressions et le bilan global du ministère. Enfin, un état des lieux des imprimantes individuelles restantes sera réalisé afin de supprimer celles n'ayant pas lieu d'être.

L'État s'engage  
**pour une  
alimentation plus  
respectueuse de  
l'environnement**



## **MESURE 12**

« Lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50% dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche.

Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le Ministère et le prestataire pour les restaurants administratifs franciliens, Convivio, ont initié un plan de progrès pour atteindre un seuil minimum de produits durables et de qualité. Ainsi, Convivio a atteint dès 2021 les objectifs fixés par la loi EGALIM (51% de produits issus des filières durables dont 21% issus de l'agriculture biologique). Une assistance à maîtrise d'ouvrage s'assure du respect des lois AGECE et EGALIM, notamment l'interdiction de l'usage de plastique à usage unique, le réemploi, le recyclage des déchets, les produits biologiques et issus de l'agriculture raisonnée, la lutte contre le gaspillage, l'approvisionnement en circuit court.

**En 2021, 51 % d'achats alimentaires durables dont 21 % de produits bio en Ile-de-France ;  
47 % d'achats alimentaires durables dont 12 % de produits bio à Nantes.**

Depuis février 2022, un partenariat avec Moulinot, entreprise sociale et solidaire figurant parmi les pionniers de la valorisation des déchets alimentaires dans la restauration parisienne, permet la collecte des biodéchets dans les restaurants administratifs et leur valorisation pour créer de l'énergie et des amendements organiques (par méthanisation et par compostage). L'entreprise récupère également les restes des repas quotidiennement pour les redistribuer.

Le restaurant nantais, qui s'améliore progressivement, a atteint son objectif de 12% de produits issus de l'agriculture biologique à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et 47% d'achats alimentaires durables.

L'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » 2022 a sélectionné 2 projets proposant un jardin potager bio, en Arménie et aux Fidji.

### **Actions complémentaires à mener**

Le restaurant nantais poursuit ses efforts pour atteindre les mêmes objectifs.

L'État s'engage  
**pour la  
réduction de la  
consommation  
d'énergie dans les  
bâtiments publics**



## **MESURE 13**

« L'État s'engage, au cours de l'année 2020, à déployer un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant la surface et le type d'énergie pour son chauffage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le ministère a engagé une campagne d'audits énergétiques ayant pour objectif de disposer d'éléments précis sur les consommations d'énergies et de mener une réflexion sur une stratégie énergétique. Réalisé et finalisé sur le site du Quai d'Orsay, ceux des autres sites franciliens sont en cours. L'audit du site nantais a été réalisé en 2020.

**Consommation en électricité presque égale (+1%) et baisse de 11 % de la consommation en gaz, entre 2020 et 2021, sur les sites en Ile-de-France, et Nantes.**

Dès le début de l'année 2021, des comités techniques par site, regroupant les prestataires multi techniques, les services gestionnaires de la DIL et les chefs de projets immobiliers ont été réunis afin notamment d'affiner les programmations de travaux visant à réduire les consommations d'énergie.

Un référent OSFI ministériel a été désigné, celui-ci s'appuie sur un réseau d'utilisateurs de l'outil afin de fiabiliser les données et la cartographie énergétique du Département.

Par ailleurs, le nouveau marché de maintenance multi technique multi services octroyé à l'entreprise ENGIE met l'accent sur la recherche d'économie d'énergies. L'équipe de pilotage intègre un expert en efficacité énergétique.

Enfin, le Département a nommé un « energy manager » selon les dispositions de la note 2020-10-6329 de la DIE du 8 décembre 2020. Cet « energy manager » mettra en place et suivra le schéma directeur de l'énergie qui reprendra le plan d'actions d'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

A l'étranger, notre réseau a maintenu les consommations des fluides à forte volatilité des tarifs. Les dépenses en « énergie et fluides » ont baissé de 10% par rapport à 2019 (10,8 M€), en raison de facteurs conjoncturels (contraction de l'activité en présentiel) et structurel (travaux d'isolation des bâtiments). Les demandes des postes pour financer des solutions moins énergivores sont systématiquement validées (minuterie, ampoules LED, renouvellement des équipements de climatisation et chaudières...).

## Actions complémentaires à mener

Les objectifs de cette mesure sont à mettre en parallèle avec la mise en œuvre du décret tertiaire, dont le plan d'action au MEAE consiste à :

- établir l'état initial, au travers notamment du suivi Deepki et des audits (réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021) ;
- fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin permettant d'engager des actions concrètes ;
- adopter une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie ;
- organiser un comité de pilotage « décret tertiaire » avec ses composantes techniques, budgétaires et domaniales.

Les audits énergétiques des autres sites franciliens (hors Quai d'Orsay) doivent être finalisés.

Des instructions seront données aux mainteneurs sur les sites du ministère, pour consigner les températures de chauffage et de climatisation sur tous les sites où cela est possible.

---

### Focus-pays : revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur le toit du Consulat au Maroc

Le Consulat a fait appel à la société « Cool roof » pour appliquer un revêtement réfléchissant labellisé par l'ADEME sur la toiture d'un bâtiment du Consulat afin de réduire la température intérieure. 24 degrés de différence ont été mesurés en surface de toiture. Des capteurs sur une zone recouverte et d'autres sur une zone sans revêtement permettront de comparer l'efficacité de cette technique qui pourrait être étendue à d'autres bâtiments au Maroc et ailleurs.



## **MESURE 14**

« L'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029, hors ministères de l'Intérieur et des Armées qui disposeront d'un délai supplémentaire compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Sur les sites d'administration centrale, la très grande majorité des sites sont raccordés au réseau de chaleur urbain, représentant ainsi 92% des agents.

**3 chaudières à fioul en administration centrale, à remplacer d'ici 2029.**

Trois chaudières au fioul restent dans le périmètre du MEAE en France : une sur le site de la Représentation permanente auprès de l'OCDE (RP OCDE), dont l'état est jugé non satisfaisant, une au Château de La Celle-Saint-Cloud (installée en 2004) et une à la Représentation permanente du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

A l'étranger, 34 bâtiments possèderaient également des chaudières à fioul. Leur remplacement sera envisagé si d'autres solutions existent dans le contexte local propre à chaque pays.

### **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE intégrera dans sa programmation pluriannuelle de gros entretiens de renouvellement, le remplacement des chaudières à fioul d'ici 2029. A la RP OCDE, l'étude sur le remplacement de la chaudière vient de s'achever. Les travaux auront lieu en 2023.

## **MESURE 15**

« Dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe les objectifs ambitieux de réduction de 2/3 de la facture énergétique et de 50% des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers prévue en 2022 ».

Le MEAE n'est pas concerné par cet indicateur.

## **MESURE 16**

« L'État lance, à partir de mars 2020, un programme d'actions sur ses immeubles doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022 ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives permettant de réduire les consommations d'énergie.

Lors de la première édition de l'appel à projets « Financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'État », 5

projets ont été réalisés sur le site nantais (désembouage des réseaux de chaleur, installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs, équilibrage hydraulique et installation d'une régulation centrale sur des circuits secondaires de chauffage, isolations de réseaux de chaleur).

Dans le cadre du plan de relance, le MEAE a déposé 5 projets concernant différents sites du ministère (Quai d'Orsay, Convention et RP-OCDE pour les sites franciliens et deux bâtiments sur les sites nantais) et 1 par l'opérateur Business France. Outre celui de l'opérateur, les autres projets n'ont pas été retenus et ont été inclus dans la programmation de 2021. Le gain énergétique de ces opérations s'élèverait à environ 3 millions de KWH/an.

A l'étranger, dans la programmation des opérations retenues dans nos bâtiments diplomatiques, consulaires et culturels, des orientations sont décidées chaque année pour la qualité environnementale, majoritairement liées à l'énergie comme par exemple, des audits énergétiques, des changements de système de chauffage ou de climatisation (systèmes plus économes), des changements de système de production d'énergie (panneaux solaires thermiques – pour les logements et panneaux photovoltaïques – en tertiaire) ou des mises en place d'isolations thermiques (parois, huisseries et toitures).

**5 projets réalisés dans le cadre de l'appel à projets « financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'Etat. »**



*Ambassade de France à Nairobi. certifiée Leed Gold.*

Le Ministère développe également les démarches de certification environnementale lors de la réalisation de projets de nouvelles ambassades avec des objectifs d'exemplarité sur la performance énergétique, le confort et la gestion des ressources, comme à Nairobi (Leed gold), à Djakarta, Libreville et Doha (Cerway).

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets et concours « innovons pour une Ambassade verte, 41 projets ont été sélectionnés depuis 2017, dont la moitié concernait le domaine de l'énergie (installation de chauffe-eau solaires, remplacement de lampes et éclairages par des LED, revêtement d'une peinture blanche réfléchissante sur les toits...).

## **Actions complémentaires à mener**

La direction du numérique s'attachera à identifier les serveurs qui n'ont pas besoin d'être allumés en permanence. De nouvelles actions pourraient être mises en place comme l'extinction des photocopieurs en fin de journée.

Il est déjà prévu que le datacenter du ministère, dans le cadre du projet immobilier d'extension et de réhabilitation de l'aile des archives, sur le site du Quai d'Orsay, sera déplacé et modernisé. Un nouveau dispositif de climatisation et d'évacuation de la chaleur est prévu afin de dégager des économies substantielles d'énergie.

Pour les sites non climatisés (Quai d'Orsay, Invalides, Nantes Breil I) ou partiellement (Bril IV), il convient d'étudier la possibilité de raccordement au réseau froid urbain si existant, ou d'installation d'un groupe froid. Ces deux opérations supposent l'existence d'un réseau secondaire de distribution d'eau glacée dans les locaux.

## **MESURE 17**

« L'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

**211 agents formés à l'éco  
responsabilité en 2021**

Le MEAE a d'ores et déjà bien intégré cet objectif dans sa politique de ressources humaines. Hors crise sanitaire, la direction des immeubles et de la logistique est régulièrement sollicitée par la direction des ressources humaines du ministère pour effectuer des formations à l'éco-responsabilité :

- aux nouveaux agents (de catégorie A, B et C),
- aux agents contractuels,
- aux agents de retour de poste,
- aux antennes immobilières à l'étranger,
- aux chefs de secrétariat général d'ambassade et leurs adjoints,
- aux nouveaux n°2,
- aux conjoints et partenaires de chef de poste,
- aux agents participants au séminaire « conduite du changement »,
- dans le cadre de la semaine des Ambassadeurs.

Le nouveau guide de l'ADEME « éco-responsabilité au bureau » a été publié et transmis aux stagiaires Ambassade verte à l'étranger.

Une boîte à idées sur le thème de l'éco-responsabilité pour collecter les bonnes pratiques ou les suggestions des agents tant en France qu'à l'étranger a été créée en 2021.

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) représente par ailleurs le ministère au sein d'un groupe de travail avec d'autres ministères des affaires étrangères (canadien, danois, irlandais, néerlandais, anglais, finlandais, suédois, norvégien, italien et autrichien). Ce groupe permet d'échanger les bonnes pratiques de verdissement des ministères des affaires étrangères. Les échanges se tiennent une fois par trimestre. Un document permettant de récapituler par pays les bonnes pratiques a été élaboré.

Enfin, les différentes semaines européennes thématiques (semaine européenne de réduction des déchets, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité) sont autant d'occasions pour la direction de sensibiliser les agents via une communication spécifique sur l'intranet.



A l'étranger, plusieurs stagiaires « Ambassade verte » ont organisé une fresque du climat dans leur Ambassade (Maroc, Japon...).

*Atelier fresque du climat à l'Ambassade de France au Japon*

## **Actions complémentaires à mener**

La DRH accentuera les actions de sensibilisation via un module spécifique sur les enjeux du changement climatique dans le cadre de la formation initiale des lauréats des concours d'entrée au ministère, de la formation mi-carrière ainsi que pour les départs en poste des Ambassadrices/Ambassadeurs. Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des agents ait pu bénéficier d'une telle formation. Par ailleurs, les compétences des agents dans le domaine du climat et de l'environnement seront valorisées au cours de leur carrière.

Des modules en ligne seront également proposés sur le nouveau portail de la formation en ligne du ministère, Diplomatica.

Enfin, une communication spécifique sera réalisée sur les consignes de chauffage qui seront données (limitation du chauffage au-delà de 19 degrés ; régulation des demandes de chauffage d'appoint).

# L'État s'engage pour la réduction des produits phyto- pharmaceutiques



## **MESURE 18**

« À compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Le MEAE a mis en œuvre une gestion différenciée avec :

- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau à travers un système d'arrosage intelligent,
- une sélection de plantes nécessitant un moindre apport de produits phytosanitaires,
- une végétalisation systématique des espaces non bâtis.

**0 produit  
phytopharmaceutique utilisé  
pour l'entretien des espaces  
verts.**

À titre indicatif, le site du château de La Celle-Saint-Cloud constitue un domaine privilégié de mise en œuvre d'initiatives vertes :

- un potager en permaculture créé en collaboration avec la ferme du Bec Hellouin, alimentant les cuisines de l'Hôtel du ministre ;
- un poulailler avec poules pondeuses et canards, contribuant à la lutte contre les parasites et à l'aération de la terre ;
- 25 ruches favorisant la pollinisation et permettant la production de miel installées sur le site du château, en partenariat avec un apiculteur de La Celle-Saint-Cloud (le même ayant placé les ruches au Quai d'Orsay) ;
- l'éco-pâturage avec des moutons permettant ainsi l'utilisation d'un moyen respectueux de l'environnement pour un espace vert difficile d'accès aux engins mécaniques.

Le lot marché d'entretien et aménagement des espaces verts a été attribué à un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), ce qui permet d'ajouter une dimension sociale à ce marché contenant bien entendu des clauses environnementales (utilisation de produits homologués, communication des fiches techniques, interdiction du sulfate de fer, etc.).

### **Actions complémentaires à mener**

Une gestion écoresponsable comprend a minima l'absence d'utilisation de tout pesticide dans les espaces verts, impliquant que seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts.

Cette interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques étant inscrite dans le marché, le titulaire doit s'y conformer ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

---

### Focus-pays : le « diplotager » à Buenos Aires

En été 2020, un « diplotager » tourné vers la permaculture a été réalisé sur le toit du Consulat/Institut français et dans les jardins de l'Ambassade. Son succès a motivé les équipes à aller plus loin en présentant un projet de développement de l'infrastructure des potagers lors de l'appel à



projets « innovons pour une Ambassade verte » en 2021, afin de les inscrire dans une véritable logique de développement durable. Ont été installés grâce à la subvention, une structure de voile-ombre et un système de collecte des eaux sur toit. La structure de voile-ombre, amovible, protège le potager aux heures les plus ensoleillées et donc nocives pour les cultures, mais permet de laisser passer le soleil lorsqu'il est moins fort et que les cultures nécessitent un ensoleillement modéré.

---

L'État s'engage  
**pour l'économie  
circulaire et  
le numérique  
responsable**



## **MESURE 19**

« L'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage et s'engage, dès juillet 2020, à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

Des opérations ponctuelles de collecte et de valorisation de mobilier étaient mises en œuvre en lien avec l'association Valdelia. Ces opérations sont désormais systématisées, étant une clause du nouveau marché multi services et multi technique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**228 biens informatiques  
donnés à des associations ou  
agents du Ministère.**

S'agissant du matériel informatique, le MEAE pratique depuis plusieurs années la cession à titre gratuit des matériels arrivés en fin de vie administrative à des écoles, des associations ou encore aux agents du ministère. Les demandes sont reçues à la direction du numérique et le retrait du matériel est possible une fois par mois. Pour certains matériels détériorés ou nécessitant une destruction, celle-ci est effectuée par des entreprises spécialisées qui ont pour obligation de recycler les matières premières.

Dans les postes diplomatiques et consulaires, la pratique est plus courante et facilitée par la souplesse des appareils législatifs notamment s'agissant des dons de matériels informatiques à des écoles ou des ONG.

### **Actions complémentaires à mener**

Une communication sera réalisée aux services en charge du mobilier afin de leur indiquer l'existence de cette plateforme et la possibilité d'y recourir pour du matériel en fin de vie administrative.

## **MESURE 20**

« L'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés ».

### **Actions déjà mises en œuvre**

La direction du numérique (DNUM) a créé une rubrique concernant l'informatique verte sur l'intranet du ministère. Cette rubrique met en avant les bonnes pratiques en administration centrale et dans certains postes. Elle met l'accent sur les écogestes que les agents doivent s'approprier.

**Elaboration d'un plan  
d'action ministériel pour le  
numérique écoresponsable  
en 2021.**

Ces écogestes sont également repris dans le cadre des formations proposées par la direction des immeubles et de la logistique (cf. *supra* Mesure 17).

Les paramétrages des photocopieurs sont les suivants : impression monochrome (noir et blanc) activée par défaut, impression recto/verso paramétrée par défaut, mode économie de toner pour la plupart des impressions. Par ailleurs, le MEAE a mis en place depuis plusieurs années le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes (90% des cartouches sont aujourd'hui recyclées) ou encore la réduction du matériel informatique individuel (notamment les imprimantes individuelles).

La crise COVID en 2020 a poussé le Ministère à doter massivement les agents d'outils de travail en mobilité (PC portable permettant une connexion à distance). Pour cela, devant la non disponibilité des références de PC portable sur les marchés interministériels, le Ministère a monté un marché spécifique d'achat de matériel reconditionné. Des achats importants ont été effectués sur celui-ci afin de doter massivement les agents (15% du matériel acheté et 10% des copieurs en 2020 étaient d'occasion ou reconditionné). En 2021, ce marché s'est clôturé et les besoins de ce type de matériel ont baissé. Ainsi, en 2021, 4% du matériel informatique et téléphonique étaient reconditionnés.

La direction numérique s'est également dotée d'un plan d'action numérique écoresponsable. Elle veille notamment à allonger la durée de vie des équipements numériques au maximum, tant qu'ils remplissent les besoins des utilisateurs, en menant régulièrement des campagnes de modernisation de ses matériels. Elle cherche à limiter les doubles dotations (PC fixe et PC portable), la fabrication des matériels informatiques étant responsable de la majorité de l'empreinte carbone des activités numériques.

## **Actions complémentaires à mener**

Le MEAE actualisera les données de la page « informatique verte » sur son intranet et publiera régulièrement des astuces permettant aux agents de réduire leur impact numérique carbone.

La direction du numérique veillera à mener une revue exhaustive de la configuration des équipements déjà déployés (ordinateurs fixes ou portables, écrans, multicopieurs, studios de visioconférences) afin d'améliorer leur mise en veille électrique.

# Annexes



# Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Aide au développement

- Agence française de développement (AFD) – p.51
- CFI, agence française de développement médias – p.60
- Expertise France – p.65
- France Volontaires – p.70
- Centre international de recherche agricole pour le développement (CIRAD) – p.74
- Institut de recherche et de développement (IRD) – p.82

## Commerce extérieur et tourisme

- Atout France – p.91
- Business France – p.99

## Culture, éducation, francophonie

- Institut français – p.108
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) – p.113
- Campus France – p.117
- France Médias Monde – p.123



*Direction de l'Innovation, de la stratégie et de la recherche  
Département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles  
Cellule Redevabilité, responsabilité sociétale et transparence (SPC/SPR/RRT)  
Affaire suivie par Axelle Bergeret-Cassagne  
Données AFD à jour au 31/12/2021*

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. L'AFD et Proparco – sa filiale dédiée au financement du secteur privé – financent, accompagnent et accélèrent les transitions vers un monde plus cohérent et résilient<sup>1</sup>.

### **L'écoresponsabilité, un engagement fort et incarné au sein de la responsabilité sociétale du groupe AFD**

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD accompagne la mise en œuvre du mandat donné au Groupe par l'État et réaffirmé par la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Ce mandat se traduit par l'ambition d'être une agence de développement « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » dans le 4<sup>e</sup> plan d'orientation stratégique du Groupe.

**La politique RSO 2018-2022 se veut être pour le Groupe un vecteur d'exemplarité, qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.** Elle couvre l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait à son fonctionnement interne ou aux projets qu'il finance. La politique s'articule ainsi autour de six axes d'engagement :

- Engagement 1 : Intégrer les enjeux de développement durable dans les interventions.
- Engagement 2 : Approfondir la gouvernance et l'appropriation de la démarche RSO.
- Engagement 3 : Promouvoir la transparence et le dialogue avec les parties prenantes.
- Engagement 4 : Promouvoir l'éthique professionnelle et viser l'exemplarité financière.
- Engagement 5 : Opérer une gestion socialement responsable et équitable des personnels.
- Engagement 6 : Maîtriser l'empreinte environnementale et sociétale directe.

### **Les enjeux d'écoresponsabilité sont notamment couverts par l'axe 6 de notre politique.**

Le groupe AFD est très fortement engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de maîtrise de son empreinte environnementale et sociétale directe. C'est, par ailleurs, un

---

<sup>1</sup> Expertise France, acteur clé de la coopération technique internationale, a rejoint le Groupe AFD le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle reporte encore de manière distincte pour l'année 2021.

enjeu de cohérence auquel les collaborateurs sont de plus en plus attachés. C'est le cas au sein de l'agence, mais aussi de Proparco, comme en témoigne l'association de salariés de Proparco « Idées vertes », qui accompagne les services dans la conception de nouvelles mesures d'écoresponsabilité.

La responsabilité environnementale interne (REI) de l'agence est pilotée au sein du Secrétariat général, qui abrite les principales divisions concernées (achats et commandes publiques, immobilier et logistique, systèmes informatiques) avec un rattachement direct de la fonction REI au Secrétaire général. Au sein de Proparco, ces enjeux sont traités par le département Accompagnement, communication et transformation, notamment par la cellule de Proparco Immobilier et Logistique. En 2021, certains chantiers concernés par l'écoresponsabilité connaissent une nouvelle impulsion grâce au **projet d'entreprise** du Groupe, qui organise les lignes de transformation prioritaires du Groupe et bénéficie d'un portage et de ressources renforcés. L'un de ses programmes, baptisé « **Cap Cohérence** », rassemble les chantiers visant à faire encore progresser le Groupe dans son ambition d'exemplarité **en matière de bien-être au travail, d'inclusion et de responsabilité sociétale et environnementale**, au premier titre desquels la mise en œuvre d'une trajectoire bas carbone interne. En outre, la coordination RSO Groupe est abritée au sein du département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles de l'AFD : elle facilite le pilotage transverse de la politique de responsabilité sociétale, nourrit la performance extra-financière du Groupe et en rapporte les résultats.

### **Mise en œuvre et perspectives**

Le groupe AFD poursuit son action en matière de **réduction de l'empreinte environnementale directe**, en visant une meilleure efficacité énergétique, des pratiques de déplacements professionnels plus responsables, et en encourageant les mobilités alternatives, ainsi que décrit dans le présent bilan. Il compense par ailleurs intégralement son empreinte carbone résiduelle (hors émissions liées aux projets financés donc) sur les trois scopes depuis 2013, par le soutien à des projets labélisés *Gold Standard*, qui contribuent également à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD).

Suite à la nouvelle politique « Achats » adoptée en 2020 dont un des trois axes concerne les achats responsables, une base de données des enjeux RSE par typologie d'achat a été mise au point et est utilisée par les acheteurs de la division des Achats du groupe.

En parallèle, un plan d'actions autour du numérique responsable est en cours de mise en œuvre. Il porte sur les questions de cycle de vie du matériel, de comportements d'usage et sur la prise en compte de la préoccupation environnementale dans la prise de décision et la gestion de projets de la direction des systèmes informatiques.

La sensibilisation des collaborateurs aux pratiques écoresponsables, engagée depuis plusieurs années autour des temps forts de mobilisation nationaux ou européens, se poursuit. Le magazine interne trimestriel (*L'écho des continents*) consacrait son dernier numéro de l'année 2021 au sujet de l'écoresponsabilité. Ce numéro intitulé « Déplacements numériques, déchets... Cap vers une AFD plus écoresponsable » a été

distribué à tous les collaborateurs et reste disponible en ligne sur l'intranet.

Les équipements dont sont dotés les locaux (en propriété et en location) de l'AFD et de sa filiale Proparco répondent à cette préoccupation d'éco-responsabilité : espaces de stationnement pour les vélos, système de gestion de tri, détecteurs de présence, ampoules basse consommation, etc. Au siège de l'AFD, les corbeilles individuelles ont toutes été enlevées pour respecter le décret « 5 flux » et remplacées par des bacs de tri collectifs.

En 2021, le sujet de la trajectoire bas carbone a fait l'objet d'études. Le Groupe s'engagera en 2022 sur un objectif chiffré de réduction de son empreinte carbone interne. Les déplacements aériens constituent une piste importante de réduction des émissions carbone. Un travail a été réalisé avec chacune des directions exécutives pour tenter d'optimiser les déplacements aériens pour mission. Dans le cadre du projet NOVA, chaque direction exécutive pourra, à partir de la fin 2022, suivre le cumul des émissions liées aux voyages.

Enfin, le groupe AFD a poursuivi ses efforts sur son futur siège, proche de la gare d'Austerlitz, conçu pour incarner cette dynamique d'exemplarité en termes de gestion de l'empreinte (labels HQE, BREEAM, Grenelle Environnement, Plan Climat Énergie de Paris, Osmoz & Wired Score). Intégrant 3 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'agriculture urbaine et à la biodiversité, doté d'une ferme photovoltaïque en toiture qui devrait assurer 50 % des besoins électrique des bureaux, de 1 000 places de stationnement pour les vélos et construit en partie à partir de matériaux bio-sourcés, **le bâtiment qui devrait être livré en 2025 se distinguera par une empreinte carbone réduite et de hautes performances environnementales.**

Le réseau du groupe AFD (i.e. les agences dans ses pays d'intervention) n'est pas directement concerné par la circulaire SPE, et les données chiffrées fournies se limitent au périmètre des sièges.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le forfait Mobilité durable est une contribution aux frais de trajet domicile-travail versée par l'AFD pour inciter à utiliser des modes de transport doux. Il s'adresse à tout agent du siège (Paris et Marseille) en CDI ou CDD (contrat de professionnalisation et apprentis inclus) qui en fait la demande et atteste sur l'honneur utiliser un « cycle ou cycle à pédalage assisté personnel » (trottinettes électriques comprises) comme mode de transport pour se rendre sur son lieu de travail au moins 100 jours/an. Cette contribution s'élève à 200 euros par an par agent, exonérés de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020). En accord avec ses engagements, l'AFD choisit de compléter ce montant par le versement d'un complément incitatif de 450 euros par an. Cette part complémentaire est, quant à elle, soumise à cotisations sociales et impôt sur le revenu.
<b>Chiffres clés</b>	2019 et 2020 : 35 agents concernés (dispositif test). 2021 : 161 agents.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le diagnostic réalisé lors du Plan de Mobilité 2017 a mis en évidence que 3 % seulement des agents du siège utilisent leur voiture pour les déplacements domicile-travail.</p> <p>Le plan d'action s'est donc focalisé sur les mesures visant à faciliter les mobilités douces, au regard des 15 % de cyclistes recensés.</p>
---	--

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener sur des pistes possibles dans le cadre du partenariat du Quartier des deux rives (implantation du futur siège du Groupe).
--	---

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>11 points de recharge sont disponibles sur les sites parisiens : 5 sont installés dans les bâtiments en propriété (Barthes et Mistral), 6 sont accessibles à Vivacity (site en location).</p>
<b>Chiffres clés</b>	11 points de recharge pour véhicules électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La création de bornes de recharge et les modalités d'utilisation sont actuellement à l'étude par le bailleur (SFL) de Proparco, pour une mise à disposition éventuelle à la réouverture du parking immeuble au 4e trimestre 2022.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le directeur général ne dispose plus de véhicule depuis le 5 mai 2020.
---	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD a installé des places de stationnement pour vélos dans les sites parisiens dont elle est propriétaire (Barthes et Mistral).</p> <p>Les sites en location (Vivacity, Art&amp;Co) mettent également à disposition des agents AFD des places de parking à vélo, communes à l'ensemble des occupants.</p> <p>Cette action en faveur des déplacements à vélo est complétée par des actions de communication et l'organisation d'animations au siège : ateliers d'entretien / réparation et de marquage, atelier de sécurité (actions menées chaque année depuis 4 ans).</p> <p>Proparco : Dans le cadre des travaux de restructuration lourde de l'immeuble par le bailleur, le parking n'est plus accessible depuis septembre 2021 pour une durée d'un an. Pendant cette période, des emplacements sécurisés pour vélos sont mis à disposition dans un parking public à proximité. Un espace de stationnement pour vélos, mutualisé pour l'ensemble des locataires de l'immeuble, sera disponible dans le parking à sa réouverture.</p> <p>Des initiatives sont également encouragées dans le réseau : par exemple, l'agence de Phnom Penh au Cambodge met à disposition des collaborateurs une flotte de vélo pour les courts trajets.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>- Barthes : 188 places</p> <p>- Mistral : 52 places</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivacity : 95 places</li> <li>- Art &amp; Co : 20 places</li> <li>- 4 ateliers de réparation / entretien par an</li> <li>- 1 atelier sécurité / an</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Actions de sensibilisation et d'accompagnement reconduites chaque année.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le groupe AFD mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, et procède à la compensation de ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), dès 2007 au périmètre du siège et depuis 2013 à celui du Groupe.</p> <p>Par le soutien aux projets labellisés Gold Standard, présentant d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux, l'AFD renforce son action de lutte contre le changement climatique dans ses zones d'intervention.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Légère diminution des émissions de 8 % entre 2020 (21 388 Teq CO2 soit 12,2 Teq CO2 par agent) et 2021 (19 707 Teq CO2, soit 11,2 Teq CO2 par agent) suite au maintien des restrictions sanitaires qui ont fortement impacté le nombre de déplacements aériens des missionnaires. Le poste des intrants représente, pour ces deux années, le poste principal d'émissions de eqCO2.</p> <p>Les émissions des agences du réseau, affectées elles-aussi par les restrictions, ont subi un tassement et se limitent à 9 700 teqCO2 pour 2020 et 9 050 teqCO2 pour 2021.</p> <p>L'ensemble de ces émissions seront compensées à travers un mécanisme d'achat de crédit carbone sur le marché des URCE.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Lancement du développement d'un outil de pilotage des émissions de GES liées aux déplacements professionnels.</p> <p>Dans le cadre du projet d'entreprise, un chantier spécifique au réseau du Groupe visant le recensement, la coordination et l'accompagnement des initiatives en faveur de la trajectoire bas carbone est en cours.</p>

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD dispose depuis 2010 d'un dispositif de visioconférence installé dans ses implantations au siège et dans son réseau d'agences. Elle a procédé récemment au renforcement de capacité des lignes télécom des agences pour lesquelles la visioconférence était plus difficile.</p> <p>L'outil Skype Entreprise a été déployé sur l'ensemble des postes de travail des agents (siège et réseau) pour leur permettre de mener des audio et visioconférences.</p> <p>En 2021, une plateforme de maxi-visioconférence (PEXIP) a été généralisée sur les postes de travail. Elle est compatible avec Skype. Des campagnes de communication et de formation ont été menées en 2021 pour faciliter l'appropriation.</p> <p>D'autres outils de communication à distance ont été utilisés pour des ateliers collaboratifs, des formations, des webinaires.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>100 % des PC du Groupe AFD peuvent communiquer par visioconférence.</p> <p>Un nouveau type de salles collaboratives a été installé pour répondre aux nouveaux usages (Skype, PEXIP, Livestorm, etc.) et aux outils de nos partenaires</p>

	: 86 salles sur Paris avec 33 systèmes CISCO migrés ou remplacés et 94 systèmes déployés en agence.
--	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'AFD a procédé à la suppression de l'usage des gobelets plastiques, avec la distribution de bouteilles en verre et de mugs.</p> <p>Proparco a cessé d'acheter des gobelets en plastique pour ses agents et a distribué fin 2019 des tasses en céramique et des gourdes en plastique recyclé à usage multiple. Ces mesures ont été accompagnées d'actions de sensibilisation du personnel (fourniture d'un kit contenant du produit vaisselle et une éponge pour inciter les agents à mettre fin à l'utilisation d'ustensile à usage unique).</p> <p>Un contrat de distribution de plats cuisinés en circuit court, avec packaging recyclable en verre a été mis en place sur 2 sites parisiens.</p> <p>Un tri des 5 flux a été mis en place au siège (bâtiment Barthes) en 2021 comme il l'était à Proparco depuis fin 2017.</p>
---	--

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Chaque consultation de l'AFD inclut une annexe RSO qui décrit les engagements de l'AFD et du candidat.</p> <p>Les clauses et critères de sélection sont définis lors de chaque consultation, pour être en lien avec l'objet du marché (contrainte de la commande publique).</p> <p>Une base de données des enjeux RSE par typologie d'achat a été mise à disposition des acheteurs qui peuvent la consulter pour chaque procédure d'achat et intégrer si pertinent des critères RSE d'examen des offres reçues.</p>
---	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Groupe AFD - la mise en concurrence de 2019 a intégré un haut niveau de respect des normes environnementales : spécification technique de papier issu de forêts gérées durablement et critères d'attribution du marché pour sélectionner des candidats disposant d'une démarche de fonctionnement global respectueux de l'environnement.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>La consommation de papier a connu une baisse de 2,5 % entre 2019 et 2020 (190 t en 2021 vs 195 t en 2020).</p> <p>Elle avait connu une baisse de 30 % en 2020 suite à la numérisation des supports du Conseil d'administration de l'AFD.</p>

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<p><b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>AFD : L'engagement actuel du prestataire de restauration du siège AFD est de fournir 80 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Sur l'année 2021, même si le restaurant n'a pu être ouvert qu'à partir du mois de juin, ces indicateurs ont été atteints voire, dépassés (67 % de bio)</p> <p>AFD : Il est procédé au tri sélectif et au tri des déchets alimentaires pour mise en circuit de tri-méthanisation.</p> <p>AFD : Les indicateurs concernant les produits DD/bio donnent lieu à un suivi mensuel par la Commission restauration du CSE.</p> <p>Proparco : La prestation de Sogeres, gérant le restaurant d'entreprise, comprend systématiquement un repas complet bio à chaque service ainsi qu'un plat végétarien. Sogeres informe les consommateurs de la qualité et de la provenance des produits.</p> <p>Proparco a mis en place un système de recyclage : relève mensuelle de 5 bacs (marc de café, bouteilles plastiques, canettes en aluminium, piles et ampoules), ainsi que le recyclage du papier (containers dédiés au papier). Proparco met à disposition de son personnel des machines à café, alimentées exclusivement par du café équitable et bio.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Objectifs de 70 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique pour le service Restauration du siège.</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>L'AFD s'est impliquée dans la promotion des circuits courts, avec la présence d'une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans les locaux du siège une fois par semaine.</p>

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p><b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>L'AFD s'est dotée depuis 2010 d'un système de gestion technique du bâtiment pour son siège (suivi de la performance environnementale) et a engagé des plans d'actions successifs visant la diminution des consommations électrique, de froid et de vapeur.</p> <p>AFD : Les locaux de bureaux sont en réglage automatique (extinction programmée).</p> <p>AFD : Des générateurs photovoltaïques sont installés sur le site de Barthes (12 122 kWh en 2020).</p> <p>L'AFD procède à des achats d'électricité verte auprès d'Engie pour les sites en propriété depuis 2018.</p> <p>AFD : Un audit énergétique a été mené en 2019 pour identifier les pistes d'amélioration des consommations et les travaux correspondant ont été mis en œuvre en 2020.</p> <p>Proparco : détecteur de présence dans les bureaux et système d'aération à trois niveaux de vitesse permettant de réduire la consommation énergétique (éclairage et système de chauffage/refroidissement).</p> <p>Cette dynamique s'étend également au réseau : les agences de N'Djamena au Tchad et d'Accra au Ghana, par exemple, produisent la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>La consommation d'électricité du siège a diminué d'1% entre 2020 et 2021. Elle</p>

	avait baissé de 17 % entre 2019 et 2020.
--	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

AFD : Non concerné ; Proparco : Locataire des locaux

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Chiffres clés</b>	La consommation d'électricité du siège a diminué d'1% entre 2020 et 2021. Elle avait baissé de 17 % entre 2019 et 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le futur siège parisien du groupe AFD (prévu pour 2025) sera en autoconsommation partielle grâce à une ferme photovoltaïque (3 000 m <sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques). Le bâtiment sera construit selon les dernières normes Paris Plan Climat et environnementales (HQE, BREEAM, etc...), et le chantier conduit selon une charte de respect des normes environnementales.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les sites parisiens en location respectent les dernières normes environnementales (HQE, BREEAM, etc...).
---	--

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La sensibilisation des personnels de l'AFD s'articule tout au long de l'année avec de multiples initiatives ponctuelles et de 3 temps forts : Semaine européenne du développement durable (SEDD), Semaine européenne de la mobilité (SEM), Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), avec l'organisation d'ateliers et animations (autoréparation et marquage de vélos, sensibilisation à l'impact environnemental, challenge « rien ne se perd, tout se récupère », mobilité et handicap, <i>clean-up day</i> , ...). Le magazine interne trimestriel du Groupe ( <i>L'écho des continents</i> ) consacrait son 4 <sup>e</sup> numéro de l'année au sujet de l'écoresponsabilité. Ce numéro intitulé « Déplacements numériques, déchets... Cap vers une AFD plus écoresponsable » a été distribué à tous les collaborateurs et reste consultable sur l'intranet. En fin d'année, deux sessions d'éco-Cluedo sur le climat ont été organisées. Proparco : Affichage concernant les gestes d'économie d'énergie dans les salles de réunion et actions de sensibilisation avec l'appui de l'association du personnel « idées vertes ».
<b>Chiffres clés</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Actions de sensibilisation reconduites chaque année lors des semaines thématiques.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	La mesure est effective au siège pour le ménage courant et l'entretien des plantes.
------------------------------------	---

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Suite à la pandémie de Covid-19, les dons (mobilier, informatique, etc.) ont tous été suspendus à partir de mars 2020, et n'ont pas repris en 2021.</p> <p>Une soirée organisée pour le personnel le 2 décembre a été annulée en raison de la crise sanitaire : pour ne rien jeter, la nourriture a été redistribuée à trois associations (Refugee food festival, qui vise à l'insertion des personnes réfugiées et propose des repas aux personnes les plus vulnérables ; Aurore Santeuil qui assure la double mission d'insertion des personnes handicapées et de distribution de repas en faveur des personnes en grande précarité ; et Linkee Paris qui aide notamment les étudiants en difficulté). Les fleurs ont, quant à elles, été livrées à un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Résultats : 850 kg de déchets évités, 1 700 repas fournis et 1 300,5 kgCO<sub>2</sub>eq évités.</p>
<b>Chiffres clés</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Reprise des opérations de don en 2022.</p>

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>État des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Groupe AFD : L'achat des nouveaux matériels intègre le critère de consommation électrique (remplacement des baies de stockage par des matériels moins émissifs, choix du nouveau modèle de PC). Le projet Green Copy a conduit à la mise en place d'imprimantes multifonctions mutualisées avec paramétrage par défaut (N/B, recto/verso) et a permis la suppression des imprimantes personnelles. La mise en place d'outils de signature électronique a contribué à l'évitement d'un volume d'impression papier significatif, de même que la poursuite de la dématérialisation de plusieurs processus internes (commandes / factures, documentation du Conseil d'administration).</p> <p>Une stratégie "numérique responsable" a été adoptée et intégrée au POSI (Plan d'orientation des systèmes informatiques). Deux séries d'ateliers ont permis d'établir un plan d'action portant sur les questions de cycle de vie du matériel, de comportements d'usage et à la prise en compte de la préoccupation environnementale dans la prise de décision et la gestion de projets de la DSI.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>11 actions ont été inscrites au plan d'action numérique responsable 2022-2023 : 4 actions pour le volet « stratégique » (s'assurer que l'ensemble des projets intègrent bien une stratégie de décommissionnement, mettre en œuvre plusieurs projets de dématérialisation, etc.) et 7 actions pour le volet « opérationnel » (ajouter des critères de durabilité dans les choix des infrastructures, communiquer sur la taille du stockage prise par chaque direction afin de mieux les sensibiliser, etc.).</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Mise en œuvre du plan d'actions numérique responsable.</p>

Direction administration, finances et ressources

Affaire suivie par Laure Comolli

Directrice

Données CFI au 31/12/2021

## Mis en place à CFI

- Forfait mobilité de 400 € prévu dans le nouvel accord d'entreprise
- Impressions avec code qui permettent de supprimer sur l'imprimante les impressions non utiles
- Places réservées aux vélos
- Les réunions à distance en visio ou par téléphone se sont largement développées
- Révision de la politique voyages qui tient compte du bilan carbone de chacun des déplacements
- Mesure de recyclage du papier jeté
- Suppression des gobelets plastique
- Gourde distribuée aux salariés.
- Sacs plastiques des poubelles à papier individuelles non systématiquement changés
- Eclairage dans les espaces collectifs qui s'éteint automatiquement
- Essuie mains en tissu, non en papier
- Dématérialisation des bulletins de paye

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Forfait prévu dans le nouvel accord d'entreprise de CFI. Extraits :</p> <p>En remplacement de la « prime transport », dans l'optique de favoriser les transports dits « à mobilité douce », CFI met en place le forfait « mobilités durables » créé par la Loi d'orientation des mobilités et dont le décret est paru le 9 mai 2020 (Décret 2020-541) dans la limite globale de 400 € par salarié et par an.</p> <p>La direction précise que la prise en charge du forfait « mobilités durables » est cumulable avec la prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics. Toutefois, l'avantage résultant de ces deux prises en charge ne peut pas dépasser 400 € par an ou le montant de la prise en charge des transports en commun si elle excède déjà ce montant (CGI art. 81, 19° ter b).</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Forfait mobilité durable rehaussé à 400€</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>Nouvel accord entré en vigueur le 01/01/2021</p> <p>Ajuster le forfait aux nouvelles dispositions gouvernementales (augmentation)</p>

## Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le covoiturage a été encouragé entre collègues de CFI lors des grèves fin 2019 et avant le confinement de mars 2020.
<b>Chiffres clés</b>	Environ 5 personnes en ont bénéficié en 2019. Le covoiturage est moins fréquent en 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur le long terme des initiatives pérennes pourront être proposées aux salariés de CFI pour un covoiturage entre collègues. Un dispositif élargi pourrait être étudié en collaboration avec le groupe FMM, voire aux entreprises à proximité, via un site dédié.

## Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Il ne s'agit pas de logiciel à CFI mais d'initiatives de mises en relation one to one.
<b>Chiffres clés</b>	Environ 5 personnes en ont bénéficié. Le covoiturage est moins fréquent en 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Pouvoir bénéficier du logiciel proposé aux administrations. Un opérateur devrait pouvoir étendre ce logiciel dans une zone géographique qui l'environne à des entreprises privées.

## Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	CFI dispose de prises électriques dans ses parkings à destination des véhicules électriques.
<b>Chiffres clés</b>	Une dizaine de branchements proposés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Référencer les besoins au niveau du groupe et adapter le nombre de branchements possibles et leur puissance.

## Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant, pas de véhicule de fonction.

## Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	CFI dispose d'espaces dédiés aux vélos dans le parking général pour voitures.
<b>Chiffres clés</b>	Une trentaine de vélos concernés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Agrandir cet espace. Proposer des accroches plus nombreuses pour les vélos. Proposer un service local de petites réparations. Service qui détache les vélos inutilisés et oubliés sur place. Exiger un nom via une étiquette par vélo (comme un badge) ?

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
<b>Chiffres clés</b>	Bilan carbone agence LCI (air, terre, fer) 2021 : 131,5 tonnes de CO2
<b>Actions complémentaires à mener</b>	CFI doit favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz, comme le prévoit sa politique Voyages.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'élargissement de la pratique du télétravail suite à la période de confinement a largement favorisé les visio conférence ou conf call.
<b>Chiffres clés</b>	Les 2/3 des réunions se font en visio conférence ou par téléphone
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Améliorer les moyens adaptés aux réunions hybrides tels que le matériel en salle de réunion systématiquement disponible pour les visio ou les appels. (écran, matériel adapté pour le sonore et qui permette de visualiser chacun des interlocuteurs...)

### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

#### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Suppression des gobelets plastiques. Mug au logo de l'entreprise offert à chaque salarié. Gobelet en carton éventuellement pour les invités. Sacs plastiques des poubelles individuelles qui est changé uniquement quand utile soit une fois par semaine max, voire moins. Gourde plastique distribuée par le groupe à ses salariés et filiales.
<b>Chiffres clés</b>	500 gobelets par semaine en 2019 (2 gobelets/jj/personne) à 0 à partir de 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener sur les stylos ou les criteriums dont le contenant est en plastique. Favoriser les intercalaires en carton vs plastique.

#### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Impression avec code ce qui permet de gérer et de supprimer les impressions jugées in fine non nécessaires. Papier à jeter mis à part et ramassé une fois par semaine pour le recyclage. Sèche main en tissu vs feuilles de papier. Privilégier la dématérialisation : changement de logiciel de paye en 2021, les bulletins de paye sont dématérialisés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Impression avec code à généraliser. Introduire le choix du papier pour les impressions. 1 <sup>er</sup> choix ou autre selon les besoins d'impressions. Généralisation de la dématérialisation.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Utilisation de papier recyclé pour les impressions.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur les photocopieurs : Pouvoir faire un choix selon la qualité du papier recyclé. Impressions qui ne nécessitent pas toujours un papier de 1 <sup>ère</sup> qualité.

### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

#### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux</b>	Cf RIE au niveau du groupe FMM.
-----------------------	---------------------------------

### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

#### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Eclairage des espaces collectifs dans les bureaux qui s'éteint automatiquement au bout d'un certain temps.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Au-delà d'une certaine heure, tous les éclairages même des espaces individuels des bureaux devraient être éteints automatiquement, quitte à pouvoir les rallumer individuellement si besoin. Réfléchir avec le groupe à la manière d'optimiser la facture énergétique : éclairage, climatisation/chauffage. Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Néant.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
<b>Chiffres clés</b>	Bilan carbone agence LCI (air, terre, fer) 2021 : 131,5 tonnes de CO2
<b>Actions complémentaires à mener</b>	CFI doit favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz, comme le prévoit sa politique Voyages.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Systèmes intégrés de chauffage/climatisation.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Lumière à éteindre dès qu'une pièce n'est plus utilisée. Eviter l'achat de bouteille plastique.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Ne plus proposer de bouteilles plastiques au restaurant d'entreprise. Dispositif qui éteindrait tous les éclairages a une certaine heure, avec possibilité de rallumage.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Néant

### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rachat possible par les salariés de matériel type ordinateur, écran ou téléphone à leur valeur nette comptable quand il n'est plus utilisé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Développer ce rachat à tout type de matériel : chaises, tables notamment, luminaires, imprimante...

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Non mis en place. Le fait que les collaborateurs soient maintenant équipés d'ordinateurs portables favorise le fait de les éteindre ou de les mettre en veille quand le salarié quitte l'entreprise, ce qui n'était pas systématiquement le cas avec les ordinateurs fixes. Système de mise en veille automatique dans la journée : non généralisé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Achat de téléphones reconditionnés. Système de mise en veille automatique des ordinateurs : obligatoire.



*Direction des fonctions transversales*

*Affaire suivie par Laurence Lajoinie*

*Données Expertise France à jour au 31/12/2021*

De par la nature même de ses activités et la présence d'un département Développement durable au sein de sa Direction des opérations, Expertise France est une agence particulièrement sensibilisée aux problématiques d'écoresponsabilité.

Dans cette dynamique, un chantier « Agence verte » a été lancé en mai 2016 à l'initiative de plusieurs salariés d'Expertise France auquel la direction générale a rapidement exprimé son appui.

L'Agence Verte est une initiative de collaborateurs d'Expertise France visant à promouvoir les comportements écoresponsables au sein de l'agence, à l'échelle individuelle et collective dont le bilan pluriannuel est joint au présent document.

L'emménagement dans un nouveau siège social dans un immeuble certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good a eu lieu le 3 mai 2021.

Cela a été l'occasion de renouveler la sensibilisation des collaborateurs aux comportements écoresponsables tandis que le rapprochement avec l'AFD permettra de structurer la démarche RSE.

## **L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents**

### **Mesure 1 » Forfait mobilité durable »**

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le forfait mobilité durable est en place chez Expertise France. En 2021, il a été souscrit par 174 collaborateurs.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une communication à destination des collaborateurs de l'agence est désormais réalisée annuellement concernant la prise en charge des frais de transport mettant en avant le Forfait mobilité durable. Cette information est également disponible en permanence sur l'intranet d'Expertise France.

### **Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »**

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La très grande majorité des trajets domicile/travail des collaborateurs d'Expertise France est effectuée en transports en commun et de plus en plus à vélo suite à la crise sanitaire. Un local sécurisé permet d'accueillir 20 vélos environ. De plus, 24 ancrages publics, permettant d'accrocher 48 vélos, ont été installés en face de l'entrée de l'immeuble du nouveau siège d'Expertise France. L'organisation d'une offre de covoiturage ne paraît pas opportune à ce stade du
---	--

	<p>fait, premièrement, du nombre limité de collaborateurs qui se rendent de façon quotidienne sur leur lieu de travail en véhicule personnel, deuxièmement, de leur provenance de zones géographiques différentes.</p> <p>Suite à l’emménagement dans le nouveau siège social, une réunion d’information a été organisée pour l’éventuelle mise en place d’une offre de covoiturage via l’opérateur privé leader sur le marché. Au regard du faible intérêt suscité, ce dispositif n’a pas été déployé.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Environ 10 trajets quotidiens domicile-travail en voiture.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	Les déplacements professionnels des collaborateurs d’Expertise France sont quasiment tous effectués en transports en commun ou en vélo.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Au regard des éléments figurant ci-avant (cf. mesure 2) et des échanges avec les représentants d’une plateforme de covoiturage, il n’est pas paru opportun de mettre en place un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux</b>	Le siège social d’Expertise France ne dispose pas d’un parking pour véhicules à moteur. De ce fait, aucune borne de recharge pour véhicule électrique n’est installée sur ce site.
-----------------------	--

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux</b>	Expertise France ne dispose d’aucun véhicule de fonction ou de service. Il n’est pas prévu d’acquérir des véhicules de fonction ou de service dans le futur.
-----------------------	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Un local sécurisé permet d’accueillir environ 20 vélos. De plus, 24 ancrages publics, permettant d’accrocher 48 vélos, ont été installés en face de l’entrée de l’immeuble du nouveau siège d’Expertise France.
-----------------------	---

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dans le cadre de la réflexion avec l’Agence verte concernant la politique RSE d’Expertise France, le bilan carbone de l’agence et de sa diminution ou potentielle compensation ont été identifiées comme actions prioritaires.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Expertise France va réaliser en 2022 un bilan carbone en s’inspirant de la méthodologie AFD qui est en cours de revue. Cet état des lieux permettra d’envisager les axes d’amélioration relatifs aux émissions à effet de serre.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le nouveau siège social est nativement doté de 13 salles de réunion équipées avec une solution de visioconférence. En complément, les salles de réunion « flexibles »
------------------------------------	---

	<p>ont également été équipées de solutions de visioconférence en 2021, ce qui porte à environ 40 le nombre de salles de réunion équipées avec une solution de visioconférence.</p> <p>Chaque collaborateur dispose sur son PC d'un logiciel de softphonie qui permet de procéder à des visio-conférences depuis son ordinateur.</p>
--	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un message interne a été adressé pour appliquer immédiatement cette mesure. Le pôle Communication, le Département des moyens généraux et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont ainsi reçu la consigne de ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'Expertise France organise.</p>
------------------------------------	---

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Les contrats-types de marchés publics d'Expertise France pourront intégrer dès que possible les clauses-types que l'Etat proposera.</p>
--	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux</b>	<p>Le papier bureautique acheté par Expertise France en 2021 est recyclé à 55% et écoresponsable à 45%.</p>
-----------------------	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Expertise France ne dispose pas d'un service de restauration collective à son siège social. Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le pôle Communication, et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont reçu la consigne de mettre en œuvre cette mesure pour les prestations de frais de bouche.</p> <p>En complément, une offre de restauration « Le bon bocal » permet de proposer aux collaborateurs des repas faits Maison provenant de Seine-et-Marne via une solution éco responsable (bocaux en verre récupérés sur site).</p> <p>Entre mai et décembre 2021, 3555 bocaux ont été vendus.</p>
---	---

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.</p>
---	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Expertise France n'est pas propriétaire de son siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, l'immeuble est certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	---

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'emménagement dans le nouveau siège social a été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs concernant les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (ex : respect des consignes de tri des déchets, réduction du nombre d'impressions...).
	Une campagne de sensibilisation et d'affichage permanent a été réalisée par l'Agence verte en septembre 2021.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes numériques sera engagée en lien avec l'AFD et l'Agence verte en 2022.

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Les espaces verts du siège social d'Expertise France sont entretenus sans utilisation de produits phytopharmaceutiques.
------------------------------------	---

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	A l'occasion de son déménagement dans son nouveau siège social, Expertise France s'est séparé en 2021 d'environ 400 pièces de mobilier de tout type (chaises, bureaux, armoires...). La quasi-totalité du mobilier a été mis à dispositions sur la plateforme <a href="https://dons.encheres-domaine.gouv.fr">https://dons.encheres-domaine.gouv.fr</a>
	De nombreuses structures ont ainsi pu bénéficier de la cession gratuite de ce mobilier (communes, gendarmeries...).

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Dès la réception du courrier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Département des systèmes d'information a été sensibilisé en vue de l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés en fonction de l'offre proposée par
------------------------------------	---

	l'UGAP et/ou la DAE.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes numériques sera engagée en lien avec l'AFD et l'Agence verte en 2022.



*Délégation Générale – Mission RH*

*Affaire suivie par Brigitte ZAMBON*

*Données France Volontaires au 31/10/2020*

France Volontaires met en œuvre sa politique de responsabilité sociétale en tant qu'organisation au travers d'une approche fondée sur les cadres de références de la Norme Internationale ISO 26.000 (RSO) et le processus d'évaluation et de progrès proposé par le Label LUCIE.

Les actions déployées s'inscrivent dans le cadre de notre politique RSO et qualité de vie au travail (QVT) coconstruite à partir des besoins exprimés par les collaborateurs, et les partenaires sociaux.

Les actions en matière de mobilité durable sont en phase émergentes et devraient progressivement se développer pour inciter plus fortement les collaborateurs par exemple en matière de covoiturage et d'utilisation du vélo lorsque cela s'avère pertinent.

Concernant les réunions internes à l'international, le développement d'outils de visio conférence nous a permis de réduire significativement les coûts des déplacements. La crise sanitaire est venue renforcer cette tendance lourde.

En matière d'achats, l'utilisation de produits recyclables (papier, gobelets, couverts en bois...) a été très fortement encouragée.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'économie d'énergie et l'adoption de pratiques éco responsables éco au sein de l'entreprise permettant de réduire notre empreinte écologique.

## **L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents**

### **Mesure 1 » Forfait mobilité durable »**

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Versement de l'indemnité kilométrique pour tout collaborateur qui se rend au bureau à vélo.
<b>Chiffres clés</b>	1 seul cas concerné par la prise en charge (2% de notre effectif) 2/3 autres salariés utilisent alternativement les transports en commun et leur vélo et ne peuvent pas bénéficier du cumul des indemnités.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion prévue en 2021 concernant l'indemnité versée à 11 salariés venant avec leur voiture.

## Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	Plusieurs cas de covoiturage entre collègues. Egalement un cas connu pour un salarié faisant du covoiturage occasionnellement avec un voisin.
<b>Chiffres clés</b>	4/5 cas concernés soit 10 % de notre effectif
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Encouragement systématique au covoiturage. Relances par courriel.

## Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intérêt pour l'accès à un logiciel commun de covoiturage.
--	---

## Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Néant.

## Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Aucun véhicule de fonction ou de service.

## Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Pas de possibilité d'avoir des places sécurisées dans les locaux occupés actuellement.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Il est prévu un stationnement sécurisé pour les vélos dans le cadre d'un projet de déménagement.

## Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux</b>	Les déplacements aériens sont peu fréquents pour le siège comme pour le terrain. Situation particulière pour les expatriés, pas d'autres possibilités que l'avion pour le retour un fois par an dans le pays d'origine.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réduction des réunions au siège avec les responsables du terrain 2 à 3 fois par an et remplacement par des visio conférences.

## Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis la mi-mars 2020 utilisation des moyens techniques d'audio et visio conférences.
<b>Chiffres clés</b>	En 2020 toutes nos réunions ont été réalisées à distance.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation et incitation des managers.

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de gobelets en cartons et de couverts en bois.
<b>Chiffres clés</b>	Achat de 1020 gobelets en cartons en 2019.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Poursuivre auprès des salariés l'incitation à utiliser des verres et/ou tasses réutilisables.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de ramettes de papier certifié "EU Ecolabel" FSC 100%. Recyclage des papiers, cartouches, verres, ... par un atelier protégé (CEDRE).
<b>Chiffres clés</b>	en 2019, 300 ramettes FSC 100% achetées. en 2019 : 1 176 Kg de déchets collectés. 19 Arbres sauvés, 32 820 litres d'eau économisés, 602 kg de CO2 préservés, 4 376 KWH économisés 24h de travail de travail généré pour un atelier protégé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Voir la possibilité de passer à la norme FSC Mixte ou Recyclé pour l'achat des ramettes.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux</b>	Restauration collective Elios utilisant le plus possible des produits bio
<b>Chiffres clés</b>	Les chiffres ne sont pas remontés auprès de l'utilisateur que nous sommes
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans nos échanges avec le service de restauration, il est demandé à aller vers toujours plus de bio

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux</b>	En tant que locataire nous n'avons pas la possibilité d'intervenir auprès d'un propriétaire privé.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans le cadre du projet de déménagement (en standby) nous aurons toutes les garanties en matière de normes écoresponsables.

mener	
-------	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Idem mesure 13.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Idem mesure 13.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Idem mesure 13.

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Nous faisons de la sensibilisation via des affichages.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	A poursuivre.

#### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Idem mesure 13.

#### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) auprès d'association afin de les valoriser.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	A poursuivre.

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Néant.



*Elisabeth Claverie de Saint Martin*

*Président-directeur général*

*Affaire suivie par Cathy Grevesse*

*Déléguée à la qualité, à la responsabilité sociétale*

*et aux infrastructures de recherche*

*Direction Générale Déléguée*

*à la Recherche et la Stratégie Cirad*

*Données CIRAD à jour au 31/12/2021*

Le développement durable est au cœur du métier du Cirad et de son mandat d'établissement public de recherche finalisée. L'établissement finalise l'écriture de son schéma directeur Responsabilité sociétale et développement durable (RSDD) en 5 orientations : (1) RSDD par le mandat, (2) responsabilité sociale et (3) environnementale, (4) éthique, déontologie, conformité, (5) gouvernance responsable. Échanger à propos de nos actions est l'un des objectifs forts du projet. Pour la première fois, le 2 mars 2021, s'est tenue une journée interne « Responsabilité sociétale ». L'événement institutionnel visait à mieux appréhender la notion d'un Cirad responsable vis-à-vis de la société, informer largement sur les engagements et actions du Cirad, permettre des témoignages et des échanges inspirants, et initier des réflexions collectives (mobilité professionnelle responsable, qualité de vie au travail, sobriété numérique). En 2021, une première formation en responsabilité sociétale a été proposée. Cette formation s'adressait à tout public souhaitant mieux appréhender les éléments constitutifs de la démarche et être force de proposition pour en faire une démarche plus collective et participative. Une réflexion a été menée en atelier sur la manière de favoriser l'implication de la communauté et l'intelligence collective en vue d'essaimer une culture RSDD au Cirad.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, reste un levier privilégié du développement du projet « Responsable » du Cirad. Le 15 janvier 2021, il a coorganisé le colloque [« Pour une recherche et une innovation responsables »](#), ouvert par Valérie Masson-Delmotte - co-présidente du Groupe de Travail 1 du Giec. Suivi par plus de 3500 personnes, ce colloque a été le point d'orgue de nos travaux inter organismes sur le référentiel développement durable et responsabilité sociétale.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux</b>	Non appliqué en tant que tel mais poursuite de la prise en charge de 50% du Pass navigo à Paris et abonnement bus à La Réunion.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans la continuité de la loi 2019 d'orientation de la mobilité, le point sur le Forfait des Mobilités Durables est inscrit à la négociation annuelle obligatoire 2022, en lien avec la réflexion sur la mobilité urbaine responsable et le futur Plan De Mobilité Employeur (PDME). Un comité de pilotage va être fondé en 2022, assorti de comités régionaux homologues. Cartographie et sondage salariés en préparation en vue du PDME/site sont prévus en 2022.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	La solution Klaxit de covoiturage sur l'agglomération de Montpellier est à l'étude. Promotion du covoiturage (Karos) à La Réunion
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad va signer en 2022 avec le prestataire Klaxit de covoiturage sur l'agglomération de Montpellier et lancera des animations.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion à mener avec les partenaires campus .
--	---

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des bornes sont installées par la Métropole de Montpellier à proximité de nos campus de Lavalette (Montpellier) et Baillarguet (Montferrier-sur-lez).
<b>Chiffres clés</b>	2 bornes de recharge pour les véhicules des collaborateurs à proximité immédiate du campus de Montpellier –5 prises de recharge pour les véhicules de service / prestataires (3) au sein du campus de Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre les initiatives de la Région, de la Métropole ou de l'Etat sur ou autour de nos sites. Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, les opérations immobilières du projet ECOSITE Lavalette 2030), les futurs aménagements liés au déploiement du Tram et l'évolution des taux de présence des effectifs, étudier la spécificité et les contraintes de chaque site au regard du développement des véhicules électriques et de leur recharge. Suivre les actualités sur le financement des bornes électriques ; programme ADVENIR ( <a href="https://advenir.mobi/le-programme/">https://advenir.mobi/le-programme/</a> )

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Marchés de location longue durée véhicules hybrides/électriques pour les DROM-COM. Renouvellement du parc en électrique.
---	---

<b>Chiffres clés</b>	Parc véhicules pour les services techniques à Montpellier : 12 composé de 25% véhicules électriques. 5 sur 5 véhicules achetés depuis 2016 sont électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivi de la politique des prestataires agissant sur nos sites

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Tous les sites du Cirad sont équipés de parkings de stationnement vélo. Les sites sont sécurisés (sauf 1 à Nogent pour accueil du public).
<b>Chiffres clés</b>	150 places supplémentaires en 2021 (fin des travaux en 2022) à Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, développement d'une politique vélo ambitieuse . Actions pendant la semaine de la mobilité.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad mesure régulièrement l'empreinte carbone de son fonctionnement interne sur les scopes 1 et 2 (réglementaire) ainsi que sur le volet Déplacement (scope 3), premier poste d'émissions de GES au Cirad. Le mandat de recherche du Cirad pour le développement au Sud induit en effet pour les collaborateurs, de nombreuses missions à l'international et des activités en expatriation.
<b>Chiffres clés</b>	6 bilans d'émissions de GES ont été réalisés depuis 2005 au Cirad
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad prévoit d'accentuer la dynamique de réduction des émissions de GES sur les volets Déplacements (PDME, charte, ateliers, outils de pilotage et application type réseau sociaux), Energie (politique en renouvellement) et Numérique sobre (politique en renouvellement).

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Nombreuses salles de réunion avec équipement de visio collectives par site et visio individuelle pour tous (Teams)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Projet « Monde d'après » (financé MEAE) sur la résilience du partenariat au Sud pendant la crise Covid et capitalisation des nouvelles pratiques et outils (visio au centre).

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le marché de la restauration collective du Cirad intègre les mesures de la loi Egalim, parmi lesquelles la suppression du plastique à usage unique. Ainsi, les bouteilles en plastique sont substituées par des bouteilles en verre consignées, des canettes en métal et des distributeurs d'eau ; En 2020 dans le contexte de crise Covid, un système de panier-repas individuel a également été déployé avec des contenants alimentaires compostables et se poursuit.</p> <p>Politique sans plastique pour les distributeurs automatiques.</p> <p>Remplacement des gobelets en plastique près des fontaines à eau, par des gobelets en carton recyclables depuis le 1er janvier 2020.</p>
------------------------------------	--

	Le tri des 5 flux est effectif sur les sites de Montpellier. Mesures inscrites dans le contrat des prestations annexes et traitées, pour supprimer l'usage de contenants et couverts plastiques alimentaires.
<b>Chiffres clés</b>	Suppression de l'usage de près de 100 000 gobelets en plastique/ an dans le cadre de l'utilisation de fontaines à eau.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre les avancées du marché national Gauss de l'Ugap dédié aux consommables scientifiques, notamment le plastique de laboratoire.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad intègre dans ses appels d'offre, au fur et à mesure du renouvellement des marchés, des dispositions visant à limiter la déforestation importée. Pour ce faire, il met à disposition des acheteurs et des prescripteurs le guide « S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE D'ACHAT PUBLIC ZÉRO DÉFORESTATION » pour les aider à intégrer dans les documents des appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation. Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site intranet de la Délégation Achats du Cirad.
--	--

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	La commande de papier est centralisée pour l'ensemble des collaborateurs du Cirad-Montpellier, pour une meilleure maîtrise des volumes, coûts et spécifications techniques. La mise en œuvre d'une politique d'impression depuis 2013 a conduit à une réduction très significative des consommations de papier de bureau. En lien avec le déploiement d'un parc de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso) et la suppression de plus de 50% des imprimantes individuelles ; mais aussi grâce au développement de solutions de dématérialisation qui concernent depuis 2018-2019 plusieurs process internes, en particulier au sein des services de ressources humaines, achats, patrimoine, comptabilité...cela se traduit par exemple par la quasi disparition des factures et bulletins de paie en format papier. Enfin, le Cirad est inscrit dans le dispositif PAP50 « Evaluation environnementale des pratiques concernant les produits papiers » porté par Riposte Verte. Renforcement des critères de fabrication et d'approvisionnement du papier (origine de la fibre, grammage...)
<b>Chiffres clés</b>	100% des ramettes de papier achetées sont Issus de Forêts Gérées Durablement ou recyclées (label FSC, PEFC, Blue Angel)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le Cirad prévoit l'élaboration d'une Politique papier responsable articulée autour du cycle de vie du papier : achats & écoconception (fournitures de bureau, travaux de reprographie), consommation, recyclage et gouvernance).

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad a déployé depuis plusieurs années sur ses campus de Montpellier, une démarche de restauration collective durable, qui passe par une cuisine faite maison, avec des produits certifiés à haute valeur nutritionnelle et des alternatives à base de protéines végétales. Des clauses spécifiques sont intégrées
---	--

	<p>au marché de restauration afin d'augmenter la part de produits de qualité et durable ainsi que la part de produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Le Titulaire du marché s'approvisionne tout au long de l'année auprès de producteurs locaux, notamment une ferme périurbaine à proximité des sites de Montpellier.</p> <p>Plusieurs mesures sont en place pour réduire le gaspillage alimentaire : bar à légumes en libre-service; pain tranché; gaspillopain.</p> <p>Les tickets de caisse ne sont plus imprimés systématiquement depuis 2019.</p> <p>Enfin, le tri sélectif des déchets alimentaires en salle et au poste de préparation des repas est également effectif depuis 2016.</p> <p>Un film a été produit pour illustrer l'approvisionnement des restaurants toute l'année en circuits courts (ferme périurbaine).</p> <p>Suivi périodique les indicateurs produits de qualité/bio/gaspillage alimentaire en commission Restaurant.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Les engagements du prestataire de restauration sont les suivants :</p> <p><b>50%</b> de produits de qualité et durable</p> <p><b>18%</b> des achats alimentaires sont issus de l'agriculture biologique</p> <p><b>85 %</b> des recettes préparées à partir d'ingrédients frais et de saison</p> <p>Diminution de <b>43%</b> de la part moyenne de bio-déchets par repas (2016-2019)</p> <p><b>100%</b> des bio-déchets sont traités par compostage et méthanisation.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Développer les mesures et actions de sensibilisation

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>S'appuyant sur les objectifs de la politique énergétique 2012-2020, la démarche de management de l'énergie du Cirad est abordée par site, par type d'énergie et par usage énergétique selon les principes de la norme ISO 50001.</p> <p>Le Cirad s'est doté depuis plusieurs années d'un système de Gestion Technique Centralisé sur son implantation principale à Montpellier, pour une supervision ciblée des sites, bâtiments et des équipements.</p> <p>Ce dispositif permet entre autre, la collecte des données réelles de consommation pour leur suivi périodique (électricité, thermie, eau) et l'optimisation de la gestion énergétique du parc immobilier (plans d'amélioration de la performance énergétique). Ces données sont corrélées aux éléments bâtimentaires du logiciel patrimoine interne.</p> <p>Le Cirad publie chaque année sur le logiciel de la direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), les consommations en fluides par bâtiment.</p> <p>2021 (en cours) : déploiement d'un logiciel de supervision GTC de dernière génération (IQvision) devant amener une évolution des fonctions (consolidation des données collectées, suivi fin des consommations en fluides, suivi du fonctionnement et régulation des installations, alerte, pilotage, tableau de bord, reporting, interface pour les utilisateurs...), le développement de l'instrumentation associée et une mise à niveau de la supervision de l'ensemble des sites.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Un premier palier d'économies d'énergie est atteint en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de <b>20%</b> des consommation en thermie /2012</li> <li>• Réduction de <b>10%</b> des consommations en électricité /2012</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de <b>18%</b> des émissions de gaz effet serre/ 2012</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en œuvre du Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 : définition de l'état initial, transmission des données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad dispose de chaudières hybrides gaz/ fioul en secours. La fonction secours n'est pas utilisée.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sans objet

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le Cirad a engagé depuis 2010, une politique énergétique volontariste et une réelle dynamique pour renouveler les équipements techniques, massifier les travaux de performance énergétique et améliorer un parc immobilier hétérogène et vieillissant dans ses constructions. Les opérations ont ciblé prioritairement des «actions à gain rapide » : • Renouvellement d'équipements existants • Rénovation du réseau de chauffage • Installation de luminaires basse consommation • Rénovation de l'architecture électrique • Evolution des usages</p> <p>En 2020, les actions ont porté principalement sur la réfection des réseaux de chaud/ froid et le remplacement d'éclairages énergivores par des luminaires basses consommation (LED). En 2021, le Cirad a obtenu des contributions publiques pour investir de façon plus conséquente sur le développement sobre de ses infrastructures : 1,5 millions d'euros des plans de relance de l'État dans sept opérations de rénovation énergétique sur les sites d'Occitanie, de la Réunion et de la Guadeloupe. La région Occitanie et son contrat de plan État-Région 2021-2027 viennent également renforcer la politique d'aménagement à hauteur de 6,1 millions d'euros pour la refonte intégrale du principal site de Montpellier (projet d'éco-site de Lavalette), qui va engager l'établissement sur les dix années à venir. À la Réunion, l'opération de réfection-construction du plateau scientifique 3P, financée principalement par les fonds Feder de l'Union européenne et devant aboutir à la mi-2022, est un projet de construction écologique d'envergure.</p> <p>Le Cirad a mené une étude prospective en 2021, avec l'appui d'un AMO énergie et de l'ADEME, pour préparer l'élaboration du prochain Schéma Directeur Energie du Cirad-Montpellier (2022-2030).</p> <p>Il s'agit de poser les bases d'une double trajectoire énergétique/ bas carbone ambitieuse et réaliste à l'horizon 2030, cohérente avec les exigences de la loi « ELAN », la démarche dite de « l'Etat exemplaire » et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle doit amener à positionner dans un juste équilibre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des opérations lourdes de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du projet ECOSITE Lavalette 2030 - SPSI-2</li> </ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des choix pour repenser et décarboner la production d'énergie</li> <li>• une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie</li> <li>• des préconisations d'opérations de performance énergétique.</li> </ul>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Les opérations engagées se poursuivront jusqu'en 2022-2023.</p> <p>Finalisation de la politique énergétique.</p>

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>La sensibilisation des collaborateurs du Cirad à la démarche environnementale et de développement durable, s'articule autour de temps forts de mobilisation lors d'évènements/ d'animations institutionnels (journées scientifiques, journées nouveaux arrivants, journée RSO) et par le biais de contributions au rapport annuel d'activité du Cirad (mesures engagées, résultats obtenus).</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Colloque « <a href="#">Pour une recherche et une innovation responsables</a> », 15 janvier 2021, hybride, 3500 personnes.</p> <p>Journées nouveaux arrivants 2021</p> <p>Journée responsabilité sociétale du 2 mars 2021: 180 participants</p> <p>Intervention lors de la semaine dite « Journées scientifiques » (juillet 2021)</p> <p>Implication du CSE dans le suivi du schéma directeur RSDD</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>gration de ces sujets dans les AG d'unités de recherche</p> <p>Développement d'une dynamique de type concours Cube (énergie) pour créer du partenariat usagers</p> <p>Forte implication du Cirad dans l'atelier Ma Terre en 180 minutes (dont dépôt à l'AAPG ANR « Méthode Ma Terre », résultats attendus juillet 2022).</p> <p>Déploiement d'ateliers bas carbone (MaTerre180', les Fresques, Défi2tonnes, ...)</p> <p>Inscrire la participation aux ateliers à un accord d'intéressement</p>

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le Cirad a exclu les pesticides chimiques des pratiques d'entretien de ses campus (Montpellier, Guadeloupe, Martinique et Guyane) pour un fonctionnement interne cohérent avec le positionnement de ses recherches, notamment dans le domaine de l'agroécologie. Les collections de végétaux dans les serres expérimentales sont aussi protégées grâce aux insectes auxiliaires et méthodes de lutte biologique, limitant le recours aux pesticides à 2 %. L'application pour effectuer l'inventaire de la biodiversité sur nos sites a été identifiée. « Refuge Ligue de protection des Oiseaux », obtenue depuis 2019 par le Cirad-Montpellier
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mettre en œuvre un inventaire permanent de la biodiversité sur nos sites. Dans les DROM, nous sommes confrontés à l'obligation de traiter contre les rats et moustiques, ce qui justifie certaines années des exceptions à la règle en vertu des obligations de santé et sécurité de nos usagers et voisins de nos sites. Nous cherchons des alternatives douces également pour ces traitements.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Au Cirad, les postes informatiques obsolètes encore opérationnels, sont cédés gracieusement aux organismes partenaires du sud, à des associations à but non lucratif ou à des écoles, avec documents de cession. Ces dons d'ordinateurs permettent au Cirad de contribuer au soutien des partenaires du Sud, dont principalement des thésards en les équipant pour leurs études, aux écoles françaises ou étrangères, et aux associations françaises pour leur faciliter l'insertion de personnes en difficulté.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Elargir à d'autres équipements.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une communication sur les éco-gestes numériques a été menée par le passé. Le taux de renouvellement des postes informatiques est de 4 à 5 ans. L'achat des imprimantes personnelles a été supprimé au profit de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso). Achat de consommables d'impression des imprimantes laser et jet d'encre reconditionnés et qui sont reconditionnés ensuite. Les équipements informatiques sont cédés dans la mesure du possible à des organismes ou des associations du nord et du sud pour reconditionnement ou récupération de pièces et matériaux. Début de l'externalisation de notre data center vers un centre plus sobre (gain de 1,5 à 2 sur l'empreinte carbone).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intégrer dans le nouveau schéma directeur numérique en 2022, les objectifs relatifs à la sobriété numérique. Démarche Green IT de notre prestataire d'infogérance (moins de mails, véhicules électriques, extinction des PC la nuit automatisée).

*Mission qualité Santé Sécurité Environnement*

*Affaire suivie par Caroline Play*

*Responsable de la mission*

*Données IRD à jour au 31/12/2021*

L'IRD, tant par ses missions que par le modèle de science interdisciplinaire, citoyenne et de la durabilité qu'il défend, son engagement dans les Objectifs de développement durable (ODD), ses thèmes et travaux de recherche, se doit de répondre aux enjeux environnementaux par un mode de fonctionnement et des pratiques de recherche et d'administration de la recherche repensées. Une prise de conscience collective émerge et de nombreuses initiatives locales ont été prises au sein de l'établissement.

Pour structurer cette dynamique, l'IRD a élaboré une feuille de route environnementale, qui a été présentée le 26 juin 2020 au conseil d'administration. Elle porte trois types d'enjeux pour l'Institut :

Être en cohérence avec les messages portés et s'impliquer dans l'effort d'exemplarité de l'Enseignement supérieur et la recherche.

Contribuer de manière pragmatique et raisonnée à la transition écologique

Maîtriser son impact, notamment sur les territoires les plus fragiles au Sud.

Les orientations de la feuille de route environnementale ont été construites par la Mission qualité, santé, sécurité, environnement (MQSSE) à partir de nombreuses rencontres et ateliers avec les différentes structures et les métiers de l'Institut, mais aussi l'analyse des initiatives ayant émergé au sein des structures de l'IRD et plus globalement dans le paysage de la recherche. La feuille de route environnementale de l'Institut s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire impliquant les trois pôles de l'IRD, mais aussi une démarche participative afin que chacun au sein de l'Institut ait un rôle à jouer dans sa mise en œuvre pratique.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq grandes thématiques qui répondent aux enjeux du nouveau Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2021 – 2025 de l'Institut. L'année 2021 est aussi marquée par le lancement du projet de rénovation énergétique des bâtiments du site de Nouméa (Nouvelle Calédonie) financé dans le cadre du Plan France Relance.

## **1/ Un plan de déplacement et une politique missions et voyages responsable**

Les missions occupent une place prépondérante dans l'impact carbone des structures, liée en particulier à l'utilisation de l'avion. Après avoir déployé une application de suivi de l'empreinte carbone des missions, qui sera prochainement ouverte à l'ensemble des structures, l'IRD définira un objectif de réduction de l'impact carbone de ses missions.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers seront utilisés :

Des mobilités à faible impact environnemental (train, covoiturage...).

Le recours à la visioconférence pour la tenue des instances et des concours, quand le règlement le permet.

L'optimisation et la diversification des parcs véhicules, l'investissement dans des moyens de mobilité durables.

L'engagement individuel, en s'appuyant sur un suivi individuel de l'empreinte carbone, la définition de quotas, des pratiques de compensation.

## **2/ Une stratégie numérique maîtrisée**

Si tout le Schéma directeur numérique (SDN) de l'IRD concourt au déploiement d'outils plus ergonomiques et moins énergivores, leur usage doit également faire l'objet d'une sensibilisation car ce sont des leviers essentiels de la réduction de notre empreinte carbone. Les démarches telles que le « zéro mail inutile », les espaces de dépôt, l'archivage seront encouragées. L'IRD met également en place une démarche visant à mieux maîtriser le cycle de vie des données de la recherche selon les principes FAIR - Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable - en y adjoignant un cinquième principe : Soutenable (FAIRS). Il vise notamment à évaluer le coût environnemental du stockage des données au regard de leur intérêt scientifique.

Dans le cadre d'une démarche « green IT » (informatique durable), il s'agira également de définir des règles d'obsolescence acceptables, de ré-usage, de réparation, de recyclage des équipements numériques.

## **3/ Une utilisation du patrimoine repensée et énergétiquement optimisée**

Le patrimoine de l'Institut est à la fois fortement dispersé à travers le monde, et concentré sur quelques grands sites : Sénégal, Nouvelle-Calédonie, Bondy et Montpellier. L'IRD a déjà fait réaliser des audits énergétiques de ses bâtiments dans le cadre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), et établi une priorité d'action sur l'optimisation énergétique : isolation, déploiement de technologies moins énergivores (pompes à chaleur, LED), approvisionnement en énergies plus vertes. L'entretien des sites se fera également de manière raisonnée, sans produits phytosanitaires, avec des zones de friches et le compostage des déchets verts, la végétalisation des sites avec des essences locales. Tous ces projets pourront faire l'objet d'études scientifiques et de collaborations au niveau local.

## **4/ Des achats responsables et limités au strict besoin**

L'achat durable est déjà inscrit dans les bonnes pratiques des marchés publics. Pour autant, l'évaluation des prestations montre parfois un écart entre le prescrit et la réalité. L'audit des prestataires sera donc intensifié. Les circuits courts, l'agriculture biologique, la saisonnalité, la gestion durable de la pêche, les produits équitables et les écolabels seront des critères

d'attribution des marchés publics davantage revalorisés. Les achats de produits et de prestations devront être « au plus juste », dans le cadre d'une politique « zéro perte ». La mutualisation sera encouragée avec nos partenaires notamment sur la fourniture des produits de laboratoire. Cette politique achat responsable passe également par la qualité et la provenance des fournitures. Elles devront être issues du recyclage ou d'exploitations gérées durablement. Les déchets devront être éliminés par des filières de valorisation adaptées, qui privilégient la valorisation matière (recyclage) plutôt qu'énergétique.

## 5/ Une science de la durabilité exemplaire

Porteur d'une « science de la durabilité », l'IRD s'attache à définir et développer une approche interdisciplinaire, avec les sociétés civiles du Sud, sur des enjeux majeurs de la planète. Les chercheurs de l'IRD se doivent d'incarner la science de la durabilité dans leurs pratiques, pour les mettre en cohérence avec les messages portés par l'Institut. Ainsi, plusieurs unités de recherche sont d'ores et déjà engagées au sein du collectif Labos 1point5, initié l'an dernier pour « réduire l'empreinte environnementale de la recherche », et l'IRD soutient le déploiement de l'[outil GES 1.5](#), qui permet aux unités de recherche de réaliser le bilan de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'évaluation des impacts des projets de recherche, aussi bien positifs que négatifs, entreront en compte dans les processus d'arbitrage. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes devra systématiquement être prise en compte lors des expérimentations de terrain, qui devront limiter au maximum les techniques invasives et les prélèvements en milieu naturel au strict objet de recherche. L'analyse du cycle de vie des consommables de laboratoire permettra de faire évoluer certaines pratiques.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Approbation du dispositif par le CA de l'IRD le 16 octobre 2020</p> <p>2021 : Journée de sensibilisation sur la délégation régionale IRD Occitanie (DRO) dans le cadre de la semaine de la mobilité</p> <p>Installation de station de réparation vélo sur les sites de Marseille, Montpellier et Bondy.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Début de mise en œuvre pour l'année 2020 (demi-forfait).</p> <p>2021 : 100% des agents Français ont accès au forfait mobilité durable</p> <p>135 en ont bénéficié</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Rénovation et installation d'équipements pour les vélos prévues pour 2021 (local, bornes de rechargement) sur les sites IRD. Campagne de sensibilisation sur le port du casque et la sécurité à vélo.</p> <p>Réalisation des plans de mobilité employeur sur la DRO et Délégation régionale Sud-est (DRSE)</p>

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Actions déjà mises</b>	La Délégation régionale Sud-Est (DRSE) s'est engagée auprès de la société Klaxit pour
---------------------------	---

<b>en œuvre</b>	<p>ouvrir une solution de covoiturage aux agents sur le périmètre Aix-Marseille. Le service est ouvert aux agents de manière gratuite et sans engagement, depuis mars 2020. Le covoiturage est un critère retenu pour l'attribution des places de parking (incitation).</p> <p>La Délégation régionale Ile-de-France (DRIdF) propose depuis plusieurs années la plateforme de covoiturage Togetzer à ses agents.</p> <p>La Délégation régionale Occitanie (DRO) dispose d'une solution de covoiturage interne.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>350 agents sur Marseille ; 150 agents sur Bondy.</p> <p>2021 : 15 trajets simples ont été effectués avec Klaxit</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Déployer une solution de covoiturage plus efficace sur la DR Occitanie et principalement le site de Montpellier. Souscription Klaxit.</p> <p>Action de sensibilisation au covoiturage sur la DRSE.</p>

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD, via ses applications de réservations de véhicules de service, favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels, mais ce service reste à consolider.
<b>Chiffres clés</b>	Tous les sites métropolitains incités au covoiturage professionnel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibiliser les agents sur le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels (notamment pour les trajets Marseille-Montpellier, les plus fréquents en véhicules)

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des bornes sont disponibles sur les principaux sites exploités par l'IRD en métropole.
<b>Chiffres clés</b>	6 bornes disponibles (2 sur DRIdF, 2 sur DRO, 2 sur DRSE).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Intensifier le nombre de bornes disponibles.</p> <p>Equiper le site de Brest avec une borne.</p> <p>Faire un état des lieux d'opportunité pour l'outre-mer.</p>

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rationalisation du parc véhicules de l'IRD depuis 2016. Le parc véhicules de l'IRD comprend des véhicules hybrides et/ou électriques (politique achats IRD).
<b>Chiffres clés</b>	<p>50 % du parc métropolitain en hybride ou électrique.</p> <p>2 véhicules (1 hybride et 1 électrique (achetée en 2021)) sur la DRSE</p> <p>6 véhicules (4 hybrides + 2 électriques) sur la DRO</p> <p>3 véhicules (1 hybride + 2 électriques) sur la DRIdF</p>
<b>Actions complémentaires</b>	Envisager l'achat de véhicules hybrides ou électriques à l'étranger pour les situations où cela serait possible.

<b>à mener</b>	
----------------	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux</b>	Présence de locaux adaptés sur tous les sites métropolitains et dans plusieurs représentations à l'étranger et en outre-mer. Installation de stations de réparation vélo sur les sites de Marseille, Bondy et Montpellier pour augmenter la sécurité des cyclistes et favoriser de développement de l'usage du vélo. Actions de sensibilisations organisées sur Marseille et Montpellier.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Installation d'un nouvel abri et rénovations prévues pour le stationnement des vélos sur la DRO, avec installation de bornes de rechargement pour vélos électriques.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'instruction de l'IRD de juillet 2019 relative aux règles des déplacements à l'IRD a déjà pris en compte cet aspect, la voie aérienne n'étant autorisée que pour des temps de trajet supérieur à 4h en train, et sur la même journée lorsque le total A/R est supérieur à 8h.</p> <p>Création d'un prototype de calcul des émissions de GES des missions au niveau de l'IRD aujourd'hui déployé</p> <p>L'IRD encourage ses laboratoires de recherche à calculer leur empreinte avec l'outil GES 1.5_développé par le collectif labos 1.5.</p> <p>L'IRD sensibilise ses agents nouveaux entrants à la réduction de leur empreinte « Mission » grâce à l'atelier collaboratif « Ma Terre en 180 minutes » développé pour une communauté de scientifiques à destination du monde académique.</p>																								
<b>Chiffres clés</b>	<p>L'empreinte carbone de l'ensemble des missions à l'IRD a été calculée grâce à un outil déployé en interne, et des objectifs de réduction seront fixés</p> <p>L'usage de l'avion représente 91% de l'empreinte carbone mission de l'IRD (pour 40% des missions).</p> <table border="1"> <caption>Evolution annuelle du Bilan Carbone (Tonnes)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Bilan Carbone (Tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>4 028</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>4 290</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>4 354</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1 158</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>1 508</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <caption>Evolution annuelle du nombre de déplacements (Nb de missions)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nb de missions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>5 445</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>5 908</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>6 214</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1 868</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>2 386</td> </tr> </tbody> </table> <p>On constate aisément « l'effet COVID » pour les années 2020 et 2021. L'ambition de l'IRD est de ne pas réatteindre les niveaux d'avant crise.</p>	Année	Bilan Carbone (Tonnes)	2017	4 028	2018	4 290	2019	4 354	2020	1 158	2021	1 508	Année	Nb de missions	2017	5 445	2018	5 908	2019	6 214	2020	1 868	2021	2 386
Année	Bilan Carbone (Tonnes)																								
2017	4 028																								
2018	4 290																								
2019	4 354																								
2020	1 158																								
2021	1 508																								
Année	Nb de missions																								
2017	5 445																								
2018	5 908																								
2019	6 214																								
2020	1 868																								
2021	2 386																								
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion sur la compensation, à la fois au niveau individuel et au niveau institutionnel. Actualiser le bilan des gaz à effet de serre de l'IRD.																								

## Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD a souscrit au service offert par Renater et a largement déployé les différentes solutions offertes, permettant un accès à la visioconférence pour l'ensemble de ces agents, y compris à l'étranger. Du fait de la crise sanitaire, l'IRD a eu recours au système visio pour ses instances, pour ses jurys, pour des réunions institutionnelles (souscription de solutions visio complémentaires à Renater). Le Schéma directeur du numérique (SDN) de l'IRD intègre la dimension écoresponsable (green IT).
<b>Chiffres clés</b>	100% des agents de l'IRD ont accès à la visioconférence avec des accès à différents outils (Teams, Rendez-vous, Orange, et prochainement Zoom).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Participer à la réduction de la fracture numérique de certains pays (projets développés avec AFD).

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Retrait systématique du recours à tous types de plastiques à usage unique lors des renouvellements des marchés de prestations, notamment de restauration. Politique de réduction du nombre de goodies fournis par l'IRD, et de fabrication plus responsables avec une attention portée sur les matériaux (provenance, issus du recyclage, éco-conçus, matière végétales, encres monochromes). Abandon des touillettes plastiques au profit du bois voire des couverts réutilisables pour certaines prestations
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Augmenter la part de goodies réutilisés tels que les tours de cou et les badges lors des événements (aujourd'hui, seul 1/3 récupéré).

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IRD met en place des critères écoresponsables dans l'ensemble de ses marchés de fournitures et de prestations. Politique « zéro papier » notamment rapport d'activité et cartes de vœux exclusivement électroniques. Clauses par défaut prenant en compte le risque de déforestation dans les marchés de restauration/ traiteurs/ mobilier/ impression
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Evaluation des prestations en cours dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue (en cours sur Montpellier et Marseille).

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Définition d'une politique d'impression et mise à disposition de copieurs à impression sécurisée. Achat de papier avec label PEFC/FCS obligatoire dans les marchés d'impression.
---	---

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation à la réduction de l'utilisation du papier de bureau. Mise en place d'une solution de gestion de flux pour les copieurs, permettant de faire des bilans d'impression et de fixer ainsi des objectifs de réduction de papier par copieur/service/secteur géographique.
--	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Critères AB présents dans les marchés de restauration collective. Repas végétariens proposés systématiquement. Incitation à la réalisation de buffets végétariens par des coûts moins élevés. Réduction voire abandon des verres et de la vaisselle à usage unique (ex : prestation traiteur au siège fonctionnant par un système de bocaux récupérés et lavés par le prestataire). Les marchés restauration collective (DRO et DRIdF) sont externalisés mais s'inscrivent dans une démarche globale durable. En DRIdF : mise en place de composts pour les déchets du restaurant. En DRO : installation d'une table de tri des déchets
<b>Chiffres clés</b>	20% de produits AB minimum dans la restauration collective
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Valoriser davantage les déchets issus de la restauration. Continuer de sensibiliser à l'impact carbone de l'alimentation.

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Diagnostiques de performances énergétiques de l'ensemble des sites métropolitains et outre-mer réalisés en 2013. Intégration de modules de suivi de consommation énergétiques dans les projets de rénovations immobilières, notamment dans le cadre du Plan de relance verte (4 dossiers).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Continuer de déployer des outils de suivis, si possible par bâtiment pour permettre de détailler les analyses au niveau des unités de recherche (compteurs divisionnaires notamment).

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Interdiction d'achats et de rénovation des circuits fioul. Retrait d'une chaudière fioul sur le site de Bondy en 2017-2018, et remplacement par le raccordement au chauffage urbain (bois).
<b>Chiffres clés</b>	4 chaudières au fioul à la DRIdF.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Finaliser l'état des lieux sur l'usage des chaufferies fioul hors métropole, analyser localement les possibilités plus durables et établissement d'un calendrier de remplacement d'ici 2029.

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Efficiences énergétique des bâtiments posée comme une priorité du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'IRD (notamment isolation des bâtiments lors de chaque projet de rénovation).</p> <p>A Nouméa : Travaux lourds (9,5 millions d'€) d'isolation/rénovation énergétique engagés en fin 2021, fin prévue 2023, dans le cadre du Plan France Relance. IRD lauréat de l'appel 2020.</p> <p>Sur la DRO : des travaux de rénovation de la chaufferie ainsi que de l'isolation des serres.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>Sur Nouméa, suite aux travaux, réduction de consommation énergétique estimée à 20%.</p> <p>Sur la DRO, réduction de 20 à 30% de la consommation de gaz.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du SPSI selon ses principes directeurs, en portant le volet d'efficacité énergétique (Poursuite de la mise en œuvre des actions préconisées suite aux audits énergétiques)</p> <p>Analyser de manière plus détaillée le gain énergétique des opérations prévues, et en faire un critère d'arbitrage. Développer le recours à des énergies plus durables.</p>

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Mise en place de capteurs de présence et de minuterie lors des projets de rénovation des installations d'éclairage. Utilisation de LED systématique à chaque rénovation.</p> <p>DRO: Mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs autonomes (photovoltaïque).</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Poursuivre la mise en place de dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation.</p>

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Sensibilisation des agents sur les éco gestes, notamment sur l'usage de la lumière, de la climatisation et de la mise en veille des appareils numériques.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Renforcer la sensibilisation par des repères de comparaison au niveau des pratiques au quotidien.</p> <p>Sensibiliser les agents aux comportements économes et responsables</p> <p>Encourager la réalisation par les unités de recherche de bilan de gaz à effet de serre avec l'outil GES1point5 pour fixer des objectifs de réduction.</p>

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé à l'IRD pour l'entretien des espaces verts, qui ont été remplacés par des techniques mécaniques ou thermiques, y compris à l'étranger.</p> <p>Des zones de « friches » sur le terrain de la DRIdF permettent de réduire</p>
---	--

	l'entretien des espaces, diminuer l'arrosage du site et de favoriser la biodiversité. Mise en place de zones de compostage des déchets issus de la restauration sur le site de Bondy et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.
<b>Chiffres clés</b>	Objectif « 0 phyto » atteint.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en place de zones de compostage des déchets issus de la restauration sur la DRO et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dons de matériels informatiques via des éco-organismes. Dons de l'ensemble des bacs de tri de bureau à une recyclerie lors du réaménagement du siège de l'IRD.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Identifier des filières pour les matériels de bureau et le mobilier qui n'est plus utilisé.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Démarches « zéro mail inutile » lancée dans plusieurs implantations, et désignation d'ambassadeurs de la démarche. Recyclage des matériels informatiques et électroniques, y compris sur de nombreuses implantations à l'étranger. Elaboration d'une démarche de gestion des données de la recherche soutenable dans le cadre des principes FAIR (orientation établie, actions en cours de concrétisation).  Mise en place d'une politique sur la téléphonie mobile pour une utilisation et un achat plus durables et un renouvellement du matériel repoussé à 4 ans. Suppression des imprimantes individuelles en cours.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Rédaction de guides de sensibilisation. Evaluation (en cours) de l'énergie engendrée par le stockage des données de messagerie, puis à étendre sur l'ensemble des données.  Définition de règles d'obsolescence raisonnables, ré-usage et réparation des matériels.

La valorisation du tourisme durable est un des piliers stratégiques de la démarche de promotion de la destination France et des démarches de soutien à la transition vers un tourisme durable de l'action d'Atout France. La crise sanitaire que nous traversons renforce la nécessité de repenser les modèles afin de répondre à des aspirations croissantes de nos clientèles, domestiques et internationales. La crise accélère des tendances de fond et nous avons pu constater un véritable engouement pour le retour à la nature et une attention encore plus forte portée à la consommation locale, notamment depuis l'été 2020. La saison estivale a confirmé l'attractivité des destinations Nature même si on a enregistré un fort rebond des destinations littorales.

Des actions régulières sont construites avec l'ADEME, portant sur plusieurs axes forts :

- Evaluation du bilan des gaz à effet de serre du secteur touristique,
- Intégration de nouveaux critères d'évaluation de la politique touristique française pour apprécier sa durabilité,
- Sensibilisation des clientèles et des professionnels pour rendre visibles au niveau national et international les offres de tourisme durable en France,
- Intégration dans le référentiel de classement des hébergements touristiques marchants de nouveaux critères obligatoires en matière de développement durable,
- Amplifier la rénovation des hébergements touristiques,
- Ajouter des éco-conditionnalités aux dispositifs de contractualisation existants,
- Utiliser les grands événements comme levier de mobilisation des acteurs du tourisme,
- Améliorer les performances environnementales des rencontres d'affaires et événementielles...

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, a ainsi participé à la dernière Commission Stratégie d'Atout France le 27 octobre 2021.

Atout France participe également activement aux travaux de la commission développement durable du comité de filière du tourisme, présidée par Nicolas Dayot.

Ce déploiement est d'autant plus nécessaire que les clients sont de plus en plus attentifs dans leurs choix aux logements éco-responsables, aux moyens de transports, non polluants, à l'itinérance douce, à la découverte de sites hors-des-sentiers battus, à l'artisanat, à la recherche de sites naturels préservés, aux producteurs locaux et aux circuits courts...

Atout France a ainsi, dans le cadre de la campagne sur le marché domestique #JeRedécouvreLaFrance valorisé, de nombreuses expériences dans les régions françaises de métropole et d'outre-mer, mettant en avant la mobilité douce, des activités autour du Slow tourisme, la préservation de la nature. L'éco-responsabilité a été un dénominateur commun aux voyages d'influenceurs organisés et à l'ensemble des contenus produits. Des campagnes de vente ont été mises en place pour permettre d'accompagner les territoires les plus fragilisés par la crise (montagne, tourisme en ville...) et permettre de participer à une meilleure répartition des flux sur le territoire, dans l'espace et le temps. Le voyage responsable et durable en France est valorisé de manière régulière au sein de notre ligne éditoriale sur le site France.fr et ses réseaux sociaux (exemple de contenus : [9 sorties à Paris pour voir l'avenir en vert](#), [10 forêts incroyables où se perdre en France](#), [12 escapades qui donnent envie de pédaler...](#)).

Une campagne de relance inédite, co-construite avec les 13 Comités Régionaux du Tourisme et Atout France a été menée sur 10 marchés européens, afin de rassurer, inspirer les voyageurs européens et déclencher des séjours. Cette campagne avait pour objectif de renforcer le positionnement de la France en tant que destination de tourisme durable. Le budget de 10M€ engagé (dont 50% de financement Atout France) a permis de mettre en avant auprès du grand public des contenus valorisant une nature préservée, la culture et le patrimoine, et l'art de vivre avec pour fil vert la durabilité et la responsabilité. Une cinquantaine d'accueils de presse et treize voyage influenceurs, ont permis de promouvoir des séjours autour du « consommer local », de la mobilité douce, des espaces préservés...

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement durable, des évènements presse dédiés ont été organisés sur l'ensemble des marchés européens pour promouvoir des idées d'expériences « slow tourisme » en France, et pour valoriser les initiatives et engagements pris par les transporteurs auprès de 150 journalistes.

Un événement en France à destination des médias allemands, suisses, autrichiens et scandinaves « France Meets Green » a également été réalisé).

En partenariat avec le Ministère des Outre-mer, un évènement en ligne dédié à la valorisation des destinations ultra-marines « Explore French Overseas » a permis de sensibiliser une cinquantaine de médias internationaux aux enjeux de durabilité pour ces territoires, avec notamment une mise en avant des sites classés et protégés, les initiatives menées pour la biodiversité, des adresses de logements éco-responsables. Air France a pu présenter ses engagements en termes de réduction de son empreinte environnementale et en faveur d'une mobilité durable.

Les communications portées sur les marchés lointains sont également réadaptées pour prendre en compte cette dimension durable (campagne influenceurs « Voyage en pleine nature » en Corée, campagne « Authentic France » en Australie, supplément digital Lonely Planet en Inde...).

Nous nous efforçons également de valoriser les initiatives remarquables et les labels auprès de la distribution. A titre d'exemple, le label Haute Qualité Environnementale est mis en avant dans les actions menées auprès des acteurs du tourisme d'affaires. Les démarches RSE des acteurs de la montagne sont communiquées lors de notre salon professionnel Grand Ski auprès des plus de 400 tour-opérateurs du monde entier présents -

De plus, le développement durable a été inscrit comme une valeur transversale au sein de chaque pôle thématique de promotion et de structuration, afin d'accompagner les projets, former les acteurs, réaliser des travaux d'observation et de veille et mener des actions de stimulation de la demande en intégrant les problématiques environnementales.

En ce qui concerne le classement des hébergements touristiques marchands, Atout France a conduit une politique volontariste pour permettre l'introduction de critères permettant le « verdissement des classements », en lien avec l'ADEME.

En phase avec les orientations générales prévues, qui visent notamment à adapter le code du tourisme et les dispositifs du classement aux mutations du secteur, tel que le tourisme durable, il apparaît que la montée en puissance de dispositifs volontaires en matière de tourisme durable (Ecolabel européen Hébergements touristiques, label Clef Verte) devrait être plus fortement valorisée par les services de l'Etat.

A cet égard, une réflexion doit être conduite en vue de la mise en place d'un cadre de reconnaissance officielle souple -qui pourrait être mis en œuvre par Atout France-, concernant la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques en matière environnementale ou sanitaire.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Atout France s'attache à limiter l'empreinte environnementale de ses événements. C'est le cas du salon Grand Ski et de Rendez-vous en France. Atout France est vigilante quant à la réduction des déchets sur ces salons mais également quant à la diminution du gaspillage alimentaire et à l'utilisation de produits de saison, issus de circuits courts, pour les repas proposés. Dans les critères d'attribution des marchés publics relatifs à ces salons, figurent les mesures relatives au développement durable des candidats.

Pour les éditions de Grand Ski 2019, 2020 et 2021, Atout France s'associe à Mountain Riders, association qui accompagne notamment les territoires dans le processus de labellisation Flocon Vert, pour aller plus loin en terme d'éco-événement, par le biais de différentes actions dont la mise en place d'un corner « tourisme durable » animé par l'association dès 2020 et la mise en place, d'un baromètre de durabilité des stands. A noter : Déplacer les Montagnes reverse 1% de son chiffre d'affaires au titre de compensation à l'association Mountain Riders. Enfin, un bilan carbone de Grand Ski est réalisé afin d'identifier les marges de progression pour un événement encore plus durable. Une vigilance particulière est également portée sur la façon dont nous communiquons pour éviter de tomber dans les travers du « greenwashing », ce qui serait tout particulièrement contre-productif auprès des cibles Millenials.

En ce qui concerne ses publications, Atout France a entamé un processus pour limiter le nombre d'éditions papier, notamment en n'éditant qu'un exemplaire numérique de son rapport d'activité et des publications plus courtes pour ses éditions papier.

2021 a représenté une année d'accélération pour renforcer l'intégration d'une ingénierie développement durable dans le montage des projets d'investissement structurants. Les projets sélectionnés dans les différents programmes France Tourisme Ingénierie doivent ainsi intégrer des exigences sur ce champ.

Atout France a organisé par ailleurs une consultation citoyenne consacrée au tourisme responsable qui a mobilisé 50000 participants dont 10% internationaux. Pour la deuxième année,

Atout France a également piloté la mise en place d'un challenge annuel Innovation, en partenariat étroit avec le Welcome City Lab, permettant de détecter les nouvelles solutions en capacité d'accélérer la transformation de l'économie touristique parmi les critères de sélection du challenge a figuré un critère développement durable.

Dans le cadre du projet de tourisme data hub « France Tourisme Observation », Atout France a décidé de développer un outil permettant d'évaluer à terme l'impact environnemental et sociétal d'une activité touristique. Ce projet a fait l'objet d'une candidature au dispositif France Relance piloté par BPI France (candidature en cours d'instruction actuellement)

La dématérialisation est également favorisée, notamment via la dématérialisation des factures fournisseurs déjà terminée et clients en cours, la dématérialisation des procédures en matière de classement des hébergements et des opérateurs de voyages et de séjours, la dématérialisation des formulaires d'inscription aux actions de formation, et le déploiement massif de MOOC pour les formations proposées aux professionnels.

Atout France a par ailleurs rejoint un bâtiment démontrant des performances environnementales de pointe lors de son déménagement en septembre 2019 :

- Certifications environnementales : Démarche HQE® selon le référentiel de juillet 2010 "Très Bon", BREEAM selon le référentiel Europe Commercial Office 2009, niveau "Très Bon", Label BBC "BBC - Effinergie Rénovation® 2009" ;
- Conception environnementale intégrée : façades performantes avec vitrages adaptés et protection par stores intérieurs utilisant l'inertie du bâtiment, éclairages performants mis en place dans les bureaux, gestion Technique Centralisée (GTC) de l'immeuble qui gère le fonctionnement des équipements techniques et permet de suivre l'ensemble des postes de consommation énergétique, ceux-ci étant équipés de comptages reliés à la GTC
- Forte intégration de la nature dans le projet, espaces extérieurs végétalisés de manière qualitative (jardin du rez-de-chaussée, terrasses du R+6), Terrasses accessibles végétalisées en toiture, ruches.

Dans son fonctionnement, Atout France a également adopté une série de mesures destinées à limiter son impact environnemental :

- Tri sélectif,
- Suppression des imprimantes individuelles et paramétrage automatique recto/verso des imprimantes connectées,
- Filière de recyclage des cartouches d'encre et des capsules Nespresso,

- Limitation du nombre d'éditions papier, notamment en supprimant l'édition papier de son rapport d'activité, en réduisant les éditions papier de ses publications professionnelles
- Remplacement des verres en plastique jetables d'une part par des gourdes « Gobi » et des mugs, d'autre part par des verres en matière végétale,
- Remplacement progressif des bouteilles d'eau par des carafes (hors épisode Covid),
- Achat de masques lavables fabriqués en France au lieu de masques en plastique jetables,
- Politique de suppression des véhicules de service, notamment vente du dernier véhicule au siège en 2020,
- Incitation à l'utilisation du train lors des déplacements professionnels, lorsque cela est possible,
- Déploiement de Teams pour limiter les déplacements professionnels et limiter l'usage de la messagerie,
- Prime vélo pour les utilisateurs venant en vélo au travail pour le siège et les délégations en France

Enfin, les objectifs de développement durable sont inscrits dans le projet de charte de déontologie et éthique en cours d'élaboration, en concertation avec les représentants du personnel.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Le GIE Atout France prend en charge les frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une « indemnité kilométrique vélo » sur la base du trajet le plus court entre ces deux points (ou bien entre la résidence habituelle et la station de transport en commun la plus proche), dans la limite de 200 € par an et par personne. Cette prise en charge se cumule avec le prix des titres d'abonnements collectifs aux transports publics de personnes ou aux services publics de location de vélos lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une gare ou une station de transport collectif.</p> <p>Lors des grèves de décembre 2019, un dispositif incitant le covoiturage a été institué.</p>
---	--

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'utilisation de véhicules personnels est très minoritaire au sein du GIE (étude 2018).</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>- 4,4% de salariés indiquent utiliser leur véhicule personnel, 90% les transports en commun.</p>

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France ne dispose pas d'un tel logiciel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Intérêt pour pouvoir bénéficier du logiciel ouvert aux administrations, à l'issue de l'épidémie de Covid-19.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une borne de recharge est installée au sein du parking, et des bornes publiques sont présentes face au siège.
---	---

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le GIE ne compte à son siège aucun véhicule.
---	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Un parking pour vélos sécurisé est disponible pour les salariés du GIE au siège.
---	--

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'essentiel des missions réalisées par Atout France au siège en France sont assurées par la voie ferroviaire. Les vols domestiques AF, notre partenaire, sont compensés par ce dernier.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Un plan de recensement des émissions de CO2 générées par le transport aérien va être réalisé. Des mesures de compensation seront étudiées.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le GIE a équipé l'ensemble de ses salariés du logiciel Teams, afin de favoriser les échanges à distance. Déploiement de MOOC, de webinaires et de formations à distance. Déploiement également de solutions à distance pour les ateliers B to B avec les professionnels et la presse (Vimeet).
---	--

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France a décidé de ne plus acheter de bouteilles en plastique, remplacées par des carafes. Chaque salarié reçoit une gourde « Gobbi » et un mug.
---	--

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le critère « <i>Degré et qualité de la prise en compte de critères liés au développement durable</i> » est évalué dans les appels d'offres pour les événements conduits par Atout France.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	S'assurer que le critère soit systématique présent dans les CCTP.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France utilise du papier respectant l'Ecolabel européen PT/011/002 et le label FSC C008924.
---	---

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France utilise, à son siège, un restaurant inter-entreprises. Le prestataire, Arpège, a obtenu la certification Gold EcoVadis avec une note de 73/100, et suit une politique favorisant les approvisionnements responsables, l'économie circulaire (notamment lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage et valorisation des déchets) et une offre de choix sains.
---	---

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Atout France n'est pas propriétaire de ses emprises et dépend donc de l'infrastructure mise en place par les propriétaires en matière de facture énergétique.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Déployer un outil de suivi de la facture énergétique au niveau du siège, des délégations et des bureaux.

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises</b>	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
--	--

en œuvre	
----------	--

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France ne conduit pas de chantiers.
---	---

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
---	--

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Rédaction en cours d'une charte de déontologie et d'éthique, favorisant le comportement économe et responsable des salariés.
---	--

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Inapplicable, Atout France ne dispose pas d'espaces verts.
---	--

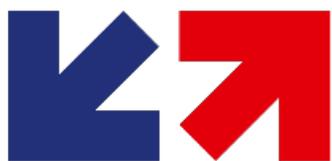
## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Lors de son déménagement en 2019, Atout France a mis en place un dispositif de don pour le matériel inadapté : mobilier au commissariat de Police du 9 <sup>ème</sup> arrondissement et à la Garde républicaine, matériel informatique à une association.
---	---

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Démarche à initier chez Atout France.
--	---------------------------------------



**BUSINESSFRANCE**

*Direction Environnement de Travail*

*Affaire suivie par Bruno Roquier-Vicat / Marine Simon*

*Données Business France à jour au 12/31/2021*

L'Agence attache une importance primordiale à la préservation des ressources de la planète et s'efforce de réduire son empreinte écologique en intégrant une démarche environnementale dans l'ensemble des décisions qu'elle doit prendre (stratégie d'achats, promotion de technologies de communication visant à limiter les déplacements, politique de recyclages...). Une initiative de plusieurs collaborateurs - Cap Planète - a fédéré les réflexions sur la thématique du développement durable au sein de l'Agence constituant une démarche collaborative qui démontre que la préoccupation environnementale est partagée non seulement par la DG mais aussi par tous les collaborateurs. Notre démarche s'inscrit dans la séquence « éviter, réduire et compenser notre impact sur l'environnement ».

Des actions ont déjà été réalisées - Réduction des consommations en ressources :

- Matières premières, le papier en particulier (mise en place du parc de print-corner),
- Énergie – électricité (installation de détecteurs de présence, amélioration des groupes froids, mise en place de LED),
- Eau (détecteur ionique pour les robinets des toilettes)
- Dispositif de recyclage pour différents types de matériaux (papiers, cartons, verres, piles, cartouches d'encre, moquette, ampoules, capsules de café, mobiliers cassés ou anciens)

A ce stade, notre appréciation porte principalement sur nos bâtiments de Paris et Marseille. L'impact de nos activités sur l'environnement (climat, biodiversité...) est bien plus vaste. La multiplicité des unités BF et leur répartition/localisation géographique en France comme à l'étranger conduisent à se poser la question de la pertinence de chaque action envisagée en fonction du périmètre. Pour le moins, la mobilité des collaborateurs en France et dans le monde sur laquelle nous sommes en mesure de disposer d'informations quantitative, est un axe de travail de première importance. Les domaines précédemment cités sont ceux sur lesquels nous allons continuer à agir directement : réduction des consommations en ressources, limitation de l'impact de notre fonctionnement, mais notre rôle pourra aussi être incitatif. Nous étudions également l'intégration d'une dimension de compensation écologique sur une base volontaire : soutien à des associations favorisant le commerce équitable, financement de plantation d'arbre... A souligner qu'un pacte social est en cours de négociation au sein de Business France. Il devrait être signé avec les collaborateurs, les représentants des IRP avant le 31 décembre 2020 et intégrera la dimension d'une Agence publique écoresponsable.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France a mis en place la prime transport et prend en charge à 50% les abonnements pour les transports en commun ainsi que l'abonnement au service de vélo de la ville de Paris (Vélib). L'établissement étant situé à Paris, le montant du remboursement atteint déjà le plafond de 400€ prévu dans le cadre du remboursement des transports. Le forfait mobilité durable ne peut y être cumulé sous peine d'être considéré comme un avantage en nature soumis à cotisation. Pour inciter les employés à venir à vélo, la surface du parking dédié a été doublée en 2020.
<b>Chiffres clés</b>	83% des employés de Business France profitent du remboursement à 50% de leur abonnement de transport en communs. Parmi eux 4 personnes utilisent l'abonnement Vélib.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Des actions d'incitation à la mobilité douce vont être mises en place. Business France entame également une réflexion sur la mise à disposition d'une flotte de vélo pro ou encore la souscription de la formule velib pro.

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Des actions ont été menées pour favoriser le covoiturage au sein de Business France. Un espace collaboratif a notamment été mis en place sur l'intranet « My Net » depuis 2018. Des actions de communications régulières ont permis de faire connaître cet outil. L'outil a été très bien accueilli et a permis de mettre en contact de nombreux potentiels covoitureurs qui se sont ensuite organisés entre eux.
<b>Chiffres clés</b>	L'espace en ligne « Business France co-voiturage » compte aujourd'hui 1085 membres et 8 abonnés (une fois les personnes en contact elles n'utilisent plus la plateforme).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Continuer à communiquer sur l'existence de l'outil notamment auprès des nouveaux arrivants.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux</b>	A ce jour, Business France n'avait pas connaissance de l'existence de ce logiciel.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Se renseigner sur ce logiciel et sur la manière de l'intégrer aux usages de Business France.

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France est équipé de 5 places de parking dédiées aux véhicules électriques intégrant des bornes de recharge depuis 2016. Une nouvelle borne a été installée en 2021.
<b>Chiffres clés</b>	6 bornes de recharges.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Communication auprès des employés sur les places libres afin d'inciter à l'utilisation de la voiture électrique.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Au premier trimestre 2021, Business France possède un parc automobile composé de 91 véhicules de service et de fonction. 54 sont la propriété de Business France, 16 sont en location longue durée et 21 en location moyenne durée. Parmi ces véhicules 15 sont hybrides et 1 est électrique. Le 5 août 2020, Business France a reçu une dérogation de la MIPA (Mission Interministérielle du Parc Automobile) lui permettant de recourir à des véhicules compacts et monospaces compacts sous réserve que 50% de ces véhicules aient une émission de CO2 faible (inférieur à 60g). Sur les 54 véhicules propriétaires, 13 vont être changés en 2021. Une partie sera remplacée par des locations longues durées avec des modèles hybrides rechargeables dans le respect de la dérogation.</p> <p>Les 21 véhicules en location moyenne durée vont également être majoritairement remplacés par des locations longue durée de véhicules hybrides.</p>
<b>Chiffres clés</b>	A date = 16% du parc est électrique ou hybride (16 véhicules). 50% des remplacements programmés se feront par des véhicules hybrides.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Remplacement des 16 véhicules arrivés en fin de vie dans notre parc. Ajout d'une clause pour obtenir des véhicules hybrides ou électriques sur les 24 locations moyennes durées.

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	En plus des deux places de parking auto dédiées aux vélos préalablement existantes Business France a converti, en 2020, 3 nouvelles places de parking couvertes en emplacements dédiés au garage des vélos. De nouveaux racks ont été installés pour faciliter le parking des cyclistes permettant d'aboutir à une capacité maximale d'accueil de 60 vélos.
<b>Chiffres clés</b>	La surface du parking vélo a été multipliée par 2.5 en 2020. 60 vélos peuvent être garés simultanément grâce aux nouveaux racks. Une trentaine de salariés viennent quotidiennement à vélo.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Réflexion sur une flotte de vélo entreprise utilisable par les employés. Communication / sensibilisation à la mobilité douce.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Jusqu'ici la politique de voyage n'intégrait pas ce paramètre. La limitation des déplacements, liée à l'épidémie de covid-19, ne fait pas de 2020 et 2021 une année représentative aussi nous avons analysé les déplacements sur l'année 2019.
<b>Chiffres clés</b>	En 2021, les collaborateurs du siège ont réalisé 3 041 588km en avion, 21 542 en voitures de location et 862 263 km en train.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sensibilisation des collaborateurs au choix du train quand cela est possible. Etude et choix d'un dispositif de compensation.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux /</b>	Business France disposait déjà d'un système de visioconférence, Polycom, dans ses
-------------------------	---

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	salles de réunions à Paris mais aussi dans tous ses bureaux BF à l'étranger ainsi que dans le bureau de certains collaborateurs amenés à converser fréquemment avec des interlocuteurs internationaux.  Depuis 2019 ce dispositif a été complété par l'installation de l'outil Microsoft Teams sur le matériel à disposition des employés. (Chaque salarié est équipé d'un PC portable)  Ces deux dispositifs favorisent la visioconférence. Déjà très utilisée au sein de Business France celle-ci s'est étendue entre les salariés et contribue à la favoriser le recours au télétravail.
<b>Chiffres clés</b>	Multiplication par 11 du nombre de réunions en visioconférence via Teams entre 2019 et 2020.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une réflexion est menée sur la mutualisation des serveurs.

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	-Des actions de réduction et tri des déchets ont été initiées au sein de Business France : .  Utilisation de gobelets cartons dans les machines à café  Utilisation de bouteilles en verres consignées pour les événements (prestataire Sodexo).  + Compte tenu de la législation afférente, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 les gobelets plastiques ont été supprimés et les collaborateurs sont désormais incités à emmener leur propre mug.  +Un stock de mugs et gourdes réutilisables est mis à disposition en cas d'oubli.  + Mise en place de fontaines à eau dans les salles de réunion pour remplacer les bouteilles d'eau en PET auparavant distribuées  +Mise en place du tri pour le plastique
<b>Actions complémentaires à mener</b>	

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Lors du renouvellement des marchés, le service Achats intègre des closes et des critères environnementaux dans ses appels d'offre notamment sur les matériaux de construction.  + Un recueil des clauses environnementales possibles en fonction des typologies de marché a été créé. Ces clauses et critères sont ainsi étudiés en amont de la rédaction de l'appel d'offre par une équipe composée de l'acheteur, du service concerné et du référent développement durable.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Le poids du critère environnemental dans l'attribution du marché pourra être renforcé par exemple dans les futurs achats de mobiliers et fournitures de bureaux.

## Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France utilise un papier intégralement issu de forêts gérées durablement. Ce papier est à la fois labellisé PEFC, garant de la chaîne de fabrication et de commercialisation, et EU Ecolabel (BE/011/002).
<b>Chiffres clés</b>	Consommation de 7000 ramettes de papiers par an avec une diminution constante depuis trois ans grâce à l'installation de badge pour limiter les impressions perdues.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etudier les possibilités de recours à du papier recyclé lors du renouvellement du marché.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France ne dispose pas de restaurant collectif. Un service de vente de petits déjeuner est assuré chaque matin et un distributeur automatique propose une sélection de plats pour la pause déjeuner. La majorité des collaborateurs sort acheter son repas en extérieur.  Pour ces événements externes, Business France dispose d'un contrat avec le groupement « Le Figuier / Au Panier des Halles », une association de traiteurs qui proposent des produits locaux en circuit court.
<b>Chiffres clés</b>	64 prestations ont été effectuées par le groupement Le Figuier et Au Panier des Halles en 2019.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Interroger les prestataires sur la part de bio et d'options végétariennes pour les challenger si besoin.

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	-Le bâtiment dont Business France est propriétaire s'étendent sur 15 000 m <sup>2</sup> . L'énergie utilisée est l'électricité et l'eau chaude est fournie par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.  Les factures sont suivies chaque année par le département Environnement de Travail.  Un audit énergétique a été réalisé en 2015. Des travaux ont été entrepris à partir de 2018 avec une fin de travaux prévue sur fin d'année 2020. Une nouvelle phase sera engagée à partir de 2021 avec en ligne de mire, à moyen terme, le respect à minima des objectifs du décret tertiaire. Pour cela Business France a participé à l'appel à projets dans le cadre du plan de relance de l'économie française – France Relance, pour le financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'Etat ou de ses établissements publics. Le projet présenté a été retenu et les travaux sont prévus pour 2022.
<b>Chiffres clés</b>	Diminution de 10% de la consommation électrique entre 2018 et 2019.

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Publication des données en open data sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. + Déploiement du projet de rénovation énergétique du bâtiment.
--	---

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Business France ne possède aucune chaudière au fioul

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Business France s'implique dans la réduction de la facture énergétique avec la réalisation d'un audit dès 2015 et la réalisation d'actions correctives (cf mesure 16) engagées notamment par le service Environnement de Travail : Remise à niveau des groupes froids responsable de 83% des dépenses énergétiques Remplacement des halogènes fluo-compacts en LED dans tous les parkings Pilotage du bâtiment via un système de Gestion Technique Centralisée pour l'éclairage des communs et la climatisation Mise en place de détecteur de mouvements + ampoules LED dans tous les sanitaires Eclairage des SAS et couloirs ascenseurs par des LED à détection de présence
<b>Chiffres clés</b>	Diminution de 15% des dépenses énergétiques depuis 2016. Réduction de 50% de la consommation sur les éclairages passés en LED (l'impact sera visible à partir de 2020).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mesurer plus finement la réduction engagée depuis 2015 et aller plus loin sur les postes les plus énergivores.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Tous les lieux de circulation (couloirs, escaliers, ascenseurs) ont été équipés de LEDs + Installation de détecteurs de mouvements dans les escaliers + Une réflexion sur l'amélioration de l'isolation, la pose de panneaux solaires ou encore le remplacement du groupe froid le plus ancien a été menée et inclus dans le projet de rénovation énergétique du bâtiment.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en place de détecteurs de mouvement dans les parkings (programmé sur 2021). Ajout de règles via le système de Gestion Technique Centralisé (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Sensibilisation des salariés.

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Au sein de Business France une initiative collaborative de salariés, autour de l'environnement, a émergé sous le nom de Cap Planète. Plus de 200 collaborateurs ont rejoint la démarche, dont une centaine en France (soit 14% des collaborateurs de BF Paris et BF Marseille). L'initiative regroupe les salariés éco-responsables qui souhaitent contribuer à la réflexion et à la mise en place d'actions en faveur du développement durable.
---	--

	<p>Pendant le confinement Cap Planète a organisé une série d'ateliers en visioconférence pour sensibiliser les salariés aux pratiques écoresponsables. Cette série d'atelier a été relayée par le service communication via mailing ce qui a permis de donner une belle visibilité à cette action.</p> <p>Cette dynamique positive est soutenue par la direction générale de BF pour laquelle l'axe développement durable fait partie intégrante des valeurs de l'Agence Business France. La DG a ainsi nommé en juin 2020 un membre du COMEX afin d'animer, fédérer toutes les énergies internes en faveur d'une agence écoresponsable. Afin de traduire en actions concrètes cet enthousiasme, une alternante au profil parfaitement adapté est venue renforcer l'équipe Environnement de travail, déjà fortement engagée sur cette thématique, au début octobre 2020. Ce poste a été prolongé en CDD en septembre 2021.</p> <p>+ De nombreuses actions de sensibilisation ont été mise en place depuis fin 2020. Un calendrier de communication a été co-construit avec des membres de Cap Planète. Les salariés étant en télétravail l'intranet de l'entreprise « MyNet » est le support principal de son déploiement.</p> <p>A titre d'exemple, en décembre un calendrier de l'avent éco-responsable a permis aux collaborateurs de se sensibiliser de façon ludique et a doublé le nombre d'abonnés au canal « Cap Planète ».</p> <p>En janvier 2021, un article autour des bonnes résolutions éco-responsables a touché 260 personnes, en avril 142 personnes ont participé à un quizz autour des engagements de l'agence et en septembre 187 personnes ont participé à une animation sur le tri des déchets.</p> <p>Un guide des éco-gestes au travail a également été créé et transmis à tous les collaborateurs en France et à l'étranger.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>10 ateliers mis en place en 2020 ont compté 40 participants.</p> <p>Les 10 communications dédiées au sujet publiées sur MyNet entre octobre 2020 et mars 2021 totalisent 1838 vues et 681 interactions (like, commentaire, téléchargement) soit un taux d'engagement excellent de 37%.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	<p>Des actions de communication et de sensibilisation continueront à être menées sur un calendrier régulier en 2022.</p>

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Les locaux de Business France se situent au cœur de Paris et ont une surface végétale limitée. Pour l'entretien de ses espaces verts Business France fait appel à l'entreprise SEM Espaces Verts qui n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques.</p>
<b>Chiffres clés</b>	<p>300m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts comprenant le patio et un jardin suspendu.</p>

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

## Mesure 19 « Echanges et dons »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Quand cela est possible les biens et matériels dont Business France n'a plus l'usage ne sont pas jetés et sont donnés à des associations.</p> <p>Un partenariat a par exemple été mis en place ponctuellement avec l'association ACEH au Sénégal, avec une mairie d'Ile de France pour l'équipement d'écoles ou encore avec le réseau ELISE.</p> <p>Lors de la réalisation d'importants travaux, Business France s'engage à sélectionner un prestataire qui va redistribuer le matériel et le valoriser via l'économie circulaire ou via le recyclage. Lors du réaménagement des espaces de travail, Business France a par exemple sous-traité cette partie au transporteur Via Paname.</p> <p>+En 2021, Business France a continué à préférer le don plutôt que la mise en décharge pour le mobilier de bureau non utilisé.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Plus de 8 500 kg de matériel récupérés par Via Paname en 2019. Don de 22 éléments à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc en 2020.</p> <p>+ Au premier trimestre 2021, 11 fauteuils, 10 bureaux, 8 caissons, 1 table ont été donnés à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc. Au total 68 meubles ont été donnés sur l'année.</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>Poursuite de la démarche de dons du mobilier à des associations. Business France est intéressé pour en savoir plus sur cette plate-forme d'échanges.</p>

## Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<p><b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Pour réduire son empreinte digitale Business France engage des optimisations sur son équipement numérique. Récemment 3 baies de stockage ont été remplacées par une seule, plus récente et moins énergivore. Un data center a également été fermé pour être centralisé sur un cloud public. Dans le cadre des semaines du développement durable un article de sensibilisation sur les écogestes numériques a été réalisé par la DSI et relayé aux collaborateurs via le portail intranet « My net » de Business France. Des fenêtres d'extinction ont été mise en place sur les serveurs qui sont dans le cloud afin de ne pas consommer d'énergie en dehors des horaires de travail. Les salariés sont équipés de PC comprenant un paramétrage de mise en veille automatique qui se déclenche au bout de 15 minutes sans activité. Afin de limiter le nombre d'impression, un système d'impression par badge avec la solution PaperCut a été mis en place et permet d'éviter les impressions perdues. Seuls les documents que l'on vient chercher sont imprimés. Le choix des équipements ne se porte pas sur du matériel reconditionné mais l'économie circulaire est favorisée par la mise en vente des anciens équipements via un partenaire tel que Save Market.</p> <p>+ La DSI met en place différentes actions de sensibilisation pour inciter les collaborateurs à réduire leur impact numérique. Un article présentant le TOP3 des écogestes pour un numérique responsable a été publié sur l'intranet de Business France. Des webinars présentant l'impact du digital et les bonnes pratiques sont également organisés.</p> <p>+ En 2021, notre nouveau marché de téléphonie inclus la possibilité d'acheter des mobiles reconditionnés.</p>
<p><b>Chiffres clés</b></p>	<p>Diminution de 13% des impressions entre 2017 et 2018. Soit 800 000 feuilles</p>

	<p>économisées équivalant à 72 arbres sauvées et 7 700 tonnes de CO2 épargnées.</p> <p>+L'article Top 3 conseils pour allier Numérique et transition écologique a recueilli 288 consultations ; 75 likes et 10 commentaires</p>
<p><b>Actions complémentaires à mener</b></p>	<p>L'angle développement durable fera l'objet d'une attention toute particulière dans le choix des fournisseurs. Plus d'actions de sensibilisation des salariés aux éco-gestes numériques vont être menées. Une réflexion est en cours sur la réduction des actifs de la salle serveurs afin d'améliorer la performance énergétique en envisageant une solution d'économie circulaire (location) ou de recyclage des serveurs qui ne seront plus utilisés.</p> <p>+ Il est envisagé d'organiser une collecte de matériel usagé en partenariat avec Emmaüs Connect lorsque les employés reviendront sur site. L'intégration aux téléphone mobiles d'une application permettant de suivre et contrôler l'impact de son utilisation est également étudiée.</p>

*Secrétariat général*

*Affaire suivie par Clément Bodeur-Crémieux*

*Secrétaire général*

*Données IF à jour au 01/09/2021*

L'Institut français, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du MEAE et du MC, s'inscrit dans la démarche écoresponsable des entreprises et des établissements publics.

Cette stratégie, qui n'a pas été intégrée dans les objectifs de l'Etablissement lors du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017/2019, est dorénavant prise en compte dans les perspectives du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'Institut français adopté en janvier 2021.

Au cœur de cette démarche, qui sera déterminée et mise en place au travers du comité de gouvernance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), les actions favorisant des services publics écoresponsables seront élaborées et suivies par l'Institut français dans un calendrier qu'il reste à fixer.

Néanmoins, sans attendre la nécessaire structuration de la démarche, des premières actions ont été mises en place depuis 2016, permettant de limiter l'impact environnemental de l'entreprise.

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF applique la réglementation en terme de remboursement des transports en commun (remboursement à 1/2 du titre de transport mensuel).
<b>Chiffres clés</b>	au 1er juin 2020, 91 salariés sur 168 membres du personnel (dont intérimaires, stagiaire, prestataires) indiquent préférer prendre des moyens de transport alternatifs aux transports en commun et à la voiture, dont environ une 30aine de personnes en vélo. En absence de retour en présentiel, l'Etablissement n'a pas lancé de nouveau sondage sur les mobilités, mais cela devra être fait à l'application de l'accord (cf plus bas)
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Un accord d'entreprise de télétravail et de mobilité durable est en finalisation de négociation au 8 avril 2021, qui permettra de promouvoir ces mobilités dans le cadre des déplacements, de limiter les transports par l'application d'un télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine, et permettant une allocation aux déplacements durables, dans la limite du plafond URSAAF : Forfait mensuel de 33€ dans la limite annuelle de 400€/an de cumul entre les forfaits mobilité et transports en général. Besoin de justificatif / déclaration sur l'honneur (ex : co-voiturage) pour mobilité douce/durable, non cumulable avec titre de transport pour un même mois (le forfait peut servir aussi à

	l'accompagnement pour achat d'un vélo).
--	---

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A l'IF, Au 1 <sup>er</sup> janvier, le taux des salariés empruntant une voiture individuelle est actuellement de 11,3% avant la crise sanitaire.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Compte tenu des contraintes de circulation en région parisienne et à Paris, une tendance en baisse s'esquisse en 2019/2020 (autour de 8% au 1 <sup>er</sup> juin 2020) avec l'utilisation de véhicules motorisés 2 roues.  L'IF ne prévoit pas ce type de dispositif à ce stade.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Idem mesure 2

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le bailleur actuel a installé une borne électrique en 2020, qui n'est pas utilisée par les salariés véhiculés.
---	--

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A la demande de l'IF, le bailleur a fait installer dans les parkings du Carré Suffren une quarantaine de racks à vélo, et l'IF a fait installer un complément de 20 racks dédiés à son seul usage (l'immeuble étant multi-occupants).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Quel que soit le lieu futur d'implantation de l'IF, des aménagements pour les vélos seront mis en place.

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF privilégie systématiquement la voie ferroviaire dans les déplacements professionnels en France, à l'exception de la destination de Toulouse. En 2020 et au premier semestre 2021, les déplacements ont été extrêmement limités.
---	--

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis 2017, une solution de visio-conférences a été déployée sur les postes informatiques des salariés, à usage interne, modifiée fin 2018 par la solution TEAMS. Des tutoriels ont été diffusés en 2019, et des utilisations éparses étaient notées.
---	--

	La crise sanitaire a rendu obligatoire l'utilisation de l'outil pour les réunions en interne, voire pour les réunions avec des personnes extérieures. La solution ZOOM est venue compléter en novembre 2020, à l'échelle de tous les services, les outils informatiques à disposition des salariés, pour l'organisation des commissions et des réunions extérieures. D'autres outils ont été expérimentés pour des utilisations plus complètes, pour la plateforme des AIF ou de la Démarche Qualité, permettant également de travailler en mode-projet avec les utilisateurs extérieurs (ex : Whaller, Big Blue Button, etc.).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Des tutoriels sont en cours ainsi que des formations aux webinaires (animation, conception, organisation, évaluation) pour l'ensemble des salariés de l'IF

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis 2017, les prestataires sont tenus de ne plus fournir des biens sous plastique à usage unique. Le conditionnement sous carton ou sous papier est systématiquement privilégié. Depuis 2019, les règlements de consultation des marchés publiés par l'IF intègrent des obligations d'éco-responsabilité pour les entreprises et prestataires.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Une charte d'éco-responsabilité doit être intégrée dans le plan d'action de la démarche RSE de l'Institut français.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Idem mesure 9

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis mars 2020, l'utilisation du papier et les impressions sont fortement limitées, les actes administratifs ayant tous été dématérialisés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La commande de papier a été ajournée compte tenu de la situation sanitaire en 2021. Une révision complète sur la question de l'achat des papiers devra être engagée dans le courant de l'année.

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF est tributaire du prestataire mandaté par son bailleur sur le Carré Suffren (SODEXO), qui annonce être depuis 2019 dans les objectifs d'approvisionnement fixés par la loi.
---	--

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'IF est tributaire du prestataire de l'immeuble Carré Suffren, qui contrôle la consommation d'énergie des locaux.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Sur le prochain lieu d'implantation, l'IF souhaite pouvoir contrôler la consommation d'énergie de ses locaux (fluides, électricité) afin d'instaurer une démarche éco-responsable auprès de ses salariés, sans être tributaire de la gestion par le bailleur.

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La démarche RSE intégrera les attendus éco-responsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale. Un point important sera de développer une stratégie des déplacements à l'international, visant à limiter l'empreinte carbone des déplacements des salariés et des acteurs culturels que l'IF contribue à faire circuler.

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Dans le cadre du réassort des postes informatiques, les anciens postes ont pu être donnés aux salariés, en 2015 et 2019 sur la base d'une tombola. Pour les dons aux associations, les contraintes comptables liées à la sortie du patrimoine sont importantes et nécessitent une délibération du CA, notamment sur la destination des dons.
---	--

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Si la plateforme est ouverte aux EP, avec les obligations réglementaires facilitées, l'IF serait volontaire pour participer notamment dans la perspective d'un déménagement futur, dans le cadre du réassort potentiel des mobiliers.
--	---

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	La démarche RSE intégrera les attendus écoresponsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale, et notamment en matière d'utilisation numérique. Un point important sera de développer des consignes précises à destination des prestataires qui hébergent et œuvrent sur les serveurs informatiques, et sur les fournisseurs des postes informatiques et téléphoniques.

Secrétariat général

Affaire suivie par Clotilde fayet

Secrétaire générale adjointe

Données AEFÉ à jour au 01/09/2021

L'Agence est inscrite dans une démarche de développement durable, en matière de commande publique. En termes de gestion patrimoniale, celle-ci constitue un des axes du schéma pluriannuel des investissements qui détermine les opérations immobilières structurantes du réseau. Pour autant, pour les services centraux, l'Agence est locataire de ses deux sites et ne dispose pas des mêmes leviers d'action. En termes d'achat de fournitures, l'Agence est attentive au respect des critères environnementaux notamment.

L'agence accompagne aussi les mobilités des agents. Elle ne mène par contre d'actions sur la restauration, étant lié aux conventions conclues sur deux restaurations administratives.

Elle participe, en tant qu'opérateur public, à cette démarche.

### L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

#### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Forfait mobilité durable : principe décidé lors du CT de juillet 2020 pour une mise en œuvre 2021. Mise en œuvre effective en 2021.
---	--

#### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Néant.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etude à mener.

#### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Néant.

#### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux /</b>	Bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur le site de Paris.
-------------------------	--

<b>Actions déjà mises en œuvre</b>	
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Etude à mener sur le site de Nantes.

#### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Acquisition d'un véhicule électrique (Zoé).
<b>Chiffres clés</b>	Flotte de 4 véhicules dont 1 électrique.

#### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Places de stationnement vélos sur les sites de Paris et Nantes.
---	---

#### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Néant.

#### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Système de visioconférence disponible à l'Agence (KLOOD) à Paris + Visio Polycom à Nantes.</p> <p>PC Skype mis à disposition dans tous les services et salles Visio</p> <p>Agents dotés de téléphone mobile professionnel Smartphone permettant de faire des Visioconférences (89 lignes)</p> <p>Acquisition de licences ZOOM à destination du réseau (classes virtuelles) et des Services Centraux</p> <p>Déploiement de la solution VISEO (DNUM du MEAE)</p>
---	---

### L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

#### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Prise en compte de la mesure et application dans les marchés lancés dans le second semestre 2020 (Traiteurs par exemple).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Mise en œuvre dans les marchés à renouveler non encore conclus du fait de la crise sanitaire. Discussion avec les titulaires pour introduire la mesure dans les marchés en cours.

#### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Le papier acheté par l'AEFE est du papier issu de forêts gérés durablement ou du papier recyclé.
---	--

### L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

#### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Demande de produits de restauration issus du développement durable dans les marchés lancés avant le second semestre 2020 (Marchés de séminaires). Intégration dans le cahier des clauses techniques des marchés en cours de rédaction. Restauration sur Paris au sein d'un restaurant inter-administration. Restauration sur Nantes au CROUS.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Généralisation des clauses dans les marchés à venir. Mise en place d'un outil de contrôle semestriel de la mise en œuvre de clauses concernées.

### L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

#### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Location des immeubles avec intégration des fluides dans les charges payées.
---	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné.

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné.

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Néant.

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Depuis plusieurs années, l'AEFE propose à des associations le matériel informatique dont il n'a plus l'usage : « Ateliers du Bocage » à Nantes : acteur d'une économie sociale, solidaire et responsable, les Ateliers du Bocage sont une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs. Recyclage des cartouches et consommables d'impression usagées auprès de CONIBI (à Paris et à Nantes).
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Don aux associations des téléphones portables défectueux à envisager.

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Les postes Itineo loués auprès du MEAE sont des ordinateurs portables reconditionnés. Afin de sensibiliser les agents au respect de l'environnement, la mention « Avant d'imprimer, pensez à l'environnement svp » a été ajoutée à la signature standardisée de tous les agents de l'AEFE depuis 2018.</p> <p>Pas de possibilité d'acheter des téléphones portables reconditionnés via le marché ministériel.</p> <p>Affichage d'une fiche « éco-gestes impression » près de chaque copieur de l'Agence.</p>
---	---

*Données Campus France au 31/12/2021*

Depuis plusieurs années, l'établissement mène une politique en faveur d'une consommation plus écoresponsable. A l'occasion de travaux de réhabilitation, des équipements moins consommateurs d'énergie ont été mis en place (chaudière, luminaires, etc.). Une politique zéro plastique, ainsi qu'une démarche de recyclage du papier existent déjà dans l'établissement.

La présente note reprend les actions menées pour chacune des mesures identifiées.

**L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents**

**Mesure 1 » Forfait mobilité durable »**

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement a mis en place, dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel, le forfait mobilité à titre expérimental sur un an.  Cette mesure concerne les salariés se déplaçant exclusivement en vélo (avec ou sans assistance électrique) entre leur domicile et leur lieu de travail. Elle n'est pas cumulative avec la prise en charge des frais de transport (Navigo...). Cette mesure est applicable depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2020.  Elle a été reconduite à titre expérimentale, dans le cadre de la NAO 2021 (accord signé le 04 mars 2022), jusqu'au 31 août 2023. Le forfait annuel est fixé à 400 € annuel brut.
<b>Chiffres clés</b>	4 salariés

**Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »**

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'utilisation de véhicules personnels (en propre ou en covoiturage) pour le trajet domicile-travail n'est pas la norme des salariés de l'établissement. Le remboursement des abonnements de transports permet aux salariés de disposer des moyens des transports en commun pour venir travailler. Par ailleurs, nous ne disposons pas de garages ou de places de parking, nos locaux et la localisation dans Paris de l'établissement ne le permettant pas. Le covoiturage ne pourrait donc être envisagé qu'en tant que passager.  Le covoiturage reste accès sur l'utilisation d'un véhicule thermique, et un choix du salarié.
<b>Chiffres clés</b>	Pas de recours à ce mode de transport.

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Dans notre pratique quotidienne, nous n'effectuons pas de déplacements communs avec d'autres administrations ou établissements publics.</p> <p>Le covoiturage est certes envisageable sur le territoire français. Néanmoins, les déplacements que les salariés sont amenés à effectuer se font entre la province (nos bureaux) et le siège situé à Paris. La longueur de certaines distances (Marseille, Montpellier, Toulouse...), et la durée associée, ne nous incite pas à favoriser ce type de transport, jugé plus à risque pour nos salariés. Nous favorisons l'utilisation du train pour ces trajets.</p>
<b>Chiffres clés</b>	70 à 90 déplacements entre Paris et la province par an, en nette diminution sur la période de crise sanitaire

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement n'est pas équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous ne disposons pas de parkings, ou de garage permettant d'accueillir les véhicules salariés. Le garage permet d'accueillir deux véhicules, qui reste à ce jour thermique.</p> <p>La capacité d'accueil des vélos et deux roues a été augmentée, en prenant sur des espaces de stockage. Une quarantaine de place est disponible.</p>
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Installation d'une borne pour les deux véhicules de services, à compter de leur remplacement par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement dispose d'un utilitaire et un scooter à moteur thermique essence, relativement récents (cinq ans), dont le remplacement n'est pas budgété.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Lors du renouvellement de ces véhicules nous procéderons à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Des aménagements ont été réalisés dans le garage, malgré la place limitée, pour permettre de parquer des vélos. Voir infra</p> <p>La sécurité de l'accès au parking a été renforcé (revêtement descente modifié) et un SAS a été mis en place avec une 2<sup>ème</sup> porte d'accès.</p>
<b>Chiffres clés</b>	40 places, dont 10 motos/scooters et 30 vélos.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Pas d'autres possibilités d'extension

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement exerce une grande partie de son activité de promotions de l'enseignement français (salons, événements,..) à l'international (toute zone) a recours au transport en avion.</p> <p>Les déplacements en France ont fait l'objet d'une réponse au point 3.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre des programmes de mobilité mis en œuvre (notre objet social), nous prenons en charge les transports des étudiants internationaux vers la France, afin de leur permettre d'y suivre leur cursus.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives d'un fonctionnement normal en raison de la crise sanitaire Covid.

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Une approche mixte, entre présentiel et virtuel, s'est développée et l'établissement s'est doté des moyens nécessaires pour cela. Toutefois, les salons étudiants reprennent en 2022 à l'international en présentiel. Le point d'équilibre n'est sans doute pas atteint après deux années de crise sanitaire.
---	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>CAMPUS FRANCE s'est engagé dans cette démarche en remplaçant les gobelets en plastique des distributeurs de boissons et des fontaines à eau par des gobelets en carton. Les bouteilles en plastique ont été supprimées et remplacées par des bouteilles en verre consignées. Les sacs en plastique des poubelles ont été remplacés par des sacs biodégradables.</p> <p>Les prestations traiteurs intègrent une demande systématique de vaisselle jetable biodégradable ou lavable.</p>
<b>Chiffres clés</b>	100 % gobelets en cartons. 100 % de bouteilles en verre 100 % de sacs poubelles biodégradables.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

## Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement utilise depuis plusieurs années du papier issu de forêts gérées durablement. Par ailleurs la politique d'impression a permis de systématiser l'utilisation du recto-verso ainsi que la libération des impressions par badge pour réduire la consommation de papier. -</p> <p>Une politique de recyclage des papiers de bureau usagés est également en place depuis plusieurs années, des points de collecte étant installés dans les bureaux et open-space de l'établissement.</p> <p>Nous poursuivons la mise en œuvre de la dématérialisation des flux papiers.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place du télétravail (octobre 2021) devrait contribuer à maintenir un niveau bas d'utilisation du papier pendant les journées de présence au bureau.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Plus de 6 tonnes de papier recyclé soit l'équivalent de 2 tonnes de CO2 en moins sur 2018 (chiffres 2019 à produire). Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de cette politique. Un point d'équilibre sera sans doute trouvé en 2022
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Néant

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement ne dispose pas d'un restaurant d'entreprise, étant donné sa taille. Les salariés disposent de chèques déjeuner.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Néant

## L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>L'établissement est propriétaire de son siège social. Des travaux ont été menés au cours des précédents exercices, en particulier en matière d'étanchéité des toitures. Les fenêtres sont en double vitrage, et le système de chauffage utilisé est celui de la ville de Paris.</p> <p>Des travaux de réhabilitation de nos résidences d'accueil ont été menés, incluant l'isolation, le double vitrage et la modification du système de chauffage (sortie du fioul).</p> <p>Les informations relatives aux bâtiments, dont les consommations énergétiques ont été mises à jour dans le référentiel technique associé à l'outil Chorus.</p>
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives, ce qui reste lié à la

	fermeture sur des périodes longues de l'établissement. La mise en place du télétravail en octobre 2021 (max 2 jours par semaine) va conduire à trouver un nouvel équilibre de référence pour l'année 2022.
--	--

#### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Aucun de nos bâtiments n'est équipé de chaudière au fioul.
<b>Chiffres clés</b>	Néant

#### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement ne fait pas partie des cités administratives de l'Etat. Ainsi que cela a été précisé ci-avant, des travaux ont été menés visant à réduire sa facture énergétique. A noter les dispositifs d'éclairage (basse consommation) et la réduction de la consommation de sa salle informatique par la réduction du nombre de serveurs, et le recours au SSO.
<b>Chiffres clés</b>	Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives, ce qui reste lié à la fermeture sur des périodes longues de l'établissement. La mise en place du télétravail en octobre 2021 (max 2 jours par semaine) va conduire à trouver un nouvel équilibre de référence pour l'année 2022.

#### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'établissement a réalisé un audit énergétique en 2015, mis à jour en 2020. Sur la base de l'audit de 2015, un programme a été mis en place : remplacement des luminaires de type Néon ou halogènes par des pavés LED (2015 à 2017) > siège ; remplacement des robinets des radiateurs par des robinets thermostatiques (2019) > siège ; mise en place de robinet à bouton poussoir pour réduire la consommation d'eau.
<b>Chiffres clés</b>	100 robinets thermostatiques. 100 % éclairage LED.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Remplacement de la CTA couplée à un groupe froid en mai 2022 (projet ajourné en 2021).

#### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les agents sont sensibilisés sur les comportements écoresponsables, notamment sur le fait d'éteindre les lumières, les vidéoprojecteurs et photocopieurs.
---	---

## L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à l'établissement.

## L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Aucune action sur les deux années de crise sanitaire 2020 et 2021.
---	--

### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Les axes retenus par l'établissement sont : Impressions recto/verso. Hébergement dans des data centers labélisés « Green IT » comme Waycom ou HQE comme chez Celeste. Extinction des serveurs non utilisés et utilisation de la virtualisation pour limiter le nombre de serveurs physiques. Dématérialisation des procédures papiers.
---	--



Direction de la communication et des relations institutionnelles

Affaire suivie par Sophie Mouline

Responsable de la coordination de la RSE

Données France Médias Monde à jour au 31/12/2021

## L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

### Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Pas encore déployé à FMM

### Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

### Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

### Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Déploiement de 30 places de parkings pour véhicules électriques au second semestre 2022. Appel d'offre en cours pour une notification du marché à l'été 2022.
<b>Chiffres clés</b>	30 places de parkings pour véhicules électriques.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Possibilité d'augmentation du nombre de places proposées en fonction des besoins identifiés après déploiement des 30 premières bornes.

### Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

<b>Actions complémentaires à mener</b>	Notification d'un appel d'offre au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 permettant le renouvellement progressif de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules hybrides et/ou électriques, en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs (direction et services).
--	--

### Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Nous possédions 50 places au niveau -1 du parking. Nous avons augmenté la zone de stationnement avec des arceaux fixes en 2021
<b>Chiffres clés</b>	163 places réalisées en totalité.
<b>Actions complémentaires à mener</b>	Suivre l'évolution de la montée en puissance du mode de transport vélo pour adapter les emplacements. Réflexion en cours dans le cadre du Comité de pilotage RSE et du plan d'action en faveur de l'environnement sur des actions qui pourraient inciter encore

	davantage les collaborateurs à venir en vélo (par exemple : installation au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 d'une station de réparation et de gonflage des vélos à la demande de certains collaborateurs).
--	--

### Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	France Médias Monde a calculé en 2021 son premier bilan carbone complet (scope 1, scope 2, scope 3 incluant l'usage des produits vendus) sur une année de référence. Ce premier bilan carbone est le point de départ de l'entreprise pour mettre en place un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (en cours en 2022).
---	---

### Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Avec la crise sanitaire, FMM a généralisé le télétravail en mettant en place des dispositifs et matériels de travail à distance, dont notamment la possibilité pour chaque collaborateur de faire des réunions de travail en visio-conférence grâce à l'outil informatique Microsoft Teams. Les salles de réunion ont également été équipées en ce sens, permettant de faire des réunions au format hybride présentiel/visioconférence. En 2021, des négociations sur un nouvel accord d'entreprise sur le télétravail ont eu lieu. Ce dernier (actuellement proposé à la signature des organisations syndicales) devrait permettre d'augmenter le recours aux solutions de visio-conférence.
---	---

## L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

### Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	L'achat de gobelets fournis aux fontaines à eau de l'entreprise a été totalement abandonné en 2020 (ainsi qu'au restaurant d'entreprise) au profit d'un mug réutilisable pour chaque collaborateur. Des gourdes (éco-conçues, fabriquées et assemblées en France par une entreprise adaptée) ont également été offertes à chaque collaborateur de FMM. Le parc de fontaines à eau a été renouvelé en janvier 2021 par des fontaines dotées d'un mode d'économie d'énergie et d'un compteur des bouteilles d'eau en plastiques économisées.
<b>Chiffres clés</b>	Zéro gobelet en plastique en 2021.

### Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Non applicable à FMM

### Mesure 11 « Achats responsables papier »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	Achat de papiers recyclés ou issus de forêt gérées durablement. En 2020 et 2021, la consommation de papiers par les collaborateurs a diminué de manière significative dans le cadre de la nouvelle organisation du travail liée
---	--

	<p>à la crise sanitaire et de la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes.</p> <p>Le papier utilisé par les collaborateurs est ensuite recyclé par la société Paprec (une nouvelle prestation plus globale de tri sélectif sera mise en place au second semestre 2022).</p>
--	--

## L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

### Mesure 12 « Alimentation »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Le dernier appel d'offre pour la restauration a donné une part importante aux produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Mise en place de produits de qualité nutritive reconnue tels que bleu blanc cœur...</p> <p>Option végétarienne proposée quotidiennement aux collaborateurs.</p>
---	---

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics.

### Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>Point non suivi à ce stade par FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.</p>
---	--

### Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non applicable à FMM

### Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Un Contrat de Performance Energétique (CPE) a été mis en place entre FMM et son prestataire de maintenance du bâtiment, Engie, sur la période septembre 2020 – janvier 2022 (renouvelable pour les années à venir). Sur les 17 mois du contrat, ce 1er CPE a permis une réduction d'environ 11% de nos consommations énergétiques.

### Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<p><b>Etat des lieux /</b> <b>Actions déjà mises en œuvre</b></p>	<p>FMM travaille à réduire la consommation d'énergie de l'immeuble (cf. point précédent)</p> <p>Parmi les principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des luminaires du bâtiment par des LED (plus de 3400 remplacées à ce stade)</li> <li>- Renouvellement des moteurs de climatisation</li> <li>- Rénovation du système de gestion technique du bâtiment</li> </ul> <p>FMM est également en contact avec le propriétaire du bâtiment du siège en ce qui concerne le décret éco énergie tertiaire et travaille à l'élaboration d'un plan d'action.</p> <p>A noter qu'en 2021, FMM a poursuivi sa stratégie d'achats durables en renouvelant son contrat de fourniture d'électricité avec le choix d'une fourniture garantie d'origine renouvelable à 100% et en souscrivant à de</p>
---	---

	<p>l'électricité verte à haute performance environnementale sur une partie de son parc de compteurs.</p> <p>Enfin, FMM souscrit, via le propriétaire du bâtiment du siège, au projet d'installation d'une centrale de froid urbain avec la ville d'Issy-les-Moulineaux et l'opérateur ClimEspace (Engie) afin de bénéficier du réseau de froid collectif (projet en cours d'étude).</p>
--	---

### Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Dans le cadre de sa stratégie RSE et notamment de son plan d'action en faveur de l'environnement, FMM développe des actions de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes (par exemple : mise en place d'une rubrique hebdomadaire « l'actu RSE » dans la lettre interne).

### L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

#### Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à FMM

### L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

#### Mesure 19 « Echanges et dons »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>Pas de projet en cours à ce stade au sein de FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.</p> <p>A noter néanmoins qu'une partie du matériel informatiques de FMM est redéployée auprès des radios partenaires de RFI ou des associations et qu'une autre partie est récupérée par des brokers à des fins de recyclage.</p>
---	--

#### Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

<b>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</b>	<p>France Médias Monde a calculé pour l'année 2021 son premier bilan carbone complet (scope 1, scope 2 et scope 3) incluant l'usage des produits vendus. Suite à ce calcul, l'entreprise souhaite mettre en place un plan de réduction de son impact carbone. Un atelier thématique sur le numérique responsable est prévu dans ce cadre.</p> <p>A noter concernant l'achat de téléphones que FMM n'achète que très occasionnellement du reconditionné pour des questions de sécurité. En revanche, un circuit de recyclage a été mis en place pour les téléphones. En ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le recours au matériel reconditionné a augmenté depuis le début de la pandémie.</p>
---	--



---

**Direction des immeubles et de la logistique**  
57 boulevard des Invalides  
75007 Paris 07 SP